

Attentat meurtrier à Beyrouth

Une explosion coûte la vie à plus de 100 Palestiniens

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Le plus sanglant attentat qu'ait jamais connu Beyrouth a coûté la vie tôt hier matin à plus de cent hommes, femmes et enfants, victimes de ce qui semble être le dernier épisode du grand règlement de comptes entre Palestiniens. Selon certaines sources, le nombre de morts pourrait atteindre 200.

Dans la nuit de samedi à dimanche, une formidable explosion a littéralement soufflé un immeuble de huit étages abritant les bureaux du "Front de libération de la Palestine" (pro-irakien). Selon les experts, il a fallu plus de deux cents kilos d'explosifs pour arriver à un tel résultat. Les vitres sont tombées dans un rayon de trois cents à quatre cents

mètres et de gigantesques incendies ont éclaté dans les immeubles proches du lieu de l'attentat. Le "Front de libération de la Palestine", dont le chef militaire est Abou Abbas, n'occupait que trois étages du bâtiment, le reste étant constitué par des appartements occupés par des familles civiles palestiniennes. Le quartier de Sabra, où a eu lieu l'at-

tentat, est un quartier à majorité palestinienne, dans le sud de Beyrouth, où se trouve aussi un très important camp de réfugiés palestiniens. Des dizaines de blessés ont été transportés dans les hôpitaux de la ville et les pompiers ont lutté toute la nuit contre les incendies. De l'immeuble de huit étages, il n'en reste plus qu'un amas de béton de

trois à quatre mètres d'épaisseur. Tous les dirigeants du "Front de libération de la Palestine", à commencer par son chef Abou Abbas, seraient indemnes. Ils avaient terminé, une réunion une heure avant l'attentat et avaient quitté l'immeuble. Hier soir, personne n'avait revendiqué l'attentat et le "Front de libération de la

Palestine" lui-même ne cite nommément aucune organisation rivale, même s'il annonce dès maintenant qu'il se vengera. Dans un communiqué publié peu après l'explosion, il déclare que "l'opération a été téléguidée par une organisation ennemie dont on connaîtra bientôt le nom et qui sera châtiée".

Le cycle de la violence ne s'arrêtera donc pas là, que l'attentat ait été commis par telle ou telle organisation rivale ou soit le fait d'une provocation.

Quoi qu'il en soit, cet attentat n'est probablement pas étranger au règlement de comptes qui oppose les deux grands courants palestiniens. D'une part, les tenants de M. Yasser Arafat proche de la Syrie qui recherchent une solution politique au problème palestinien, d'autre part, les organisations palestiniennes groupées dans le "Front du refus", plus proche de l'Irak et opposé à toute solution négociée.

Le "Front de libération de la Palestine", qui a été attaqué à Beyrouth, fait partie du "Front du refus" et est très proche de l'Irak.

Ces deux conceptions politiques différentes ont provoqué des affrontements qui ont déjà fait des dizaines de morts. La liste des attentats et combats pour la seule année 1978 est longue: 4 janvier, assassinat de Said Hammami à Londres; 15 juin, assassinat de Ali Yassine à Koweït; 14 juillet, plusieurs morts dans des combats opposant tenants de M. Arafat et

Voir page 6: Beyrouth

Paul VI a eu les funérailles qu'il avait souhaitées: simples et pieuses

CITE DU VATICAN (AFP) — Le cercueil du pape à même le sol, avec simplement l'Evangile ouvert posé sur son couvercle de cyprès, les funérailles de Paul VI ont été célébrées samedi soir à Rome dans cette sobriété qu'avait souhaitée le souverain pontife, "mort comme un pauvre".

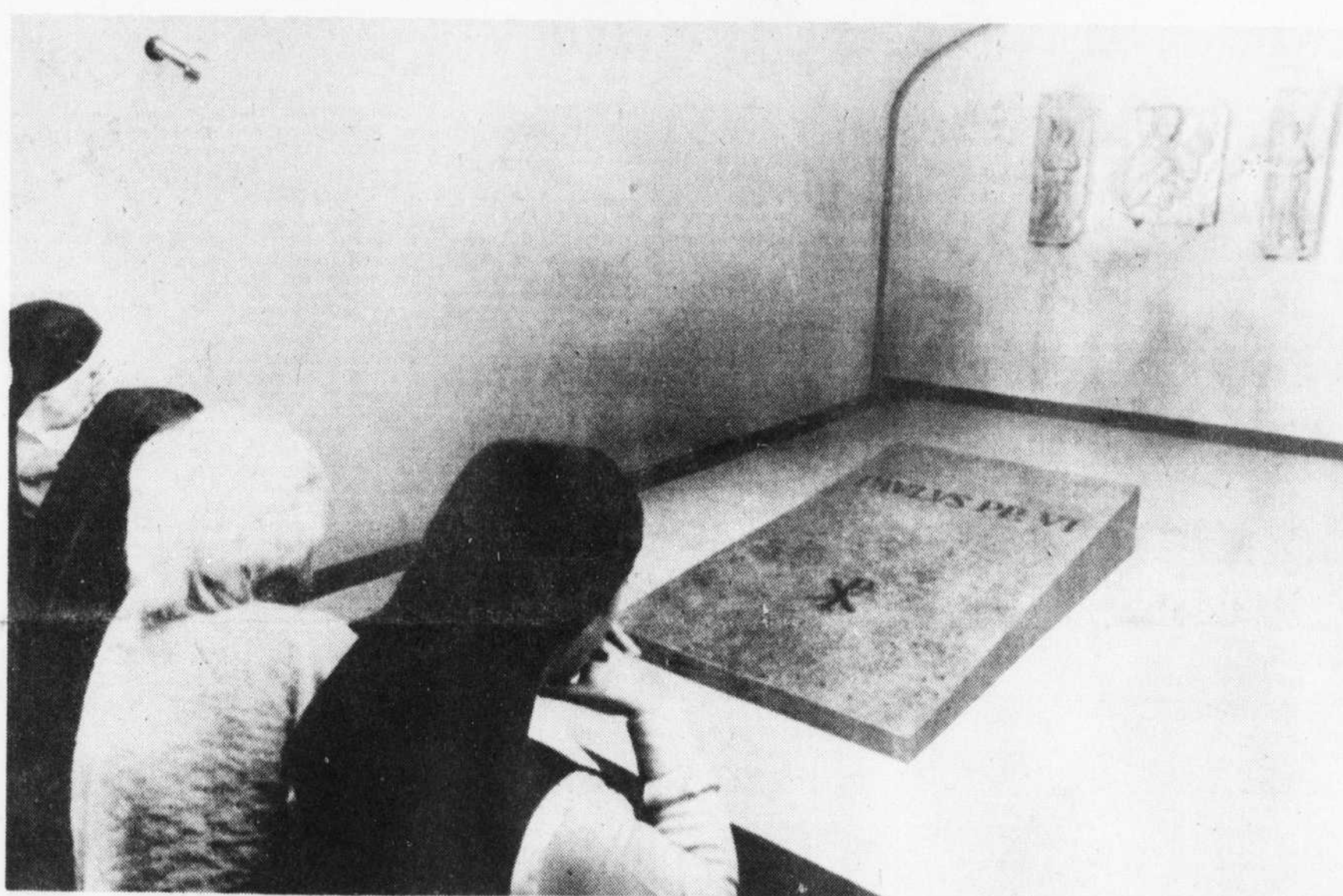
Le Christ monumental dressé au-dessus de la basilique Saint-Pierre, entouré des apôtres, bénit le minuscule cercueil clair, placé sur un tapis posé à même sur le parvis, quelque 80 mètres plus bas... Le corps de Paul VI est tourné vers Rome, vers cette "Rome très chère" dont il parle dans son testament: "Souviens-toi toujours, toi, ville de l'univers, de ta mystérieuse vocation."

Pour la première fois dans l'histoire du Vatican les funérailles du pape sont célébrées en plein air sur la place Saint-Pierre, dont les longues colonnades en arc de cercle semblent appeler les fidèles qui arrivent de Rome par milliers, par dizaines de milliers. Pour la première fois également l'office a lieu en présence du corps du pape et il est concélébré par 104 cardinaux.

Dans un lent cortège rouge, ces prélats venus du monde entier — parmi eux se trouve le futur pape — ont baigné l'autel blanc dressé sur les marches de Saint-Pierre. Ils représentent l'Eglise officielle, dans un ordre strict, placés selon leur rang hiérarchique. Ici c'est le rouge qui domine. Il contraste avec la tache noire, à gauche de l'autel, des représentants diplomatiques qui ont apporté au Saint-Père l'hommage de 105 nations.

Enfin, enserrée dans la colonnade du Bernin, il y a l'Eglise des fidèles. Com-

Voir page 6: Les funérailles



Le pèlerinage à la tombe de Paul VI a débuté dimanche matin, dès l'ouverture des portes de la basilique Saint-Pierre. De petits groupes défilent dans le recueillement devant la sépulture à la simplicité monacale portant ces simples mots en latin gravés en rouge: "PAULUS PP. VI". (Photolaser AP)

AU SOMMAIRE

■ Champs-Vallons en péril: un site exceptionnel laissé à l'abandon

■ 43 ouvriers ont assumé une dette de \$100,000 pour sauver leur gagne-pain

— page 3

■ Une aberration sociale: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ La fin du canevas namibien: un commentaire de Georges Vigny

— page 4

■ Un militant de la CSN répond à Jacques Grand-Maison

— page 5

■ Patrimoine: l'univers rude et fragile de l'archipel de Mingan

— page 8

Les Jeux du Commonwealth

Rendez-vous à Brisbane en 82

EDMONTON (CP) — Quelque 45,000 spectateurs et des milliers d'athlètes, d'arbitres et de danseurs ont mis un long moment à quitter le stade du Commonwealth à Edmonton, à la clôture des jeux.

Longtemps après le départ du prince Philip et de son fils, le prince Andrew, les spectateurs et les participants aux Jeux sont demeurés sur place en chantant et en dansant.

Le prince Philip avait clôturé ces Jeux après dix jours de compétitions entre athlètes provenant de 47 pays. Les prochains jeux auront lieu en 1982 dans la ville de Brisbane, en Australie.



Les Néo-Écossais aux urnes le 19 septembre

HALIFAX (d'après PC) — Les électeurs de la province de Nouvelle Écosse exerceront leur droit de vote le mardi 19 septembre prochain, a annoncé samedi le premier ministre libéral de cette province, M. Gerald Reagan.

M. Reagan, âgé de 48 ans, dont le parti est au pouvoir depuis 1970, sollicitera un troisième mandat de l'électorat néo-

écossais. La dernière élection qui remonte à avril 1974 avait porté les libéraux au pouvoir avec 31 sièges contre 12 aux conservateurs et trois pour les néo-démocrates.

Cette année, le nombre de sièges sera porté à 52, soit six de plus qu'en 1974. Quatre des nouveaux comtés sont situés

Voir page 6: Néo-Écossais

Sur le plan sportif, les Jeux du Commonwealth n'ont abattu qu'un seul record du monde mais ils ont apporté de nombreuses surprises. Tracey Wickham, d'Australie, dans le 800 mètres libre à la nage, a été la seule athlète à battre un record du monde.

Beaucoup de records des Jeux du Commonwealth ont été battus au cours de cette rencontre d'Edmonton où le Canada, pour la première fois, a terminé en tête des pays pour le nombre des médailles d'or et les points accumulés.

Graham Smith, un puissant nageur d'Edmonton, a établi une nouvelle marque en remportant six médailles d'or dans la piscine qui porte le nom de son père, Don, entraîneur décédé en 1976. En piste et pelouse, Diane Jones-Konihowski a enchanté la foule en remportant le pentathlon.

Samedi, Gidemas Shahanga, 21 ans, de la Tanzanie, a étonné tout le monde en remportant le marathon, devançant dans les dernières minutes le Canadien Jerome Drayton, de Toronto.

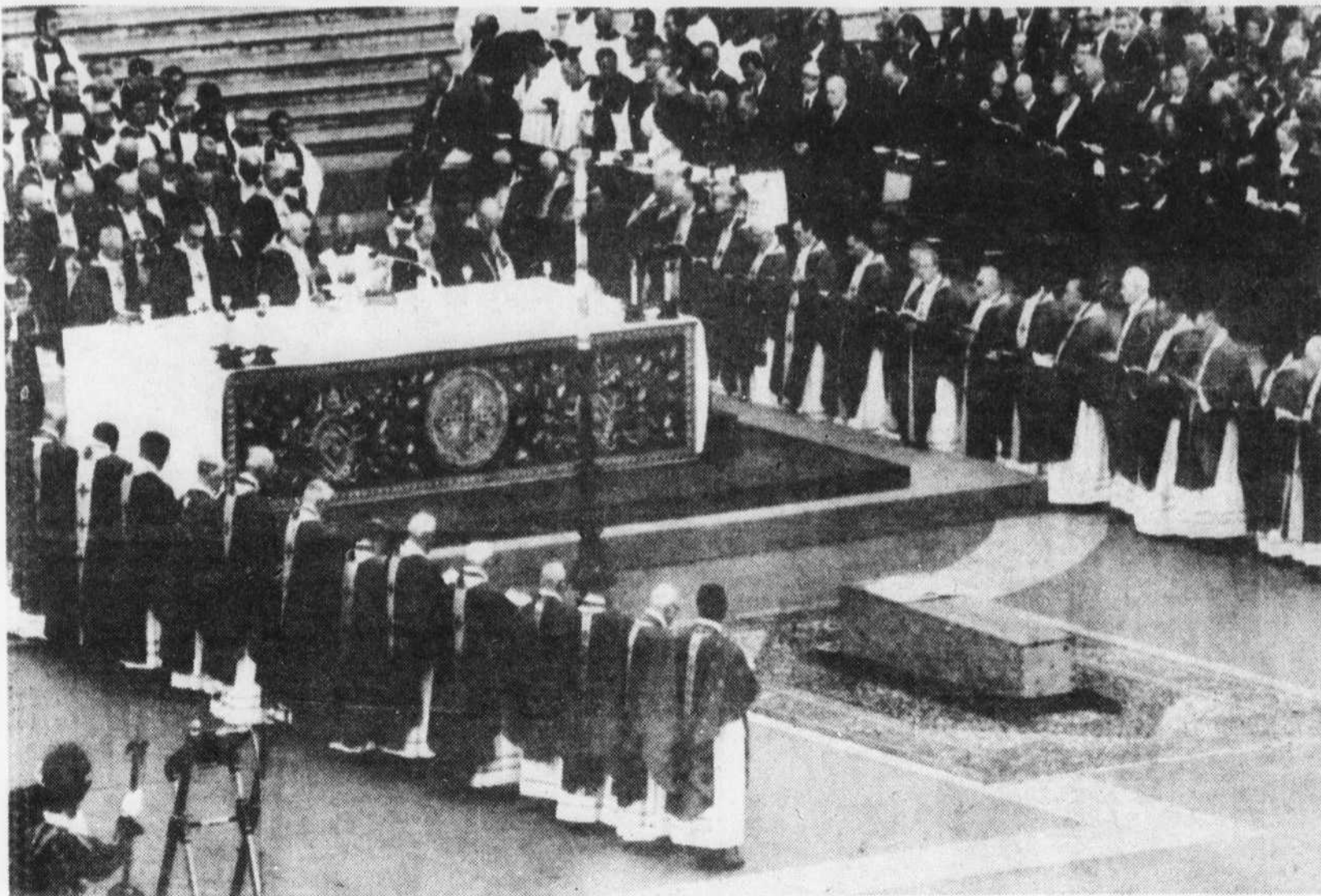
Sur le plan de l'organisation, les Jeux d'Edmonton constituent un succès. La vente des billets a dépassé les 500,000 et a rapporté environ \$4.2 millions. A Christchurch, en Nouvelle-Zélande, les Jeux avaient attiré environ 350,000 personnes. L'organisation des Jeux a pu se réaliser dans le cadre de son budget et re-

Voir page 6: Brisbane 1982



Les jeux étaient clôturés depuis un bon moment déjà que la fête se poursuivait sur le terrain du stade du Commonwealth à Edmonton où des milliers d'athlètes, d'arbitres et de danseurs ont chanté main dans la main. (Photolaser CP)

6/36 GROS LOT \$100,000.00 MINIMUM- VENDREDI				NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE <table border="1"> <tr> <th>3</th> <th>14</th> <th>20</th> <th>26</th> <th>27</th> <th>30</th> </tr> <tr> <td>6 SUR 6</td> <td>2</td> <td>\$547,814.40</td> <td colspan="3" rowspan="4"> NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 31 VENTES TOTALES: \$2,733,807. </td> </tr> <tr> <td>5 SUR 6</td> <td>181</td> <td>\$1,305.00</td> </tr> <tr> <td>4 SUR 6</td> <td>7979</td> <td>\$82.20</td> </tr> <tr> <td>5 SUR 6+</td> <td>3</td> <td>\$52,489.10</td> </tr> </table> Tous les billets gagnants de \$500. et \$100. de la Mini sont encaissables à toute succursale de la BCN				3	14	20	26	27	30	6 SUR 6	2	\$547,814.40	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 31 VENTES TOTALES: \$2,733,807.			5 SUR 6	181	\$1,305.00	4 SUR 6	7979	\$82.20	5 SUR 6+	3	\$52,489.10
3	14	20	26	27	30																							
6 SUR 6	2	\$547,814.40	NO COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUANT SEULEMENT AU 5 SUR 6 + 31 VENTES TOTALES: \$2,733,807.																									
5 SUR 6	181	\$1,305.00																										
4 SUR 6	7979	\$82.20																										
5 SUR 6+	3	\$52,489.10																										
Tirage 819 Vendredi 11/8/78 <table border="1"> <tr> <th>SÉRIE</th> <th>NUMÉRO</th> <th>GAGNANTS</th> </tr> <tr> <td>23</td> <td>50521</td> <td>1 GAGNANT DE \$50,000.</td> </tr> <tr> <td>NUMÉRO COMPLET</td> <td>50521</td> <td>POSSIBILITÉ DE: 35 GAGNANTS DE \$5,000.</td> </tr> <tr> <td>2 CHIFFRES</td> <td>0521</td> <td>288 GAGNANTS DE \$500.</td> </tr> <tr> <td>3 CHIFFRES</td> <td>521</td> <td>2916 GAGNANTS DE \$100.</td> </tr> </table>						SÉRIE	NUMÉRO	GAGNANTS	23	50521	1 GAGNANT DE \$50,000.	NUMÉRO COMPLET	50521	POSSIBILITÉ DE: 35 GAGNANTS DE \$5,000.	2 CHIFFRES	0521	288 GAGNANTS DE \$500.	3 CHIFFRES	521	2916 GAGNANTS DE \$100.								
SÉRIE	NUMÉRO	GAGNANTS																										
23	50521	1 GAGNANT DE \$50,000.																										
NUMÉRO COMPLET	50521	POSSIBILITÉ DE: 35 GAGNANTS DE \$5,000.																										
2 CHIFFRES	0521	288 GAGNANTS DE \$500.																										
3 CHIFFRES	521	2916 GAGNANTS DE \$100.																										



Le cercueil à même le sol, avec simplement l'Evangile ouvert posé sur son couvercle de cyprès, les funérailles de Paul VI ont été célébrées samedi soir à Rome dans cette sobriété qu'avait souhaitée le souverain pontife "mort comme un pauvre". (Photolaser AP)

Paul VI en terre

L'Église s'apprête à vivre une nouvelle page de son histoire

par Raymond Perrot Minot

CITE DU VATICAN (AFP) — Paul VI repose maintenant en terre, comme il l'a souhaité, à l'endroit qu'il a choisi dans les grottes vaticanes, après des funérailles que les circonstances n'ont pas permis d'être aussi simples qu'il l'aurait voulu. Ce ne sont pas quelques lignes dans un testament qui peuvent, du jour au lendemain, bouleverser un appareil compliqué élaboré au long des siècles.

L'Église s'apprête à vivre une nouvelle page de son histoire, que vont tourner les 112 cardinaux réunis en conclave pour choisir un nouveau souverain pontife. L'ouverture du conclave est fixée au 25 août, premier jour du dernier quartier de lune dont Malachie fait mention (est-ce le hasard?) dans sa prophétie sur le successeur de Paul VI. D'ici cette date, tout sera prêt dans cette partie du palais pontifical qui entoure la cour Saint Damase pour accueillir les électeurs le jour de la procession traditionnelle vers la chapelle Sixtine.

D'ici cette date aussi, les cardinaux venus à Rome pour les funérailles, auront largement eu le temps de se consulter et de consulter les nombreux évêques présents dans la ville éternelle à la même occasion. En principe le nouveau pape se trouve parmi les conclavistes, bien qu'il ne soit pas obligatoire, pour être pape, d'être cardinal.

Il est inévitable que dans une ville comme Rome, où pendant tant de siècles, l'homme de la rue croyait avoir son mot à dire sur l'élection de "son évêque", les pronostics aillent bon train. Le "pre-conclave" auquel tout le monde participe est ouvert. Chacun a son mot à dire, son vœu à exprimer. Il est significatif que l'accord se

fasse sur la nécessité d'une autorité. Mais l'accord s'arrête là: les uns, qu'on qualifie de conservateurs, prônent l'autorité telle que l'entendaient les papes jusqu'à Pie XII; les autres, qu'on taxe de progressistes, veulent que l'autorité se fasse sentir dans l'esprit du concile Vatican II et attendent du prochain pape qu'il intensifie la mise en application des réformes apportées par le concile et de celles qu'ont souhaitées les synodes qui l'ont suivi.

Les premiers se rassemblent de préférence autour de ces cardinaux de plus de 80 ans que Paul VI a privés de leur droit de vote au conclave. L'animateur de la paroisse traditionaliste parisienne de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'abbé Ducaud-Bourget, lui-même octogénaire plein d'allant, n'a pas hésité à prendre l'avion de Rome pour leur apporter son soutien. Et, du département de l'Indre (centre de la France), où il se trouve en convalescence, Mgr Marcel Le-

febvre a publié un communiqué pour leur faire savoir qu'il considérerait comme entachée de nullité l'élection du prochain souverain pontife si le nombre des voix ne comprenait pas les 16 voix des absents.

Quant aux autres, ils choisissent plutôt la presse pour se faire entendre. "Mon candidat", disent-ils, comme s'ils étaient électeurs. Restent les électeurs — Ils sont environ déjà une centaine arrivés à Rome — Ils sont les seuls à ne rien dire, du moins en public. Mais il ne fait pas de doute, qu'entre eux, sans citer de nom, en évoquant les grands problèmes de l'Église, ils tentent de tracer le profil du candidat idéal qui puisse, sinon les résoudre, du moins y apporter un début de solution. Il y a enfin le Saint-Esprit qui risque de jouer un bon tour à tout le monde comme il l'a fait en 1958 avec Jean XXIII, que son âge et sa bonhomie désignaient comme le pape idéal "de transition".

Le pèlerinage à la tombe de Paul VI

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pèlerinage à la tombe de Paul VI a débuté dimanche matin, des l'ouverture des portes de la basilique Saint-Pierre.

De petits groupes de religieux, d'ecclésiastiques, de touristes devant quitter Rome, de quelques romains enfin — eux ils ont le temps, déclare un prêtre — défilent dans le recueillement devant une sépulture à la simplicité monacale. La plaque de travertine clair qui indique la sépulture fait saillie sur le sol et est inclinée légèrement vers les visiteurs, unique concession architecturale consentie par Paul VI qui ne voulait pas de monument pour lui, sur la plaque ces simples mots en latin graves en rouge: "Paulus PP. VI" et dessous, de même couleur, le monogramme du Christ en grec, un P et un X entrecroisés.

C'est dans cette crypte que, au cours d'une simple cérémonie, samedi, que quatre cardinaux ont placé, dans le cercueil de cyprès, aux pieds de Paul VI, un certificat des obsèques, le texte de l'homélie du cardinal Gonnafaloni et les monnaies et médailles frappées sous son règne.

Puis, comme le veut la tradition, la bière a été placée

dans un cercueil de plomb lui-même placé dans un cercueil de chêne, tous deux marqués du symbole de la mort, le crâne et les os entrecroisés.

Les quatre cardinaux présents à la cérémonie étaient le camerlingue, Jean Villot et Carlo Gonnafaloni, Giuseppe Siri et Pericle Felici.

La chapelle de la madone de Donatello dans laquelle a été enterré Paul VI sera décorée de mosaïques abstraites de l'artiste italien Lello Scorzelli symbolisant la résurrection.

Au fond de la chapelle, la voûte basse et badigeonnée d'ocre clair, trois bas-reliefs de Donatello, une Vierge à

l'enfant encadrée par deux anges.

A l'entrée de la chapelle où un long prie-Dieu a été installé, des religieuses font leurs dévotions. Derrière elles un petit groupe de personnes attend de pouvoir s'agenouiller.

Le groupe devient silencieux quand un évêque s'approche. On veut le faire accéder au premier rang. L'évêque refuse: il n'y a pas de préséance devant la tombe de Paul VI.

A quelques pas de là, la tombe de Jean XXIII, abondamment fleurie, retient aussi les fideles. Certains hésitent et ne savent pas par où commencer leurs dévotions.

Les messes qui sont quotidiennement célébrées dans les grottes du Vatican ont été exceptionnellement supprimées pour permettre à un plus grand nombre de fideles de venir se recueillir. Une partie des grottes est inaccessible. Les "sanpietrini" qui ont travaillé une partie de la nuit ramassent encore leurs outils et procèdent à un ultime nettoyage.

En sortant des grottes au grand soleil on retrouve la vie, des ouvriers s'activent à remettre la place en l'état: les barrières, les chaises, les échafaudages pour les télévisions disparaissent. Dominant la place, une fenêtre aveugle: celle du bureau de Paul VI, d'où il donnait sa bénédiction dominicale.

En sortant des grottes au grand soleil on retrouve la vie, des ouvriers s'activent à remettre la place en l'état: les barrières, les chaises, les échafaudages pour les télévisions disparaissent. Dominant la place, une fenêtre aveugle: celle du bureau de Paul VI, d'où il donnait sa bénédiction dominicale.

Il est inévitable que dans une ville comme Rome, où pendant tant de siècles, l'homme de la rue croyait avoir son mot à dire sur l'élection de "son évêque", les pronostics aillent bon train. Le "pre-conclave" auquel tout le monde participe est ouvert. Chacun a son mot à dire, son vœu à exprimer. Il est significatif que l'accord se

Pour l'abolition du vote secret

ROME (Reuter) — Le prochain pape ne devrait pas être élu en conclave selon la procédure du scrutin secret, estime un groupe de catholiques rassemblés au sein du "Comité pour l'élection représentative du pape", qui décrit en outre le profil idéal du prochain souverain pontife.

"Il y a une carence étonnante" d'information sur les candidats à la papauté, a déclaré le président de ce comité, M. James Andrews, lors d'une conférence de presse, dimanche. "Nous voulons en savoir davantage sur ces hommes sans visage", a-t-il dit, faisant allusion aux 112

cardinaux-électeurs qui se réuniront en conclave à partir du 25 août.

"Le but de notre comité (composé surtout de catholiques nord-américains) est de mettre fin au secret qui entoure le conclave, de dévoiler au monde le processus politique qu'il recouvre et d'y participer", a poursuivi M. Andrews.

Vouloir que le prochain pape soit un bon administrateur, un théologien, un diplomate, qu'il sache diriger la curie, s'adresser au tiers monde ou bien connaître les problèmes italiens, relève, selon M. Andrews, d'une vision à court terme.

L'entrée en conclave le 25 août

CITE DU VATICAN (AFP) — Le 25 août prochain dans l'après-midi, les 112 cardinaux chargés d'élire le nouveau pape entreront en conclave, selon les normes très précises édictées au chapitre III de la nouvelle constitution apostolique voulue par Paul VI.

Le film de ces événements suit un "script" détaillé par le menu: des leur arrivée dans la chapelle Sixtine, les cardinaux diront une oraison. Aussitôt après on intonnera l'"extra omnes" (tous dehors) aux non-participants au conclave.

Des lors commencera la cérémonie de prestation de serment dont la formule sera lue par le cardinal camerlingue, Mgr Jean Villot, qui fait office de doyen du Sacre-College. "Nous tous et chacun de nous, dira-t-il, cardinaux présents en ce conclave, promettons, faisons le vœu et jurons d'observer inviolablement et parfaitement tout ce qui est contenu dans la constitution".

La suite de la formule concerne le secret des délibérations, la promesse de ne permettre "aucun veto, aucune exclusion" et de ne favoriser aucune ingérence, notamment séculière dans le déroulement du Conclave. Un par un ensuite chaque électeur prononcera la main posée sur l'Evangile la formule: "et moi je le promets, j'en fais le vœu et je le jure".

Viendra ensuite la prestation de serment à la constitution de tous les autres participants au conclave dont ses trois "gardiens": le préfet du pape, Mgr Jacques Martin (Français), le "gouverneur"

de la cité du Vatican, le marquis Giulio Sacchetti (Italie) et le commandant de la garde suisse pontificale, le baron Franz Pfyffer d'Altschöfen.

Tous les cardinaux gagneront alors les "cellules", qui leur ont été attribuées par tirage au sort dans le palais pontifical, seuls restant sur place le cardinal camerlingue et ses trois cardinaux assistants.

En compagnie du maître des cérémonies, Mgr Virgilio Noe, et des cérémoniaires, de l'architecte du conclave et de deux techniciens, ils procéderont immédiatement à l'inspection des lieux et de tous les participants, sans exception, qui recevront l'ordre d'entrer dans la chapelle, où l'on procédera à un appel nominal. En même temps, le conclave sera fermé de l'intérieur et de l'extérieur par ses trois gardiens et les clés confiées à M. Sacchetti. Ces fermetures seront constatées par des procès-verbaux notariés.

Tous les regards sont maintenant tournés vers l'élection de son successeur et les journalistes participent d'une certaine façon au conclave.

Leurs prévisions et leurs commentaires ne sont en effet sous-estimés ni par les 112 "grands électeurs" ni par les cardinaux qui découpent les déclarations accordées par leurs confrères aux différents journaux.

Dans les couloirs du Vatican, sur la place Saint-Pierre, dans les cafés de la voie de la conciliation, des prélats de différentes nationalités mènent une campagne électorale pour leur favori en conversant avec les envoyés spéciaux.

380 journalistes du monde

entier sont venus au Vatican s'ajouter aux 230 accrédités en permanence auprès de l'Etat pontifical. 418 spécialistes des moyens audio-visuels assurent la transmission des reportages des événements les plus importants.

Un journaliste a proposé la tenue d'un "conclave des journalistes pour vérifier si le successeur de Paul VI qu'il désignera coïncidera avec le choix du Sacre-College". Mais on évite toutefois de parler, non pas à cause des foudres brandies par l'Église mais à cause de la complexité du problème.

Pour combattre cette habitude très répandue dans le passé, Grégoire XIV en 1591

s'était vu obligé de menacer d'excommunication par une encyclique ceux qui paraient sur le nom du nouveau pape. La mise était confisquée et destinée aux oeuvres de l'Église.

Mais cette fois-ci le jeu des pronostics est devenu bien plus difficile que dans les conclaves du passé à cause du nombre élevé des cardinaux et parce qu'il est possible qu'un pape non italien soit élu.

Il ne devrait pas arriver en 1978 ce qui s'était produit en 1963 quand un journal de Rome, trois jours avant l'élection du chef de l'Église, avait annoncé en première page: "Le prochain pape sera Montini et il s'appellera Paul VI."

Pour un pape "ouvert"

ROME (AFP) — Le Dr Michael Ramsey, ancien archevêque de Cantorbéry, a déclaré samedi à Rome qu'il souhaitait un prochain pape "ouvert" avec une "large vision de l'unité".

Le Dr Ramsey, membre de la délégation de l'Église anglicane venue aux funérailles de Paul VI, a fait devant la presse un hommage chaleureux de ce dernier et a ajouté que le prochain pontife catholique ne devrait pas se contenter de "solutions superficielles".

L'ancien primat de toute l'Angleterre a remarqué qu'il y avait eu "bien des accords et bien des désaccords" depuis la déclaration commune catholique-anglicane de 1966 et que des progrès sérieux ont été faits dans les domaines de la communion eucharistique

et des ministères sacerdotaux. De son côté, l'archevêque Edward Scott, primat anglican du Canada et représentant du Conseil oecuménique des Églises, a déclaré que le prochain pape devrait également "bien tenir unie l'Église catholique". "Ce serait tragique s'il ne faisait pas", a-t-il ajouté.

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Le conseiller no 1.

Revue Commerce rejoint près de 80 000 lecteurs. 80% de ses abonnés occupent des postes de direction et 69% d'entre eux se réfèrent à leur exemplaire mensuel au moins 2 fois. Revue Commerce vous renseigne à fond sur vos affaires.

Abonnez-vous sans tarder à Revue Commerce. Composez le (514) 871-1087 ou remplissez le coupon suivant.

revue commerce
1080, Côte du Devoir, 1000
Montréal, Québec

Nom: _____
Fonction: _____
Nom de l'entreprise: _____
Genre d'entreprise: _____
Adresse: _____
Ville: _____
Code postal: _____

Mode de paiement:
☐ 1 an \$12
☐ 2 ans \$19
☐ 3 ans \$25

Chèque inclus ☐
 Carte Chèques ☐
 Signature _____
 Me facturer ☐

Je désire recevoir mon exemplaire à domicile ☐ au bureau ☐

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER

CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions
Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

Aucune n'est plus faible.

Médailon
Ultra Douce.

25 Cigarettes King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg, nicotine 0.1 mg

Champs-Vallons en péril

Un site exceptionnel laissé à l'abandon

par André Tardif

A cause de l'immaturité de certains, les milliers de personnes qui visitent chaque semaine les Champs-Vallons, un site d'une beauté exceptionnelle, risquent dorénavant de revenir bredouilles parce que l'accès leur en aura été interdit.

Il s'agit d'une vallée profonde des basses Laurentides, au fond de laquelle coule la rivière l'Assomption. Celle-ci forme alors une série de chutes et cascades sur une distance de près de cinq kilomètres, entre les petites municipalités de Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Beatrix et Sainte-Mélanie.

Le site, dont la vocation de parc est discutée depuis plus de 15 ans, se dégrade actuellement à un rythme tel que des cris d'alarme commencent à fuser de toutes parts. Il s'agit de terrains privés appartenant surtout à l'Hydro-Québec et à l'ex-industriel laitier montréalais, M. Maurice Joubert, où aucune surveillance n'est exercée et aucun service n'est offert.

Pendant qu'un comité intermunicipal étudie, depuis plusieurs mois déjà, la possibilité de transformer les Champs-Vallons en parc régional, un projet qui date de 1961, les visiteurs continuent à affluer de tous les coins du Québec, tant aux Dalles, au nord, qu'aux chutes Monte-à-peine, à l'extrémité sud.

Surtout aux chutes, au pied desquelles la rivière forme un large bassin naturel, particulièrement prisé des amateurs de pêche, de natation et de plongeon, et encore plus des mordus du bronzage, qui y trouvent leur compte sur les rochers plats des deux berges. Sur presque toute sa longueur, la vallée abrite une jeune forêt particulièrement luxuriante et d'une infinie richesse. Grâce à l'aménagement d'un réseau de sentiers qui le sillonnent, ce bois est devenu le repaire de toute une génération de campeurs dans la nature.

Mais voilà! Certains visiteurs, et pas nécessairement parmi les plus jeunes, y font preuve d'un manque de civisme flagrant et contribuent dans une grande mesure à la dégradation rapide du site. On retrouve de plus en plus de déchets de toutes sortes, tant dans l'eau de la rivière que sur les rives ou dans les sous-bois. Et la forêt subit les assauts croissants de campeurs en mal d'alimenter leur feu.

"Ce sont des paresseux qui ne veulent pas s'astreindre à la cueillette du bois mort", commente un campeur occasionnel. "Ils sont d'ailleurs de très mauvais campeurs, car ils semblent ignorer que du bois vert, ça ne brûle tout simplement pas."

"Mais l'arbre reste coupé, et ça prend au moins 25 ans avant qu'un autre ne le remplace", ajoute M. Luc Oumet, de Saint-de-Mathia, coordonnateur d'un groupe intermunicipal de propriétaires périphériques.

"Et au rythme où les motocyclettes et même les véhicules à quatre roues motrices commencent à y circuler, il faut prévoir la disparition éventuelle



Deux jeunes s'apprennent à regarder de plus près les chutes Monte-à-peine, un site d'une incomparable beauté que le vandalisme est en train de dégrader à un rythme accéléré.

du boisé à cause du phénomène naturel de l'érosion, avec toutes ses conséquences. Nous avons d'ailleurs l'intention de soumettre le problème aux Services de protection de l'environnement. Car si rien ne bouge d'ici peu, il n'y aura plus rien à protéger des Champs-Vallons, qui seront devenus un vaste dépotir régional."

En l'absence de poubelles en effet, on retrouve des cannettes, des bouteilles — souvent cassées, ce qui gêne de plus en plus les ébats des baigneurs — des papiers et des cartons un peu partout. Et les quelques efforts individuels entrepris pour conserver une certaine propreté au site deviennent vite stériles face au sans-gêne éhonté des pollueurs.

"J'ai vu les cascades de Rawdon se dégrader de façon quasi irréversible depuis deux ou trois ans, et je suis en train d'assister à la même chose ici aux chutes", commente un habitué. Entre-temps, certains petits journaux à sensation invitent leurs lecteurs à s'y rendre camper, en insistant sur la gratuité des lieux et l'absence de surveillance. De la propreté à observer, pas un mot.

Cet afflux de visiteurs ne va pas sans causer ce qu'ils qualifient de "véritable cauchemar" aux résidents riverains du rang no 8, principale voie

d'accès aux chutes Monte-à-peine du côté de Sainte-Mélanie.

"On se croirait, certains dimanches, au coin de Peel et Sainte-Catherine", commente l'un d'eux, Mme Michèle Bergeron. "C'est un trafic presque jour et nuit. Certains, voulant un renseignement, ne prennent même pas la peine de débarquer de leur voiture. Ils klaxonnent à votre porte et on doit sortir pour leur indiquer le bon chemin."

Pour Sylvain Laramée, dont la ferme voisine les chutes, c'est encore pire. On lui arrache des planches de ses bâtiments pour le feu, ou on gare sa voiture sur son terrain sans demander la permission, au lieu d'emprunter le sentier de montagne dont la rampe, de l'avis de plusieurs, tient beaucoup plus de l'escalade de montagne que de la randonnée pédestre.

"Nous avons même eu droit à un suicide et à une noyade l'an dernier, sans compter une épidémie de vols, ma barrière démantibulée, des menaces, des appels téléphoniques anonymes et toutes sortes d'imprévus qui nous tiennent constamment sur les dents", raconte-t-il.

Des citoyens du rang no 8 ont d'ailleurs demandé au conseil municipal de voir à interdire l'accès aux chutes, si aucune mesure n'est prise pour y assurer certains services essentiels, sani-

taires ou autres. Ce à quoi M. Maurice Joubert, qui loue à bail les terres de l'Hydro pour des fins non lucratives, a fait répondre qu'il y aurait dorénavant un gardien pour filtrer les visiteurs indésirables.

"Nous sommes sceptiques sur l'efficacité d'une telle mesure, dit Mme Bergeron. A mon avis, c'est simplement appliquer un "plaster" sur l'abcès que nous venons de crever. Ça fait trois ans que la situation dure, et il faut trouver une solution définitive. C'est au gouvernement d'agir en favorisant la création d'un parc en cet endroit, car les municipalités ne semblent pas en avoir la volonté."

Du côté de Saint-Jean-de-Matha, le conseil municipal a décidé d'étudier la possibilité de fermer l'accès aux chutes jusqu'à ce que le parc régional devienne réalité. Le projet prévoit l'achat des terrains et l'aménagement d'équipements légers par le gouvernement, les trois municipalités se chargeant ensuite de la gestion du parc.

Aux Dalles, à Sainte-Beatrix, on retrouvait au moins une poubelle l'an dernier. Cette année, elle a disparu et les détritus s'accumulent. Et les vandales affichent toujours plus nombreux leur débauche sur les rochers, à l'aide de cannettes de peinture.

43 ouvriers ont assumé une dette de \$100,000 pour sauver leur gagne-pain

par Louis-Gilles Francoeur

La Caisse populaire de Berthierville exige de 43 ex-employés de Tricot VN, une entreprise locale, une somme de \$100,000 en remboursement d'un emprunt effectuée en 1976 par les employés pour sauver cette compagnie d'une faillite, inexorablement déclarée l'an dernier.

Lies "solidairement et conjointement" par cette dette, les 43 travailleurs demandent aujourd'hui à la caisse populaire et à ses milliers de sociétaires, ainsi qu'à l'Union régionale des caisses, d'absorber la plus grande partie, sinon la totalité de la perte financière occasionnée par cette faillite. En guise de réponse, la caisse locale leur a offert de transformer leur dette collective en une dette individuelle d'environ \$2,200 tout en réduisant le taux d'intérêt de 12% à 8 1/2%.

Plusieurs citoyens de cette région, sans compter les principaux intéressés, ne voient pas le problème de cette façon et

entendent amener les caisses à considérer l'aspect social de cette affaire "s'il est exact que les institutions coopératives ne sont pas des banques comme les autres", de dire un porte-parole du groupe de citoyens favorables à l'annulation de la dette.

Cette aventure financière peu banale a débuté à l'automne 1976. Tricot VN est alors en sérieuses difficultés financières. Quarante-trois employés décident alors d'emprunter \$100,000 de la caisse populaire pour éviter le pire à leur entreprise et sauver leur emploi. Le prêt est accordé en novembre, mais la Tricot VN n'en fera pas moins ses portes après les fêtes même si, entre-temps, la caisse a consenti un prêt direct de \$30,000 à l'entreprise sans compter que la Banque fédérale de développement y va de son côté d'un prêt d'environ \$250,000.

L'emprunt direct de la caisse à la compagnie et celui des employés sont effectués à peu près au même moment. Pour-

tant, la caisse vient aujourd'hui au quatrième rang des créanciers et les employés se retrouvent au septième rang, juste avant les actionnaires. Un créancier aurait cédé sa place à la caisse.

Le Bureau de l'aide juridique de Joliette et son directeur, M. Jean-Pierre Borduas, travaillent depuis plusieurs mois sur ce dossier pour y trouver une solution.

Le conseiller économique des 43 travailleurs, M. Alain Sylvestre, croit pour sa part qu'il n'y a pas eu d'escroquerie dans cette affaire, mais une mésaventure économique classique même s'il est injuste pour les employés de payer ce prix pour avoir eu le courage de tenter de sauver leur gagne-pain.

M. Sylvestre juge "intenable" la position de la Caisse populaire de Berthierville et de l'Union régionale des caisses, qui exigent un remboursement intégral du prêt. La présence de la Banque fédérale de développement indiquait, précise-t-il,

qu'il y avait des risques "élevés" dans la mesure où cet organisme de dépannage prend habituellement la relève là où les prêteurs ordinaires abandonnent la partie.

Le conseiller économique des ex-employés de la VN ajoute que la caisse populaire a dû normalement étudier le dossier de cette entreprise avant de prêter aux employés et d'y aller elle-même de \$30,000 directement. "Il fallait qu'ils aient un portrait du marketing, des commandes, du budget, etc. pour prendre une décision saine. Si cela avait été fait sérieusement, on aurait vu que les difficultés financières de la Tricot VN étaient presque insurmontables et on aurait normalement dû conseiller à ces travailleurs de façon responsable de ne pas faire un tel investissement", ajoute M. Sylvestre.

Ce dernier précise qu'entre le moment où le prêt fut sollicité et le montant versé, il s'est écoulé à peu près deux mois. L'analyse des résultats financiers de cette période n'indiquait aucune amélioration véritable, ce qui aurait dû inciter la caisse pop à une excessive prudence envers ses membres à qui l'on réclamait aujourd'hui la totalité des \$100,000 engloutis dans la faillite.

M. Sylvestre note au passage que l'Union régionale des caisses populaires a seule le pouvoir financier et l'expertise technique pour faire face à des prêts de cette envergure. Il ne comprend pas que, dans les circonstances, on ait pu autoriser un emprunt de cette ampleur, compte tenu des chiffres alors disponibles et qu'il a personnellement examinés.

La faillite a été déclarée au printemps 1977. Pourquoi? M. Sylvestre avance trois hypothèses: mauvaise gestion, commandes inférieures aux prévisions et, surtout, des frais de financement trop élevés à cause notamment de l'injection de \$250,000 du BFD et de la caisse.

La caisse pop de Berthierville a plusieurs milliers de sociétaires. Ses revenus avant ristourne dépassent les \$200,000 par année, évalue de mémoire M. Sylvestre. Son actif avoisine, s'il ne dépasse les \$10 millions.

"Les travailleurs ont demandé à leur caisse d'éponger la dette de \$100,000. Voir page 6: 43 ouvriers

La FTQ lorgne les téléphonistes de Bell Canada

Le Syndicat des travailleurs en communications du Canada (STCC) se propose de marauder cet automne le syndicat indépendant qui représente depuis 1945 les téléphonistes de Bell Canada.

Les représentants du STCC, une union affiliée au CTC et à la FTQ, soutiennent qu'ils ont recueilli au début d'août une nette majorité des 3,500 téléphonistes de Bell au Québec, et qu'ils espèrent pouvoir se présenter à la fin de septembre devant le Conseil canadien des relations de travail avec une majorité non seulement au

Québec mais aussi en Ontario et dans les provinces atlantiques, actuellement comprises dans l'unité d'accréditation du syndicat actuellement en place.

Le STCC a réussi déjà à évincer une autre association indépendante qui regroupait autrefois les 12,000 techniciens de Bell Canada.

Le Conseil canadien des relations de travail (CCRT) peut accorder une accréditation sur présentation de la preuve déposée devant lui ou, comme il l'a fait pour les techniciens, ordonner la tenue d'un vote afin de cerner précisément la volonté des travailleurs en cause.

Pour un militant du STCC, un "syndicat de boutique" se définit essentiellement comme étant d'abord "enclin à faciliter la vie au patron", ce qui aurait plus de chances de se produire lorsqu'une association de salariés n'est pas affiliée à une centrale syndicale.

C'est ainsi que la responsable du STCC au Québec, Mme Marie Pinsonneault, a accusé le SCC et Bell d'être de connivence sur le dos des syndiqués. Elle affirme ainsi que Bell a tenté de faire pencher la balance du maraude en faveur du syndicat en place en permettant à ses représentants de faire campagne pendant leurs heures de travail et en permettant la tenue de réunions dans ses bureaux, des avantages non consentis au maraudeur.

D'autre part, selon cette militante, les cadres de Bell auraient harcelé de diverses façons les employés favorables à un nouveau syndicat. Le STCC étudie d'ailleurs présentement la possibilité de porter plainte auprès du CCRT en rapport avec ces divers incidents.

La représentante du STCC n'a toutefois pas voulu être plus explicite sur ces divers dossiers.

Du côté du SCC, on se défend bien d'être un syndicat de boutique. "Notre syndicat fait bataille pour l'obtention de meilleures conditions de travail depuis très longtemps. Bien avant l'arrivée du STCC, en tout cas", déclare Mlle Shirley Nicholson, vice-présidente.

Mlle Nicholson ne concède aucune victoire au STCC et la contre-offensive en prévision d'un vote d'allégeance serait déjà en cours.

Le STCC souligne de son côté qu'un syndicat indépendant n'a pas la force requise, ne serait-ce que du point de vue financier, pour faire une véritable bataille contre un géant comme Bell Canada.

Cette compagnie, soutient le STCC, paie moins ses téléphonistes que ses concurrents en dépit de ses profits élevés. Une téléphoniste senior gagne \$232 par semaine en Saskatchewan et \$250 en Colombie-Britannique. Bell pour sa part n'accorde à ses téléphonistes les plus expérimentées que \$194 par semaine et le syndicat souligne que l'électronique menace par ailleurs plusieurs emplois actuels.

Le prince Philip l'a échappé belle

Le prince Philip est sorti indemne hier d'un incident qui aurait pu être dramatique. L'avion dans lequel il avait pris place avec 370 autres passagers a pris feu sur l'aéroport de Calgary, au moment du décollage.

Le départ pour Londres de l'époux de la souveraine britannique, après une visite officielle de 18 jours au Canada, a été très mouvementé: deux décollages avortés, l'un, en raison d'une porte mal fermée, le second, en raison de l'explosion de quatre pneus, puis un incendie qui s'est déclaré sous la carlingue, alors que l'appareil rejoignait l'aéroport.

Le prince Philip devait rentrer à Londres à bord d'un autre vol dimanche soir. La reine Elizabeth est revenue seule, il y a quelques jours, de cette visite officielle au Canada.

Le ministère multiplie les appels à la plus grande prudence en forêt

Devant la multiplication des feux de forêts favorisée par la période actuelle d'intense sécheresse, le ministère des Terres et forêts a interdit en fin de semaine tout feu à ciel ouvert sur l'ensemble de la Côte-Nord, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean, de la Haute-Mauricie ainsi que dans toute la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

En effet, les sociétés de protection des forêts du Québec font face quotidiennement à 20 ou 30 nouveaux feux de forêts et 37 incendies faisaient rage en fin de semaine sur le territoire provincial. Heureusement, la plupart d'entre eux semblaient maîtrisés.

A l'exception d'un seul, tous les feux de forêt qui faisaient rage hier ont été provoqués par la négligence humaine et c'est pourquoi le gouvernement demande une

vigilance spéciale à tous les citoyens.

Il est toujours défendu de fumer pendant des déplacements en forêt et cette mesure de prudence doit être respectée avec une attention particulière maintenant que l'indice d'inflammabilité est extrême dans toutes les régions où les feux ont été interdits. Dans le reste de la province, l'indice d'inflammabilité est aussi très élevé.

Les spécialistes de feux de forêt lancent un appel tout particulier aussi aux cueilleurs de bleuets parce que ce genre de végétation est très inflammable. Il est interdit de fumer en cueillant des bleuets.

Si ces mesures d'urgence ne permettaient pas de réduire appréciablement le danger, le ministère des Terres et Forêts a annoncé son intention d'interdire toute

circulation en forêt.

Malheureusement, la météo ne laisse pas entrevoir beaucoup de répit au cours des prochains jours: on prévoit que le temps demeurera ensoleillé et très chaud dans tout le Québec jusqu'à mardi avec, tout au plus, quelques petites averses passagères ça et là.

Plus tard dans la semaine, il est possible que des vents du sud amènent au-dessus de la belle province les masses d'humidité qui stagnent en ce moment au-dessus des États-Unis mais personne ne peut l'affirmer.

Même dans ce cas, le temps risquerait fort de tourner à l'orage, ce qui n'est guère encourageant. La foudre peut causer bien des incendies qu'un petit orage n'arrivera pas à éteindre.

LA DÉCOUVERTE DE LA VRAIE FRANCE

sous la direction d'André Malavoy

7 - 29 septembre

TOUR DES PROVINCES DE FRANCE

NORMANDIE - BRETAGNE - LOIRE - PERIGORD - LANGUEDOC - PROVENCE - CÔTE D'AZUR - ALPES - PARIS

Les meilleurs hôtels. Repas gastronomiques. Beaucoup de visites mais aussi du repos (campagne, mer, montagne). Chaque jour plusieurs heures de causeries sur l'Histoire, l'Art, l'Économie, la vie quotidienne, etc...

\$1335.

plus avion: \$596.



VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Montréal H3B 3W9 — Tél.: 861-2485

Qui dit VOYAGES dit MALAVOY

Une aberration sociale

LES fondateurs de la Coopérative d'habitation Côte de la Visitation sont proprement révoltés du traitement qu'ils viennent de recevoir à Québec et en particulier du refus que leur a opposé, sans motifs valables, le Conseil de la coopération. Quand on sait les difficultés inouïes que doivent surmonter, en matière de logement, de rénovation et d'habitation en général la majorité de nos concitoyens, on ne peut s'empêcher d'être scandalisé des obstacles supplémentaires qui sont jetés contre leurs efforts par ceux-là mêmes qui, tout au contraire, devraient leur apporter un secours, une compréhension et un appui indéfectibles.

Cette affaire ne saurait donc en rester là, non seulement parce qu'une injustice est commise à l'égard d'un groupe de citoyens, mais également parce que des questions de principe et de priorité sociale sont en jeu. Il faut exiger des autorités responsables à Québec à la fois un renversement des décisions prises et une révision des conditions qui ont permis qu'une telle aberration sociale se produise.

Ce n'est pas le fruit du hasard si la majorité des Québécois sont locataires, et si des centaines de milliers d'entre eux, en milieu urbain notamment, vivent dans des logements qui leur tombent sur la tête. Deux facteurs ont particulièrement contribué à mettre le Québec au dernier rang à cet égard. D'abord, en milieu urbain, les conditions d'accès à la propriété sont devenues inabornables à la plupart en raison des difficultés financières, juridiques et architecturales propres au vieux territoire bâti. Deuxièmement, le mouvement coopératif officiel s'est révélé incapable d'aider la majorité à se loger convenablement.

Les coopérateurs qui se lancent dans l'habitation sont forcément des pionniers. Nos coopératives de construction n'ont pas toutes fait faillite, mais celles qui ont finalement réussi, et il en est d'extraordinaires, ont malheureusement formé, en habitation, des citoyens comme les autres, dénués d'esprit coopérateur dans la gestion de leurs immeubles. Ce seul héritage historique devrait suffire à rendre fort prudent le CCQ et quiconque prétend

donner des avis ou dicter des politiques en matière de logement coopératif.

Si Alphonse Desjardins se lançait aujourd'hui dans la coopérative d'habitation, spécialement celle qui est faite non pour les gens à l'aise mais par les familles des quartiers ouvriers et populaires, il faudrait lui reconnaître, en même temps que beaucoup de courage et de lucidité sociale, un taux d'erreur et de tâtonnement fort généreux. Malheureusement, s'il se fût avisé de faire naître une forme de coopération à la portée des simples citoyens et à la mesure des problèmes d'habitation et de logement dans le Plateau Mont-Royal, comme la coopérative de la Côte de la Visitation, Desjardins lui-même se serait fait dire non par le CCQ. C'est incroyablement injustifiable, et intolérable.

Outre les exigences propres à ce quartier montréalais que les membres du Conseil de la coopération ne se sont même pas donné la peine de visiter en profondeur, ce dossier soulève un important problème de justice sociale et d'ordre public. Avant d'octroyer une charte coopérative, le gouvernement du Québec s'est astreint à demander l'avis du Conseil et, dans le cas de petites coopératives de cinq membres fondateurs (au lieu de douze), à attendre une recommandation du CCQ. Or en principe même une loi sur la coopération doit être faite et appliquée pour l'ensemble des citoyens, non d'abord pour les intérêts des institutions coopératives déjà en place.

Le CCQ se trouve à exercer sur le développement du mouvement coopératif au Québec un contrôle indirect qu'il ne devrait appliquer qu'avec crainte et tremblement, surtout dans les domaines où le mouvement Desjardins affiche jusqu'à maintenant un bilan fort maigre. Ces avis et recommandations ne devraient être donnés au gouvernement qu'après un examen approfondi, réalisé conformément à une procédure d'enquête, de discussion et d'information franche et en grande partie publique. Dans le cours ordinaire de ses affaires, le CCQ procède sans doute suivant une méthode digne de la loi qui le gouverne et digne aussi du mouvement coopératif dont il est le tribunal moral.

Mais dans l'affaire du Plateau Mont-Royal et, semble-t-il, à l'égard des petites coopératives d'habitation, le Conseil s'est comporté de façon arbitraire. La loi ne lui reconnaît aucune autorité pour établir des politiques d'habitation coopérative. La loi prévoit expressément que ces coops ne sont pas réservées aux coopérateurs "propriétaires" mais ouvertes aussi à tous ceux qui doivent se loger. Si les coopératives de logement qui commencent à germer en milieu populaire posent des problèmes ou des questions, le Conseil devrait s'en ouvrir publiquement au législateur. Il importe en effet de réprimer de possibles abus qui pourraient ternir la crédibilité du mouvement coopératif; ou de changer, si le besoin s'en fait sentir, les dispositions mêmes de la loi. Mais le grenouillage plus ou moins secret dont vient d'être victime la coopérative du Plateau Mont-Royal est totalement inacceptable.

C'est avec des décisions semblables à un tel refus que vont se discréditer rapidement, si un prompt remède n'y est apporté, tant une institution importante comme le Conseil que la loi elle-même qui incorpore nombre de "privilèges" coopératifs. Dans un mouvement aussi développé, bureaucratisé, et à certains égards centralisé que le mouvement Desjardins, il est inévitable que des erreurs et des injustices surviennent. Elles doivent être promptement corrigées.

Autrement, il faudra exiger du législateur qu'il retire au mouvement déjà constitué le pouvoir de vie ou de mort qu'il s'est fait accorder sur l'avenir des nouvelles coopératives et des nouveaux coopérateurs. La coopération, en effet, appartient chez nous à tout le peuple, non au seul establishment en place, si méritoire soit-il.

Il faut souhaiter que cette affaire se règle au sein de la famille coopérative et conformément à son esprit. Si ce règlement n'intervenait pas rapidement, Québec devrait sans hésiter prendre, en matière de logement, les mesures réparatrices qui s'imposent, tant à l'égard des coopérateurs du Plateau Mont-Royal, que de tous ceux qui attendent de cette loi justice et progrès social.

Jean-Claude LECLERC

Le fin canevas namibien

par Georges Vigny

M. Martti Ahtisaari, commissaire des Nations unies pour la Namibie et représentant spécial du secrétaire général, est donc à pied d'œuvre depuis près d'une semaine et, d'ici la fin du mois en cours il soumettra ses conclusions quant à la mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité. A son arrivée à Windhoek, flanqué d'une équipe de 47 collaborateurs, il a été salué par une foule de quelque 6000 personnes, incluant une forte participation des partisans de la SWAPO (South-West Africa People's Organization), face aux partisans de la DTA (Democratic Turnhalle Alliance); la troisième des principales formations, le Namibia National Front, n'était pas représentée. Il est intéressant de relater cette arrivée de M. Ahtisaari en raison du climat: les factions rivales étaient retenues de part et d'autre par des cordes et, le long du passage, des policiers tenaient en laisse leurs mousles. Selon les rares relations faites de cette arrivée historique, l'humeur n'était pas agressive, et les échauffourées se faisaient à coups de slogans. Commentaire de M. Ahtisaari: cette mission ne sera pas des plus faciles. Commentaire, en réponse, de l'administrateur sud-africain du territoire, le juge Martinus Steyn: M. Ahtisaari est "mon partenaire" dans cette "très grande opération".

Non seulement le rapport du commissaire déclencherà-t-il la mise en branle d'un développement historique et les contacts de M. Waldheim en vue de constituer le plus fort contingent jamais mis sur pied, mais c'est encore ce rapport qui conditionnera l'acceptation finale du plan des Cinq par l'Afrique du sud.

Quand on dit "mise en oeuvre de la résolution du Conseil de sécurité", à quoi fait-on allusion? A sa séance du 27 juillet présidée par l'ambassadeur canadien William Barton, le Conseil de sécurité a en fait procédé à deux votes séparés, sur deux résolutions distinctes. La première, reçue sous numéro 431, a recueilli treize voix pour et deux abstentions, celles de l'URSS et de la Tchécoslovaquie. Ce n'est pas une mince affaire de voir la Chine non

seulement prendre part à un tel vote mais encore voter pour... alors que l'URSS s'abstenait! Le second vote, obtenu à l'unanimité, portait sur le document devenu depuis la résolution 432. Le mandat de M. Ahtisaari découle de la première, qui porte sur le plan des Cinq (Etats-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale et France) soumis au terme de dix-huit mois de difficiles négociations avec les parties impliquées en Namibie, conformément à la résolution 385 adoptée à l'unanimité le 30 janvier 1976. C'est cette résolution qui porte sur l'accession et sur les modalités d'accession de la Namibie à l'indépendance, alors que la résolution 432, elle, porte sur le problème de Walvis Bay, problème que les Cinq ont volontairement écarté. A ce propos, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Don Jamieson, déclarait des mois d'avril: "Notre proposition n'aborde pas la difficile question de Walvis Bay pour la bonne raison que nous ne voyons pas comment la régler dans le cadre des négociations actuelles. Nous croyons fermement, toutefois, que ce litige ne devrait pas retarder l'indépendance namibienne attendue depuis si longtemps et qu'il devrait, sous tous ses aspects, faire l'objet de discussions entre le gouvernement sud-africain et le gouvernement élu de la Namibie (...)"

Toutefois, même si la résolution 432 n'entre pas dans le mandat de M. Ahtisaari, le fait qu'elle ait été adoptée aussitôt après la 431 a provoqué une réaction négative en Afrique du sud: estimant avoir été dupé par les Cinq occidentaux, le gouvernement Vorster a suspendu son acceptation de la résolution 431, la conditionnant aux recommandations que fera M. Ahtisaari dans son rapport à M. Waldheim!

Le paragraphe-clé de la résolution sur Walvis Bay, à savoir le 2e alinéa, "décide de prêter son plein appui à la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour assurer dans un proche avenir la réintégration de Walvis Bay dans la Namibie". Ce qui ne préjuge rien la position juridique des parties. Qui plus est, dans cet intervalle, l'Afrique du sud continuera d'utiliser Walvis Bay mais de manière qui ne soit pas "pré-

judiciable à l'indépendance de la Namibie ou à la viabilité de son économie".

Les réserves sud-africaines étaient connues, et M. Botha les a reformulées aussitôt après l'adoption de la résolution 432: "Tout le règlement se trouve menacé par l'addition de ce nouvel élément, bien que la proposition (des Cinq) ait été présentée en mars 1978 sous une forme finale et définitive. Je tiens à préciser que Walvis Bay fait partie du territoire sud-africain et non pas du Sud-Ouest africain, et rien de ce que le Conseil peut dire ou faire n'en fera une partie du Sud-Ouest africain." Rappelant que Walvis Bay fait partie du Cap de Bonne Espérance depuis près d'un siècle et que ce port n'a jamais fait partie de l'ancien territoire sous mandat ni du protectorat allemand, M. Botha a ajouté: "A diverses occasions, mon premier ministre a informé les représentants des Cinq que l'introduction du problème de Walvis Bay dans la proposition aboutirait à la cessation immédiate des négociations". C'est donc dans ce contexte que s'inscrit la décision sud-africaine de surseoir à l'approbation jusqu'après le rapport de M. Ahtisaari. Mais à ce stade-ci, on notera que les deux résolutions ne vont pas de pair et, bien au contraire, le sort de Walvis Bay est explicitement reporté après l'indépendance comme un problème à négocier entre deux gouvernements!

Faut-il encore retenir un détail curieux: la procédure a été modifiée à cette fameuse séance du 27 juillet du Conseil de sécurité et les déclarations des participants ont été faites après les deux votes. Ce qui a surpris également Sam Nujoma, leader de la SWAPO qui avait préparé son texte en fonction d'un vote subséquent et qui a dû "indiquer que certaines parties de sa déclaration devront être modifiées en conséquence..."

Quitte à revenir sur le détail du plan des Cinq adopté une fois que M. Ahtisaari aura déposé son rapport, quelques constatations s'imposent.

Ainsi, sans l'appui des pays de première ligne, la SWAPO n'aurait probablement jamais "marché" dans ce

plan. Non seulement à cause du problème de Walvis Bay mais pour toutes sortes de réserves dont, en particulier, celles concernant les élections. Même si la SWAPO part avec un bassin plus large que les autres clientèles puisqu'elle représente 46% des Namibiens, la course sera très ouverte contre l'Alliance de Turnhalle.

Au nombre de ces appuis de première ligne, il faudra citer en particulier celui du président Nyerere, et celui de l'Angola qui, d'ailleurs, a eu le privilège de faire la déclaration au nom de ce groupe à la suite des deux votes au Conseil de sécurité.

Quant à la question de la participation canadienne à un futur contingent onusien pour la Namibie, on peut affirmer qu'il y a un préjugé favorable. Toutefois, cette question ne peut être abordée puisqu'aucune demande formelle n'a été faite et qu'une telle demande ne s'inscrit qu'après le rapport de M. Ahtisaari. De toute façon, vu la nature du problème, on peut supposer que ce contingent ne sera pas simplement militaire mais qu'il nécessitera le concours aussi bien de policiers que de civils.

Tout en se gardant d'un optimisme déclaré, la résolution sur Walvis Bay ayant un peu prématurément bousculé l'Afrique du sud, on peut néanmoins tirer la conclusion que cette mission namibienne a été pour le Canada une épreuve brillamment remportée. Non seulement doit-on souligner les constants efforts, en groupe, pour surmonter les impasses qui n'ont pas manqué de surgir tout au long de 18 mois de pénibles négociations, mais encore la part individuellement assumée par le Canada. Une double part, aussi bien au sein du groupe des Cinq que par rapport aux parties impliquées en Namibie.

Le moins qu'on puisse dire est que cette mission est un "prototype", un canevas à explorer plus avant encore et à perfectionner: c'est au sein de ce genre de groupes que le Canada est à son meilleur, y trouvant une structure d'action souple et l'occasion de marquer sa nature propre dans un ensemble de complémentarité avec ses partenaires, dans une perspective de paix.

■ Sont-ce là des peccadilles ?

Une nouvelle parue, sans signature, le 9 août 1978 dans LE DEVOIR et intitulée "Un détenu réclame du tribunal la fermeture de SVP" agit sur moi comme la goutte d'eau...

Dans ce domaine pénitentiaire qui est de ma spécialité, je constate souvent dans LE DEVOIR des erreurs qui me paraissent impardonnables, car elles entretiennent dans le public une diverse mais constante déformation de la vérité. En l'occurrence ici le chroniqueur assimile le Centre de développement correctionnel (CDC) à Saint-Vincent-de-Paul. Il devrait savoir que par Saint-Vincent-de-Paul on désigne tout un complexe pénitentiaire qui ne comprend pas moins de cinq institutions pénales à savoir: le CDC, le "Laval maximum", le "Laval minimum", le Centre fédéral de formation et l'Institut Leclerc, sans compter le Collège du Personnel.

Il y a quelques semaines une

erreur semblable était faite à propos de l'Institut Archambault. On l'assimilait au complexe pénitentiaire de Sainte-Anne-des-Plaines, dont elle n'est en fait qu'un élément, le pénitencier à sécurité maximale, ayant à ses côtés le Centre régional de réception où sont envoyés tous les nouveaux détenus, et le "Minimum Sainte-Anne".

Sont-ce là des peccadilles? Je vois déjà votre haussement d'épaules. Je crois pour ma part qu'il y a là une incompréhension professionnelle qui entretient dans le public de telles confusions qu'on se demande parfois si elles ne sont pas voulues. C'est d'autant plus regrettable qu'en l'occurrence le dossier de nos institutions pénales est ouvert en permanence et mérite la vigilance des citoyens.

Pour revenir à l'article en question, le public devrait pouvoir discerner entre "le

Laval Maximum" qui est en fait le vieux pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul "x" fois condamné par diverses commissions d'enquête, et le CDC, institution qui s'est tristement fait connaître comme l'Unité spéciale de correction et qui a fait l'objet de plusieurs tentatives de transformation (dont témoigne d'ailleurs son nouveau nom depuis 1970). Votre chroniqueur pénitentiaire aurait avantage à consulter au moins le rapport annuel du Service canadien des pénitenciers ou bien vos propres archives (aux années 1972-1973 par exemple).

Si le domaine pénitentiaire n'a malheureusement pas le privilège de ce type d'erreur, je crois qu'il serait bon de les éviter dans votre journal dont le lecteur que je suis voudrait continuer à louer la loyauté.

Pierre Marie LAGIER
professeur de criminologie
Montréal, le 9 août 1978.

LE MOT DU SILENCIEUX

Que fait-on du génie ?

par Albert Brie

Tous les enfants qui naissent depuis vingt ans sont des artistes en puissance. Ils ont tous quelque finesse secrète et, n'était l'impératif du primum vivere, la société ne compterait plus aujourd'hui que des barbouilleurs de croûtes et des croque-notes patentés.

Cette universalité de tempérament artistique jette un peu de grisaille et de trivialité sur les disciplines que tout nouveau-né pourrait embrasser s'il n'eût couté que la fantaisie de son génie. Il arrive donc qu'il est beaucoup moins passionnant de devenir un artiste lorsque cet état est accessible à quiconque. D'ailleurs, voyez comme l'artiste se distingue peu de celui qui ne l'est pas de façon professionnelle. Il vit aussi grassement que le plombier. Il n'a même plus le privilège de se distinguer de l'autre par la misère matérielle et la fragilité de sa santé. Il est condamné au bien-être et invité à donner des leçons de guitare avant d'en avoir pris lui-même.

Quelle différence avec jadis! Il aurait fallu à l'époque avoir un cran du diable si, de par votre propre volonté, vous eussiez tenté de devenir un artiste. A huit ans, si j'avais dit à mon père mon intention de faire un chef d'orchestre, un peintre ou un poète, il m'aurait aplati sur mes espérances avec une gifle du cru ancestral. Pour être artiste dans ce temps-là, il fallait être marqué. Pas question d'aller voir dans votre intérieur, dans vos goûts. Les parents irriguaient les caprices. Ils en étaient les interprètes des vœux de naissance, selon les critères d'un instinct de paysan qui croit plus aux neuvaines à Sainte-Anne qu'aux insecticides pour anéantir la pyrale de maïs.

Tu ne trouves pas, Charles-Aimé, que Jacquot a un pleur musical? — Il a de qui tenir, Justine. Tu joues du piano et je chante assez juste. — Je me le suis répété tout le temps de ma grossesse: "Ce sera notre musicien." Regarde comme il a les doigts effilés. — Tiens! Il a cessé de pleurer. On dirait qu'il nous a entendus.

LETTRES AU DEVOIR

■ La caisse pop sera-t-elle solidaire ?

Face à la pénible situation que les ex-salariés de Tricot V.N. Ltee subissent toujours, nous, sociétaires de la Caisse populaire de Berthierville, après avoir sérieusement examiné ce cas unique dans l'histoire de Berthierville, avons décidé de faire connaître publiquement notre position, espérant ainsi aider les dirigeants de la Caisse de Berthierville à réviser leur orientation dans ce que nous convenons maintenant d'appeler: "l'affaire Tricot V.N. Ltee, une tache pour le mouvement coopératif de Berthierville".

En effet, qu'une quarantaine de salariés d'une entreprise privée se voient dans l'obligation d'emprunter solidairement et conjointement une somme de \$100.000 pour sauver de la faillite leur employeur et par conséquent, leur "job", et que trois mois plus tard, l'entreprise en question fasse quand même faillite, c'est tout simplement impensable. De plus, aucune possibilité pour les ex-salariés de recouvrer même une petite partie de cet emprunt: ils sont en septième hypothèque. Il faut ici souligner que nous sommes en présence d'un cas tout à fait à l'opposé d'une grève où les salariés paralysent l'entreprise pour l'obtention de meilleures conditions de travail alors qu'ici, les ouvriers se cotisent pour permettre à leur patron de continuer à opérer l'usine.

Mais que vient donc faire le mouvement coopératif, en l'occurrence la Caisse populaire de Berthierville, dans ce triste chapitre de l'histoire de Berthierville? La Caisse est le prêteur du \$100.000 aux ex-salariés de Tricot V.N. Ltee. Cette Caisse pop, sans doute en guise de solidarité, ne veut vraiment pas prendre ses responsabilités sociales en refusant de s'impliquer financière-

ment de façon significative au sujet de cet emprunt de \$100.000 effectué par de petits salariés, que sont les ex-salariés de Tricot V.N. Ltee.

La caisse pop est prête à discuter quant au taux de l'intérêt, mais elle refuse systématiquement d'absorber même une perte aussi minime que 10% du capital en question. Le Conseil d'administration de la Caisse de Berthierville et son président en tête, Rosaire Chaput, refusent de reconnaître quelque responsabilité sociale que ce soit dans cette cause qui, il faut bien le reconnaître, est une hantise sociale. Bref, M. Chaput et ses joyeux compagnons du Conseil refusent même de laisser tomber les miettes de la table du mauvais riche. Et le comble de cette histoire, c'est que l'Union régionale de Joliette appuie maintenant cette position absolument inacceptable de la Caisse populaire de Berthierville.

Messieurs les grands dirigeants catholiques du mouvement coopératif de Berthierville, que veut dire pour vous, le mot solidarité, thème de la causerie que prononcera notre président national, M. Alfred Rouleau, lors de l'assemblée générale de la Fédération des Caisse populaires qui eut lieu à Montréal, le 21 mars 1978? Etait-ce une fumisterie? Est-ce de l'hypocrisie? Lorsque M. Rouleau, au milieu de son texte, déclare ce qui suit: "Il faut que chacune des Caisse corresponde aux besoins de ses membres et de son milieu. Une telle exigence est une règle élémentaire lorsque l'on parle de coopération", qu'est-ce que cela signifie pour vous? Lorsque d'autre part, les évêques du Canada, dans leur message pastoral livré à l'occasion de la fête du travail 1976, déclarent le message en question: "De la parole aux actes", qu'est-ce que cela

signifie pour vous? Vous donnez-vous la peine de lire ces textes? Si oui, qu'attendez-vous pour les mettre en pratique?

Nous terminons cette missive en vous recommandant de changer d'attitude dans toute cette malheureuse affaire. La Caisse populaire de Berthierville doit accepter d'absorber une perte financière substantielle quant au capital de cet emprunt de \$100.000, et nul doute que les ex-salariés prendront également leur responsabilité. Il faut tout de suite se rendre à la table de négociation. Pour le Conseil d'administration de la Caisse, prendre ses responsabilités dans ce cas précis, ne veut pas dire recommander à chaque sociétaire, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle, de donner sur une base volontaire sa ristourne, ce serait une façon beaucoup trop facile de vous défilier de vos responsabilités, mais bien de recommander à l'assemblée, d'accepter une perte financière collective. C'est de la solidarité, n'est-ce pas?

Si la Caisse populaire de Berthierville refuse cette avenue, alors il faudra vraiment se l'avouer: "Les Caisse populaires ne sont pas des coopératives mais bien tout simplement des institutions financières comme les Banques à charte." En attendant, Berthierville vit dans la grande noirceur.

(Ont signé)

Jean-Marc FERLAND,
Jean-Luc DOUCET,
Jean-Guy HARPER,
Pierre LALLÉE,
Louise DENIS,
Claude BACON,
René BROUILLETTE,
André SAVIGNAC,
G. HARVEY,
Alain SYLVESTRE,
Berthierville, le 8 août 1978

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$60 par année; six mois: \$33; trois mois: \$21. À l'étranger: \$65 par année; six mois: \$36; trois mois: \$24. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par le poste aérien sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Lucie FORGET
Outremont, le 12 août 1978

LETTRES AU DEVOIR

■ L'entêtement de M. Chrétien

(Lettre adressée à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec)

Vous trouverez ci-joint un chèque de \$85, reçu du ministre des Finances du Canada. Je sais que ce montant appartient en toute équité au ministère des Finances du Québec.

Je n'aurais jamais pensé qu'un ministre fédéral t'enfermerait, aussi grossièrement, d'acheter mon vote à la veille des élections fédérales. C'est une insulte gratuite dont je me souviendrai longtemps.

Le ministre Chrétien devrait savoir que je suis Québécois et que, par conséquent, je ne vote PAS aux élections américaines, canadiennes ou mexicaines.

A quoi sert de voter au fédéral quand l'entêtement du

ministre Chrétien a plus d'importance que l'unité de l'Assemblée nationale?

Quelle est cette sorte de fédéralisme qui pénalise le Québec, même quand celui-ci agit légalement à l'intérieur de sa juridiction, comme dans le cas de la taxe de vente? Ce n'est plus du fédéralisme, c'est du banditisme. J'ai hâte de pouvoir dire "oui" à la souveraineté du Québec et vous pouvez compter sur mon \$85, pour la campagne de financement en faveur du "oui" à la souveraineté du Québec.

Agreez, M. le ministre des Finances du Québec, l'expression de mes sentiments québécois et permettez-moi de vous réitérer ma plus entière confiance.

Jules LEBEAU
Montréal, le 2 août 1978

Un militant de la CSN réplique à Grand'Maison

Allures de gauche, discours de droite

par
Joseph Giguère

L'auteur est président du Conseil central des Syndicats nationaux (CSN) de Québec.

Quand j'ai aperçu dans LE DEVOIR le premier d'une série d'articles de Jacques Grand'Maison sous le thème: Bilan et avenir de la gauche au Québec, ma première réaction en fut une de confiance. Je me suis dit: "Enfin quelque chose qui va peut-être nous aider à voir plus clair". J'ai lu les cinq articles en question. Je suis allé d'agacement en agacement jusqu'à la déception finale. Franchement! pour quelque chose qui se prétend un bilan, je dois dire, empruntant le mot de mon cousin Cyrano: "C'est un peu court, mon ami". En fait, c'est plutôt long pour ce que c'est court.

Dans un souci minimal de rigueur, Grand'Maison aurait dû commencer par nous dire qui est, pour lui, la gauche au Québec, et nous indiquer ses critères d'appréciation. Au lieu de cela, il ramasse dans une même cible tout ce qu'il n'aime pas: du moindre ventriloque stalinien jusqu'aux fonctionnaires de l'Etat en passant par la CSN et la CEQ. La FTQ n'est pas mentionnée. Pourquoi? Peut-on penser que l'attitude par rapport au PQ constituerait un critère pour déceler l'ivraie d'avec le bon grain? On aurait eu besoin à ce moment-ci, d'un vrai discours sur la gauche: sa composition, ses éléments, ses faiblesses, ses points forts, sa pratique dans les organisations de masse, sa pratique directement politique, ses chances réelles d'avenir, car il était question aussi de l'avenir, je crois. On n'a que faire de ces jérémiades dont tout ce qui reste à la fin c'est l'idée d'une gauche floue, laide et sans espoir. Nos patrons nous martèlent à cœur de jour des idées idéologiques. Au fond, c'est ça que le plus inquiet.

A l'instar des petits "boss" progressistes, Grand'Maison justifie ses propos anti-syndicaux en invoquant son souci des travailleurs les plus humbles. Il affirme particulièrement que si les groupes, qu'il appelle "populaires", faisaient moins de luttes, se prenaient un morceau moins considérable de la richesse, ça en laisserait plus pour les "petits" travailleurs. Rappelons-nous qu'en 1975, Trudeau nous a servi la même salade pour justifier la loi anti-inflation. Rappelons-nous plus spécialement que, face à la loi anti-inflation, deux logiques s'affrontaient: celle de Trudeau et celle du mouvement syndical.

Un soir d'octobre, 1975, Trudeau, rose à la boutonnière, a dit aux Canadiens, dans un message télévisé, que s'il y avait inflation, s'il y avait crise, c'était parce que certains groupes, les grands syndicats, les grandes compagnies, accaparaient plus que leur part du revenu national, qu'il allait faire une loi, la loi C-73, pour freiner leur appétit et que tout se rétablirait progressivement.

De son côté, le mouvement syndical a dénoncé les propos de Trudeau, en prédisant que seuls les salaires seraient contrôlés par la loi C-73, que ce contrôle n'aurait aucun effet sur l'inflation, que le ralentissement du taux d'augmentation des revenus des groupes de 500 travailleurs et plus aurait un effet d'entraînement négatif sur les salaires de l'ensemble des travailleurs, que la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs augmenterait la concurrence favorisant ainsi la concentration des grosses entreprises et la disparition des petites.

En 1975, les Canadiens ont fait davantage confiance à la logique fleurie de Trudeau qu'à celle trouble-fête du mouvement syndical. Aujourd'hui, on est bien obligé de constater que ça se passe mot pour mot comme le mouvement syndical l'avait prédit. La moyenne des augmentations de salaire est gelée autour de 5%. L'inflation se situe autour de 9%. Le chômage a augmenté. Les petites entreprises ferment leurs portes pendant que les multinationales font des affaires d'or. On n'a qu'à consulter les colonnes financières des journaux pour le constater.

Non, Monsieur Grand'Maison, la ronde des fermetures d'usines que nous traversons présentement au Québec n'a pas pour cause la paresse des travailleurs, ni les pratiques brisefrè des centrales syndicales, ni le sabotage "broché à foin" de quelques adolescents "ML". Ces fermetures étaient déjà inscrites dans la promulgation même de la loi C-73. Ou étiez-vous, homme de gauche, pendant que nous nous battons contre la loi C-73?

Supposons quand même un instant que les groupes dits privilégiés se restreignent. Qu'arrive-t-il? La part laissée par ces groupes va-t-elle se ramasser automatiquement dans les poches des petits salariés? Non, cet argent va plutôt être drainé en dons à l'entreprise privée, à raison de cent mille dollars par emploi créé, comme à la Donahue de St-Félicien, qui fermait ses portes une fois ses profits réalisés, nos richesses naturelles gaspillées, l'environnement pollué et les travailleurs diminués. Si les petits salariés veulent arracher quelque chose, ils doivent s'organiser et lutter. Et, c'est notre tâche en tant que Centrale de les aider.

Grand'Maison insiste beaucoup sur notre manque d'intérêt pour les petits salariés. Il va même jusqu'à insinuer que les petits salariés vomiraient ce "style de syndicalisme qui coûte cher" et qui ne rapporte qu'aux plus gros. En tant que membre de la CSN, je n'ai aucune crainte à parler de notre rapport avec les "petits travailleurs": d'abord, parce qu'à la CSN, les travailleurs paient selon leur revenu, de sorte que les gros paient encore beaucoup plus cher ce "style de syndicalisme", et deuxièmement, parce que les petits travailleurs sont une préoccupation certaine chez nous.

S'il y a un secteur au Québec où règne avec une indécence tranquille l'exploitation la plus honteuse, c'est bien le secteur de l'hôtellerie. Qui investit, qui se bat depuis deux ans pour libérer les travailleurs de l'hôtellerie? Qui soutient des grèves de reconnaissance syndicale avec des groupes qui, seuls, n'auraient pas la force suf-

fisante pour faire reconnaître leur droit d'association? Je pense que notre prophète de la gauche n'a guère idée de ce qu'est, au Québec, la pratique du droit d'association selon le Code du travail actuel.

Nous n'avons besoin de personne pour nous dire de nous occuper des petits travailleurs. Mais ce n'est pas facile. Il faut compter avec la peur, les congédiements, les représailles, les mille et un recours juridiques patronaux, la mollesse des négociateurs gouvernementaux, et le refus de négocier des patrons une fois les syndicats accredités. Quand j'entends dire que nous soutenons des luttes artificielles de gens qui ont déjà le ventre plein, je trouve ça carrément mathématique. Citons des conflits récents à la CSN:

- Agence provinciale: 40 travailleurs qui étaient au salaire minimum
- Trust Général: 40 travailleurs qui étaient au salaire minimum
- Protheses dentaires, à Québec: 45 travailleurs qui étaient au salaire minimum
- ABS Entretien, à Québec: 30 travailleurs dans le voisinage du salaire minimum
- Camions à incendie de Pierreville: petit groupe également avec des conditions de travail tragiques
- Cinémas France-Films de Valleyfield: groupe minuscule, salaire minimum
- Commonwealth Plywood: salaire minimum, mépris maximum
- Radio Mutuel: des esclaves dans une entreprise d'aliénation
- Centre éducatif et culturel: 12 travailleurs, conditions minimales
- Celanese Drummondville: groupe nombreux, mais dans un des pires secteurs au Québec
- Travailleurs de cafétérias et tabagies de Québec: 40 employés, salaire minimum

Qui a fait des luttes pour humaniser les conditions des travailleurs d'abattoirs? Qui s'intéresse concrètement aux poumons et au cœur des travailleurs de l'amianté? Qui se préoccupe pratiquement des effets de la radioactivité sur les techniciennes en radiologie? Ou est l'artificialité? Ou se cachent les ventres pleins?

Ce sont peut-être les dernières batailles dans les journaux québécois. La Presse, Montréal-Matin, Le Soleil, qui énervent monsieur Grand'Maison. S'il s'imaginerait un seul instant que les "militants payés" de la CSN auraient pu tenir tout ce monde en grève, plus ou moins malgré leur volonté, il n'a aucune espèce d'idée du fonctionnement des syndicats à la CSN, et il connaît très mal les journalistes. Je lui suggère, le plus naïvement du monde, de vérifier si la présence d'un syndicalisme combatif à l'intérieur des grands media d'information n'aurait pas quelque chose à voir avec le maintien d'une certaine qualité et d'une certaine liberté de l'information.

Quant aux grèves dans le secteur public qui ont l'air, de l'avis de notre analyste, de constituer la plaie du siècle, il est temps qu'on démystifie un certain nombre de choses à leur sujet. D'abord, on en parle plus qu'il n'y en a: une dizaine de jours pendant le front commun de 72, quelques jours pendant celui de 76, un certain nombre de débrayages locaux très courts habituellement dans le cadre de la lutte contre les coupures budgétaires, quelques conflits particuliers qui ont duré un peu plus longtemps. Par rapport au nombre de travailleurs et de boîtes impliquées, rien là de catastrophique.

On a surtout insisté sur l'allure inhumaine de ces débrayages et ce, dans les hôpitaux tout particulièrement: les patients en otages, privés de soins, mangeant des TV dinners, dormant sur des draps en papier, se lavant avec des "scott towels"..... Il y a probablement eu des exceptions locales, des coins rondement tournés à certains endroits, mais règle générale, les services essentiels ont toujours été maintenus, les "vrais cas" ont toujours pu franchir les lignes de piquetage pour recevoir les soins appropriés, et souvent il est resté, dans plusieurs hôpitaux, autant, sinon plus de personnel durant les périodes de grève qu'il en reste pendant certaines fins de semaine au cours de l'été.

De toute façon, dans le sillage des restrictions budgétaires actuelles, s'installent en permanence, dans les hôpitaux des situations beaucoup plus pénibles et plus cruelles que les insécurité passagères vécues à l'occasion de grèves de quelques jours.

Examinons les "privilèges" des travailleurs du secteur public. A la CSN, notre gros morceau de secteur public se situe dans les affaires sociales. Ils sont 70.000.

Bilan Amour et Québec libres

Un professeur d'université, M. Jacques Lazure, a fait un curieux petit sondage.

Il a pu apprendre que chez les adeptes de l'amour libre, 80 pour cent des hommes et 85 pour cent des femmes étaient favorables à l'indépendance du Québec.

C'est là une attitude on ne peut plus logique. On peut se demander où est l'intérêt d'une pareille enquête. M. Lazure, en tout cas, rend un très mauvais service au PQ.

Jusqu'ici, les adversaires de l'indépendance répétaient, après M. Trudeau, que la sécession du Québec serait un crime contre l'humanité. Dorénavant, ils ajouteront à la conscience des séparatistes la noirceur du péché d'adultère.

Albert BRIE

J'aimerais, monsieur Grand'Maison, que vous alliez déclamer vos dénonciations aux préposés à l'entretien ménager dans les hôpitaux, aux travailleurs des cuisines, des buanderies, aux préposés aux malades: que vous alliez leur dire qu'ils ne travaillent pas, qu'ils forment une caste de privilégiés, que leurs revendications constituent des bonbons luxueux, qu'ils ne s'intéressent qu'à leur fonds de pension: allez expliquer aux femmes qui ont connu le "régime des Soeurs" que les luttes qu'elles ont menées depuis étaient des luttes socialement mal fondées; allez démontrer aux aides-infirmières qui ont deux jobs pour arriver à faire vivre leur famille, qu'ils représentent une strate de parasites sociaux. Allez-y et nous en reparlerons.

M. Grand'Maison semble croire qu'une puissance magique accorderait automatiquement des conditions de travail valables aux travailleurs du secteur public si ces derniers décidaient de ne plus faire de grève "inhumaine". Quelle pourrait bien être cette puissance? Des comités neutres? On peut toujours le suggérer aux travailleurs, mais j'ai peur qu'ils le refusent. Car ils ont eu, en 76, l'expérience de ces comités neutres pour déterminer les services essentiels là où les parties n'avaient pas réussi à s'entendre. A certains endroits, il aurait fallu embaucher du personnel supplémentaire pour combler les services essentiels décrétés par ces instances neutres.

La grève dans le secteur public, c'est un recours de détresse. Quand les travailleurs du secteur public choisissent de s'embarquer dans une grève, c'est en désespoir de cause, quand leurs représentants se sont traînés des mois et des mois à la table des négociations pour se faire éconduire, quand les politiciens s'en sont lavés les mains les uns après les autres, quand les administrations locales ont refusé de se mouiller, bref, quand ils ont compris qu'ils n'obtiendraient rien autrement. Jusqu'à nouvel ordre, malgré le pis-aller que ça constitue, la grève est un instrument nécessaire aux travailleurs tant du secteur public que privé. Et ceux qui s'indignent, qui se scandalisent, qui hurlent, trouvent autre chose d'efficace. Mais, qu'ils nous préservent des luttes espèces de révolutions neutro-harmonico-bonnes-ententes dans lesquelles les travailleurs se font toujours fourrer.

Quand on connaît la réalité crue d'une grève dans la société actuelle, on ne peut que trouver fantaisistes ceux qui imaginent qu'elles se généralisent par plaisir. Pour les permanents syndicaux, c'est pas mal moins compliqué quand il n'y a pas de grève. Les vrais "labor boss", monsieur Grand'Maison, ce ne sont pas ceux qui mènent des grèves, ce sont ceux qui les évitent, quitte à laisser les travailleurs dans la merde pendant des années et des années.

Enfin, pour parler du virage à droite sans mentionner la crise du capitalisme, la crise des richesses naturelles, la montée des luttes du tiers monde, la polarisation des impérialismes, l'influence de la trilateralité, l'échec de la social-démocratie, la domination du Canada et du Québec par les USA, il faut être décollé du "pays réel" ou aveuglé par un nationalisme de cocon. Il faut surtout vouloir à tout prix faire d'une gauche québécoise qui se cherche, le bouc émissaire de toutes les atrocités de l'Occident. Fournir, comme seule explication au virage à droite, l'attitude de la gauche, c'est donner une image bien angélique de la droite. Comme si la droite exerçait son hégémonie par accident, par défaut, comme si elle était là, passive, à attendre mélancoliquement la défloration pendant que la gauche joue puérilement dans son carré de sable.

C'est couper passablement court à l'analyse que d'expliquer la désagrégation d'un certain nombre d'initiatives populaires de base issues des années 60, uniquement par l'action délétère de la "gauche" sous l'oeil tolérant de la gauche syndicale. Je ne veux pas exonérer la "gauche". Mais le commencement de la fin, pour bien des initiatives populaires, n'a pas été déterminé par l'arrivée des "marteaux" et des "faucilles", mais bien plutôt par la venue massive de subventions gouvernementales sous toutes sortes de formes subtiles: programme d'initiatives locales, perspectives-jeunesse.

culture personnelle
Cours de Base de Fine Cuisine familiale
débutant en septembre
DUREE
10 semaines
PROFESSEUR
Henri Bernard
PROSPECTUS
843-6481

Institut
Gulinaire
Bernard
2015 de la montagne
610, Montréal
metro Peel



Pollution
des rivières,
eau potable
en
DANGER!

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU

Service civil pour les jeunes canadiens...

Les programmes d'initiatives locales ont stérilisé une foule d'initiatives. A la faveur du régime de subventions, certains leaders populaires sont devenus des "jobbers", la solidarité populaire a souvent fait place à la compétition pour les "fioles", l'administration s'est substituée à l'éducation, l'entrepreneuriat d'un petit groupe a remplacé la lutte revendicative avec l'ensemble. Voilà un premier élément, et à mon avis, le plus important.

Le mouvement nationaliste a, au surplus et surtout depuis le début des années 70, drainé dans l'action politique partisane les "poteaux" de bien des organisations populaires. Cela sans compter les nationalistes arrivés par ailleurs dans les organisations de la base pour faire le jeu, non de l'organisation, mais de leur parti, attitude qui n'a pas principalement pour effet d'accélérer la dynamique originale d'un regroupement populaire.

Bien sûr, au cours des dernières années, la "gogauche" comme Grand'Maison l'appelle, a joué un rôle d'épouvantail à citoyens dans bien des groupes populaires et elle a même contribué à l'effritement de certains. Je trouve ça aussi triste que ça peut être triste quand l'initiative de la désorganisation vient de gens qui s'attachent à gauche. Mais il ne faut pas avoir inventorié beaucoup la réalité pour laisser entendre que l'intervention de quelques pubères "armés" des slogans de la troisième Internationale est l'unique explication de la crise des groupes populaires. Il faut, à mon point de vue, s'interroger davantage sur la consistance politique et l'enracinement préalable de ces initiatives prometteuses qui sont tombées des premiers coups de "faucilles". En ce sens, à part d'introduire la diversion de la chasse au ML, l'exposé de monsieur Grand'Maison ne fournit pas beaucoup d'éléments positifs d'orientation à la gauche populaire. Tout ce que cette dernière doit comprendre, c'est qu'il ne faut pas nuire au Parti Québécois.

Quand Grand'Maison reproche à la CSN de faire le jeu de la "gogauche", il parle comme cette "gogauche", accusant les "boss syndicaux" de la CSN de faire le jeu du PQ. Dans les deux cas, il s'agit d'efforts pour entraîner l'organisation autonome qui est la CSN dans le sillage d'objectifs politiques partisans. Ceux qui ont suivi la dynamique de la CSN depuis quelques années, et particulièrement le dernier congrès, savent de quelle façon magistrale la CSN s'est dégaie de ces pièges aliénants. Les véritables "éclairateurs" au dernier congrès de la CSN, ce ne furent pas les "haut-parleurs" patentés des factions politiques de gauche ou de droite, mais les travailleurs en conflit.

On pourrait ergoter longtemps sur le Parti québécois, sa nature, sa composition de classe, son programme, son "préjugé favorable"... mais quand les groupes de travailleurs en conflit expriment leur situation concrète, ça aide à enraciner l'analyse théorique. Combien de fois n'avons-nous pas entendu le témoignage suivant venant de différents groupes de travailleurs en conflit.

"Chez-nous, nous étions au salaire minimum, nous avons formé un syndicat, le patron ne veut pas négocier, nous sommes en grève, il y a des scabs, la loi anti-scab n'est pas appliquée, nous avons une injonction, la police protège les scabs, périodiquement nous avons droit à des matraquages, nous sommes menacés d'amende ou de prison, nous avons rencontré le ministre, il a dit qu'il fallait que la loi s'applique..."

Comment expliquer que la seule loi qui s'applique c'est celle du matraquage alors que la loi anti-scab n'est pas? Comment expliquer toutes les lois anti-organisations ouvrières depuis l'avènement du PQ?

Après ça, il faudrait aller dire aux travailleurs: "Ecoutez travailleurs, même si ça ne paraît pas, le Parti québécois est un parti qui se bat pour vous autres contre les "tres gros" capitalistes étrangers, canadiens et américains, c'est un parti qui vous prépare, comme une surprise, un projet de société très original, il ne peut pas le dire tout de suite car il y a trop de forces obscures qui en profiteraient pour le déstabiliser, alors, même si vous ne comprenez pas tout, il faut aider ce parti-là, la façon de l'aider est assez simple, il s'agit de ne rien revendiquer, de ne rien dire, de ne rien faire et de le laisser faire, c'est comme ça qu'on bâtit un projet collectif... et tous ceux qui vous disent le contraire, les Rodrigue, Chartrand, Sicotte, ce sont des gens influencés par les "maoïstes", ils sont en fait des "crypto-capitalistes"... Ceci dit, que la statue de Duplessis se mette à danser et que la fête commence!"

Le pire ennemi du PQ, ce n'est pas la gauche, c'est lui-même. Ce n'est pas la gauche qui jette le monde dans le giron de la nouvelle église libérale et de son ascétique chef Ryan, c'est le PQ lui-même par son style de gestion politique auto-suffisante, "arcanesque", ni chair ni poisson, démobilitatrice. Quand on a la prétention d'être un gouvernement "populaire" et, qu'au nom de cela, on affiche une attitude hautaine envers les organisations autonomes que le peuple s'est données, qu'on doute de leur authenticité, qu'on qualifie de "termites" les chefs syndicaux démocratiquement élus par les travailleurs, on n'a pas à être surpris de retrouver tout d'un coup la porte ouverte à des courants et à des attitudes qu'on n'a pas souhaitées. Quand on met tant d'art à saboter ses appuis naturels, il est normal de se retrouver sans appui.

A part danser le jour de la St-Jean-Baptiste et fermer sa gueule le reste du temps, qu'est-ce que le gouvernement "populaire" du PQ a projeté au peuple depuis deux ans, quel projet collectif lui a-t-il soumis, quelles exigences lui a-t-il formulées?

Quant au reproche fait à la gauche (et partant à la CSN) concernant son peu de souci du nationalisme, son inaptitude à habiter la "dynamique révolutionnaire" du nationalisme, Grand'Maison manifeste encore par là qu'il est loin de la "dynamique syndicale" de la CSN. L'histoire de la CSN, son évolution depuis quinze ans, ses différentes prises de positions sur l'avenir économique du Québec, sur la langue, sur la culture, le rapprochement avec la CEQ marquant par là la consécration d'un syndicalisme québécois original, l'orientation du débat sur la question nationale amorcée au dernier congrès, tout cela traduit la reconnaissance factuelle de l'authenticité du nationalisme québécois. Je suggère d'ailleurs à Grand'Maison, avant de se prononcer à nouveau, de lire attentivement le document de la CSN sur la question nationale. A mon point de vue, il représente l'effort timide mais pas encore fait au Québec pour harnacher concrètement le nationalisme dans le courant de la lutte des travailleurs québécois vers une nouvelle société.

Ce n'est pas parce que nous sommes de suivre M. Lévesque à l'Economic Club ou de nous en remettre inconditionnellement aux stratégies secrètes du "druide" Claude Morin sur l'avenir du Québec, qu'il faut nous accuser de passer à côté de la question. Qu'est-ce que le PQ a fait pour que le débat sur la question nationale devienne la chose des travailleurs?

Qu'est-ce que la "libération" du Québec représente pour les travailleurs en terme de droits, de libertés, de place dans la marche de l'économie? Quels seront les moteurs de l'économie dans le Québec de demain? Le type de développement?

Le type de participation du peuple à la vie démocratique? Les options quant au style de vie? Le niveau de vie qu'on pourra se donner? Les exigences collectives? La stratégie référendaire? La question posée lors du référendum?

Autant de sujets qui doivent être débattus d'une façon large dans tous les coins et racoins de la province, dans tous les groupes et associations si on veut que la marche des Québécois vers leur avenir devienne une marche collective, consciente et puissante. Pour que cette démocratisation arrive, il faut faire pression non sur la gauche, mais avec la gauche, sur ceux qui par la force des élections du 15 novembre '76 détenaient désormais l'initiative de la question nationale.

Enfin, M. Grand'Maison ne doit pas trop s'en faire pour nous et surtout de ne pas nous imaginer plus naïseux que nous le sommes. Nous sommes pas mal conscients de porter des contradictions, merci! Nous sommes assez conscients aussi des exigences pratiques que pose le défi d'une véritable action syndicale de gauche prise en charge de l'ensemble des travailleurs en prenant comme repère fondamental les plus exploités, attitude responsable devant la situation économique, décorporatisation, élargissement, unification, approfondissement des revendications, des solidarités et des luttes, efforts pour que chacun de nos combats contribue à élever le degré d'unité, de conscience et d'autonomie de l'ensemble des travailleurs.

Mais nous sommes surtout conscients (et c'est cela entre autres qu'un analyste de la gauche devrait approfondir) de l'immensurable difficulté de vivre nos options théoriques dans le contexte syndical du Québec, du Canada et de l'Amérique du Nord. Si nous traînons des contradictions, ce n'est pas par amour de la laideur, ni pour le plaisir de pratiquer le "grand écart", c'est par incapacité, par faiblesse objective.

Quand, par exemple, un syndicat américain vient m'exposer un de nos groupes affiliés en disant qu'à la CSN les cotisations servent à financer les comités de citations, voyez-vous, ça ralentit un peu la prise en charge responsable des organisations de la classe ouvrière. Et ainsi de suite. C'est pour tenter de parer à ce type de faiblesse que nous parlons d'unité syndicale. Et vous, M. Grand'Maison, qu'est-ce que vous en pensez de l'unité syndicale? Est-ce que vos écrits ont toujours servi la cause de ceux qui travaillaient à l'unité syndicale?

Bref, est-ce que vous vous contentez de semer le découragement en brossant des tableaux de contradictions ou si vous cherchez à aider les forces positives qui tentent de résoudre les contradictions? Êtes-vous un écrivain au-dessus des enjeux ou un homme de gauche? Une conclusion assez grave doit hanter l'esprit de plusieurs militants hésitants par suite de la lecture de vos articles: celle de se dire qu'au fond, il vaut peut-être mieux faire d'honnêtes efforts individuels à droite que de se consumer misérablement dans les ruines désespérées de cette gauche incendiaire.

Pour ma part, j'ai voulu apporter le témoignage de quelqu'un de la gauche syndicale pour dire que nous ne nous sentons ni des fous, ni des assoiffés d'argent et de pouvoir, ni des tortionnaires deshumanisés. Autour de moi je vois tous les jours pas mal de conviction, pas mal d'intégrité, pas mal d'esprit de travail. En ce qui concerne votre thèse sur la sécheresse spirituelle de la gauche, je vous avoue, monsieur Grand'Maison, que spirituellement je ne me sens pas plus sec que les sœurs du pavillon St-Dominique, ou que l'abbé "Bonheur" qui joue au scab à CJRP ou que bien des évêques. Quant à la froideur idéologique, j'avoue que vous avez contribué à augmenter la mienne.

Vous manquez d'énergie pour réaliser vos travaux d'été...

Comptez sur l'enthousiasme des jeunes de l'équipe volante de votre Centre de main-d'oeuvre du Canada pour étudiants.

283-7491

Nos étudiants sont vaillants
Embauchons-les.

Emploi et Immigration Canada
Employment and Immigration Canada

ÉDUCATION DES ADULTES CEGEP COURS DU SOIR ET DE JOUR

119 COURS OFFERTS

CONDITIONS D'ADMISSION

Si vous avez entre 18 et 78 ans et complété votre secondaire en tout ou en partie, vous pouvez étudier au Cégep; renseignez-vous.

24 DISCIPLINES...

ADMINISTRATION
PERSONNEL
COMPTABILITÉ
MARKETING
SÉCRÉTARIAT
INFORMATIQUE...

ANGLAIS
ESPAGNOL
ART
CINÉMA...

PSYCHOLOGIE
POLITIQUE
SOCIOLOGIE
HISTOIRE
PHILOSOPHIE...

MATHÉMATIQUES
CHIMIE
BIOLOGIE...

POUR OBTENIR L'ANNUAIRE ET L'OFFRE DE COURS: 376-6310

GRATUITÉ SCOLAIRE ?
INSCRIPTION À MOINS DE 4 COURS: CERTAINS COURS SONT GRATUITS.
INSCRIPTION À 4 COURS: GRATUITÉ TOTALE.

INSCRIPTIONS: 7 au 18 août (SANS RENDEZ-VOUS) 13 heures à 21 heures

FRAIS D'INSCRIPTION: \$10.00

Les pièces requises pour l'ouverture du dossier sont les bulletins, le certificat de naissance et une photo.

DÉBUT des COURS: 5 Septembre.



Éducation des adultes
Cégep Rosemont
6400-16ième avenue
Rosemont
376-6310

LE CEGEP, ÇA VOUS APPARTIENT AUSSI

MÉTÉO

Abitibi et Chibougamau: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés et chaud. Maximum 28 à 30. Mardi: ensoleillé et chaud.

Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie et Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés et chaud. Maximum 28 à 30. Mardi: ensoleillé et chaud.

Outaouais, Montréal et Cantons de l'Est: ensoleillé et chaud. Maximum 30. Mardi: peu de changement.

Saguenay-Lac-Saint-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés et chaud. Maximum 30. Mardi: ensoleillé et chaud.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Beyrouth

"Front de libération de la Palestine". Cette organisation avait "enlevé" la veille pendant quelques heures une cinquantaine de "Casques bleus", 2 et 3 août, plus de 20 morts et de nombreux blessés lorsque les tenants de M. Arafat ont tenté d'investir des permanences du Front du refus dans le camp de réfugiés de Beddoui, au nord du Liban; 3 août, assassinat d'Ezzeddine Kalak à Paris.

Hier, le comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et les représentants des mouvements de la révolution palestinienne ont décidé de créer un comité spécial d'enquête sur l'explosion d'hier.

L'agence "Waba" précise que cette décision a été prise au cours d'une réunion extraordinaire des mouvements palestiniens présidée par M. Yasser Arafat. Toujours selon l'agence, "ce regrettable incident a coûté la vie à un certain nombre de citoyens libanais et palestiniens ainsi qu'à des combattants de tous les mouvements palestiniens et leurs familles".

Toujours selon "Waba", le comité exécutif de l'OLP et les mouvements de la révolution palestinienne ont pris les mesures de sécurité susceptibles d'empêcher la répétition de tels incidents à l'avenir". Le comité exécutif de l'OLP a également décidé de considérer les victimes de cet incident comme des martyrs de la révolution palestinienne et de les traiter en tant que tels.

L'attentat survient au lendemain de la commémoration de la chute de Tell-el-Zaatar, célébrée la veille par l'Organisation de libération de la Palestine. Ce camp de réfugiés palestiniens était tombé sous les bombardements conjugués des milices chrétiennes et de l'armée syrienne le 12 août 1976 après 52 jours de siège. Environ 2.500 personnes y avaient péri.

Un rassemblement prévu hier dans la ville côtière de Damour pour commémorer cette reddition a été annulé, les responsables palestiniens craignant des incidents après l'attentat.

Radio-Beyrouth, contrôlé par l'Etat libanais, a annoncé que le premier mi-

res et chaud. Maximum 30. Mardi: ensoleillé.

Québec et Trois-Rivières: ensoleillé avec passages nuageux. Vents modérés et chaud. Maximum 30. Mardi: ensoleillé et chaud.

Baie-Comeau et Sept-Îles: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum 25 à 27. Mardi: ensoleillé avec passages nuageux.

Rimouski et Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés. Maximum 27. Mardi: ensoleillé avec passages nuageux.

nistre, M. Selin al-Hoss avait discuté de l'explosion avec des responsables de la sécurité libanaise ainsi qu'avec des officiers syriens de la Force arabe de dissuasion qui, encore la veille, affrontaient les milices chrétiennes dans Beyrouth-Est.

Par ailleurs, des responsables du FLP estiment qu'Israël pourrait ne pas être étranger à l'attentat, arguant du fait que l'immeuble abritait également des locaux appartenant au Fatah. Aucune source indépendante n'a pu toutefois soutenir le crédit de ces accusations.

◆ Brisbane 1982

mettra à la ville d'Edmonton des installations d'une valeur d'environ \$36 millions.

La ville d'Edmonton ne sera plus tout à fait la même après ces jeux, déclare le maire de la ville, Cec Purves. Par le truchement de la télévision, environ 500 millions de personnes ont vu les Jeux d'Edmonton. Plusieurs artistes d'une vingtaine de pays se sont produits dans la ville. "Cela nous a ouvert les yeux", a conclu le maire.

De plus, les Jeux ont donné l'occasion de mettre à l'épreuve le nouveau système de transport en commun sur rail de la ville. En général, peu de personnes se sont plaintes de la qualité des services sauf dans le cas des files d'attente aux stations du petit métro d'Edmonton, d'une longueur de sept kilomètres.

Pendant une dizaine de jours, la capitale de l'Alberta a pris goût à la fête et ne pouvait se résoudre, samedi soir, à conclure cet événement inauguré par la visite de la reine Elizabeth II.

La clôture des Jeux mettait un terme à quatre ans de travail acharné auquel ont participé près de 7.400 bénévoles. Comble de chance, il n'y a jamais fait aussi beau en Alberta cet été que durant les Jeux du Commonwealth.

◆ Néo-Écossais

dans la région de la capitale, Halifax, tandis que le refonte de la carte électorale crée un siège supplémentaire au Cap-Breton et un autre dans la région de Colchester.

M. Reagan avait mis fin en 1970 à 14 ans de gouvernement conservateur dirigé par M. Robert Stanfield, avant son passage à la scène fédérale.

Il s'agit de la 29ème élection provinciale en Nouvelle-Écosse depuis la Confédération et de la première élection tenue en septembre depuis 100 ans.

On estime dans les milieux politiques de la province que les enjeux de cette élection seront essentiellement de nature économique.

La principale préoccupation de l'électorat à l'heure actuelle est la flambée des coûts de l'énergie. Le gouvernement a en

très complexes. Le jazz afro-américain est une musique vocale, et le saxo ressemble, dans ses accords, à la voix humaine. Le *saxo ténor* est le préféré des grands: Charlie Parker, Johnny Hodges.

La guitare a, à notre époque de l'électronique, pris une place considérable dans le jazz.

Aux jeunes Noirs de Louisiane, une boîte vide, un bout de manche à balai ont donné le *banjo*. Tentative de reconstruction d'instruments africains, le banjo est l'instrument des *minstrels*. La guitare coûte trop cher. Plus tard, elle va faire partie de la partie rythmique de l'orchestre. Elle arrivera finalement à s'imposer comme "solo". L'électricité lui donne une voix puissante dans les années cinquante. Pour les blues, la guitare est la voix idéale: elle est insinuante — et on l'amplifie. Elle est rythmique et mélodique à la fois. Les guitaristes inventent un nouveau lexique: l'art d'organiser les sons. Aujourd'hui, le chant de la guitare, amplifié jusqu'à la distortion, est devenu cri. Nouvelle façon de faire de la musique: une voix presqu'humaine. Jimmi Hendrix est de l'influence sur les groupes de bebop. Il utilise la pédale "oua-oua".

L'orgue électrique, avec une guitare et une batterie, parle comme un orchestre. Passant du piano à l'orgue, des jazzmen osent jouer des accords en bloc, comme au piano. Naturel organe de la chanson religieuse, du *gospel*, l'orgue s'impose. L'accompagnateur très bien les chanteurs de "soul". Le "synthétiseur", nouveau sur la scène du jazz, est un "super-orgue" reproduisant tous les sons possibles. Voix polyformes, cris, bruits divers, sortent de ce monstre de l'électronique. L'homme s'efface devant lui, hélas.

Le piano fut longtemps laissé de côté par les Noirs. Le jazz primitif était joué en son souvenir, dans les rues. Les Noirs, plus tard, vont s'en servir à leur manière, et déchiqueter ses sons: c'est le rag-time. A Harlem, le piano sert à retrouver les blues d'Afrique. Le boogie-woogie par ses répétitions et ses accents forts rend le piano si digne et si froid! Malleable. De même que l'anglais est modifié par les Noirs, de même la musique devient un message musical à variations africaines. Fats Waller, Count Basie inventent le *stride* (enjambée): temps forts dans les basses, et temps faibles dans le médium. Le *quartette* typique: piano, guitare, contrebasse et batterie. Un mélange de blues, de swing, d'improvisation et de technique, arpegges et vélocité, est ce qui ressort du jeu parfois peu orthodoxe des grands pianistes de jazz.

effet annoncé il y a quelques semaines des hausses des tarifs d'électricité de 16 à 18%, lesquelles faisaient suite à des augmentations récentes atteignant 47%.

M. Reagan, peu avant l'annonce de la dissolution des Chambres a fait part d'un programme de subventions visant à atténuer ces hausses de coûts durant les deux prochaines années, jusqu'à ce que de nouvelles centrales électriques mues à la houille — abondante dans la province — entrent en service.

Le programme prévoit le remboursement d'une bonne partie des coûts de l'électricité aux utilisateurs tant institutionnels et industriels que privés.

M. Reagan a par ailleurs annoncé que son parti présentera au cours de la campagne électorale un programme de mesures de relance économique s'étalant sur les 15 prochaines années.

"Nous n'avons pas que des bons coups à notre actif, a précisé M. Reagan, ce serait folie que de prétendre avoir gouverné à perfection. Mais nos désillusions et nos déceptions nous serviront à offrir un gouvernement plus efficace si nous sommes réélus."

Les chefs des deux partis d'opposition, le conservateur John Buchanan et le néo-démocrate Jeremy Akerman, se sont dit réjouis de l'annonce d'élections. "Il était temps", ont-ils commenté.

M. Buchanan a ajouté que son parti se proposait d'offrir un programme de stabilisation des coûts de l'électricité en multipliant les ententes avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve et en accélérant le programme de production d'énergie houillière.

Le déclenchement d'élections provinciales en Nouvelle-Écosse en septembre indique pour certains que des élections fédérales hâtives sont peu probables. M. Reagan, pour sa part a déclaré que c'était un peu un coup de dé et qu'il n'avait pas de confirmation officielle de M. Trudeau sur ce point.

◆ Les funérailles

bien sont-ils à prier? 80.000? 100.000? Peu importe. "Paul VI est mort en été", dit un ecclésiastique, comme pour atténuer le commentaire de ceux qui évoquent les funérailles "grandioses" des autres papes.

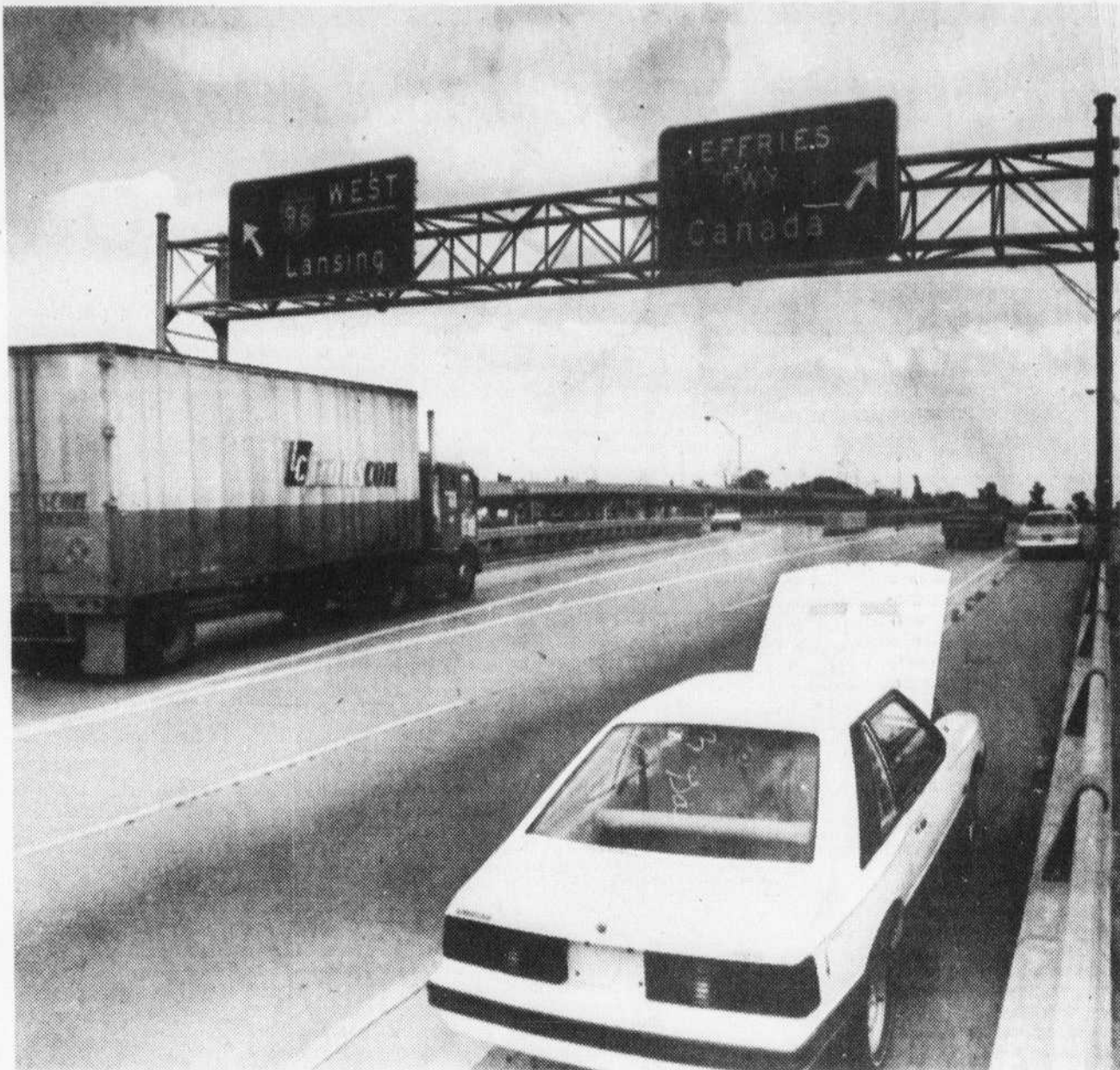
On entend couler l'eau de deux fontaines tellement la foule est silencieuse. Comme un symbole, les pleurs d'un bébé s'élèvent jusqu'aux volets clos des appartements d'un pape qui a écrit: "Je ferme les yeux sur cette terre douloureuse, dramatique et magnifique."

La messe est extrêmement sobre, c'est la messe d'un fidèle: "on a supprimé tout le décor, tout l'apparat d'autrefois", remarque une vieille Romaine qui a vu mourir Pie XII et Jean XXIII.

Des moments de grande émotion — quand un prêtre libanais encense le cercueil, quand Mgr Khoreiche, patriarche maronite, prie en arabe et que le choeur chante en araméen, la langue du Christ, ou encore quand apparaît Mgr Slipiv, archevêque majeur de Lvov des Ukrainiens (il a passé 17 ans dans les camps soviétiques et c'est Jean XXIII qui obtint personnellement sa libération).

Un instant d'intense recueillement: 150 prêtres sortant en une impressionnante procession donnent la communion à des milliers de personnes jusqu'au cœur de la foule.

Après l'invocation finale, une grandiose



Cette voiture de marque Mercury Capri, modèle 1979, fabriquée à Détroit, ne s'est même pas rendue au Canada où elle devait être vendue. Un photographe l'a vue en panne le long de la route, capot relevé et marre d'huile révélatrice sous le moteur.

litanie des saints chantée, un dernier adieu, une dernière image: les sediti qui, pendant quinze ans, ont porté Paul VI dans la basilique sur leurs épaules, soulèvent son cercueil.

A ce moment-là, la foule applaudit selon la tradition italienne et agit des milliers de mouchoirs. Les sediti disparaissent dans l'obscurité de la basilique, dont ils remontent pour la dernière fois la longue nef en portant le corps de Paul VI. La dépouille mortelle est ensuite descendue dans les grottes vaticanes, où elle sera placée dans deux autres cercueils, l'un de plomb, l'autre de noyer.

Le pontife repose maintenant à quelques mètres de saint Pierre. Ici dix-sept autres papes ont leur sépulture, et seul Paul VI n'y a pas de monument particulier: il voulait être dans la "vraie terre".

Dehors, le choeur chante encore: "Que les anges le conduisent au paradis." Au loin, dominant les toits et les terrasses de Rome, se détachent les collines de Castel

Gandolfo, là où est mort Paul VI il y a six jours.

Sur la place saint Pierre, au soleil couchant, les fidèles se signent une dernière fois. Une réflexion revient souvent: "Ils étaient moins nombreux que pour Jean XXIII." Les jeunes, bras nus, cheveux longs et jeans bleus, ont remplacé les femmes en noir d'antan. Ce pape est mort au XXème siècle.

◆ 43 ouvriers

Suite de la page 3

Pour eux, une caisse populaire, c'est un organisme de promotion sociale. Après tout, ils n'empruntent pas pour une voiture ou des vacances mais pour sauver des emplois, qui risquent de profiter à toute la région. Sans tenir compte de ses responsabilités morales en acceptant ce prêt, la caisse et l'union régionale exigent un remboursement jusqu'au dernier sou.

"Il aurait fallu définitivement décourager cet investissement à risque élevé. Ils ont fait le contraire et aujourd'hui, la caisse et l'union régionale nient l'aspect social du problème et se réfugient derrière le contrat d'emprunt. C'est non seulement injuste mais inconsciente de la part d'un mouvement coopératif censé s'impliquer dans son milieu", commente M. Sylvestre.

A Berthierville, l'opposition au paiement de la dette s'organise autour de cette logique. L'assemblée annuelle aura lieu le 21 août. Plusieurs hypothèses sont évoquées: "Un petit \$10 par sociétaire, et la dette disparaît", pense l'un. Moitié pour la caisse, moitié pour l'union régionale, dit l'autre. Un tiers pour chaque partie. Etc. Pourquoi le mouvement coopératif, au sommet, ne serait-il pas dans le coup au profit des plus démunis: d'autres songent ainsi à se mettre en contact avec le président du mouvement, M. Alfred Rouleau, parce que les pourparlers avec l'union régionale auraient été plutôt froids.

Une victoire du vrai fédéralisme

QUEBEC (PC) — La conférence de Regina constitue une victoire pour le vrai fédéralisme, affirme M. Rodrigue Biron, chef de l'Union nationale.

Dans un communiqué remis hier à la presse, M. Biron se réjouit que les provinces en soient arrivées à un consensus sur l'urgence d'un nouveau partage des pouvoirs. Il y voit la "un point de départ de négociations vraiment sérieuses pour la définition d'un nouveau pacte canadien".

D'autant plus, ajoute-t-il, "que cette unanimité des provinces rappelle la volonté recherchée par tous et chacun des gouvernements qui ont été à la tête du Québec, de Duplessis à ce jour".

Ce sommet sert au gouvernement Trudeau un sérieux avertissement dont il devra tenir compte, lui qui "semble incapable de comprendre que le fédéralisme n'est pas synonyme de centralisation".

Les résultats de la conférence démontrent qu'il est possible pour l'ensemble des Québécois de se retrouver, dans leur personnalité propre, à l'intérieur de la fédération canadienne.

Reprenant les termes d'une déclaration qu'il a faite en août 1977 à Moncton, M. Biron déclare que, "suite à cette conférence, le temps des centralisateurs d'Otawa" est fini et c'est maintenant le temps d'agir correctement ou de laisser la place à d'autres.

1972 — Un avion est allemand s'écrase dans la banlieue de Berlin-Est. 156 morts.

1974 — Le Saint-Siège et la Yougoslavie renouent des relations diplomatiques, après une interruption de 18 ans.

1968 — Des nouvelles annoncent que des inondations, en Inde, ont fait plus de 1.000 morts en sept jours.

1945 — Le Japon se rend aux Alliés. Le maréchal Pétain est condamné à mort pour collaboration — une peine qui sera ultérieurement commuée en prison à vie. L'Union soviétique signe un traité avec la Chine nationaliste, qui reconnaît l'indépendance de la Mongolie extérieure.

1917 — La Chine déclare la guerre à l'Allemagne et à l'Autriche.

1811 — La Paraguay se déclare indépendant de l'Espagne.

1784 — Fondation de la première colonie russe en Alaska.

TÉLÉVISION

2 CBFT

11.45 Auto-Patrouille
11.55 Cinema
Comment l'esprit vient aux femmes
comédie - American 1951
1.30 Dernière édition

6 CBMT

9.00 In touch
10.00 The Friendly Giant
10.10 Bonjour, bon jour
10.20 Mr. Dressup
10.30 Sesame Street
10.40 State of my mind
10.50 Ryan's hope
11.00 CBC news
11.10 Atlantic summer
11.20 Celebrity cooks
11.30 The Edge of Night
11.40 High hopes
11.50 From Vancouver
12.00 Sam and the river
12.10 Mr. Dressup
12.20 L'afternoon
12.30 All in the family
12.40 City at six
12.50 The Mary Tyler Moore Show
1.00 Trivia
1.10 Happy days
1.20 René Simard Show
1.30 Mash
1.40 Three's company
1.50 The magicians
2.00 Barney Miller
2.10 The National
2.20 The City Tonight
2.30 The good news
2.40 Station Closing

10 CFTM

9.50 Horaire Bienvenue
10.00 Nouvelles du jour
10.10 Fantan Dede
10.20 Monsieur Tranquille
10.30 Thierry La Fronde
10.40 Les p'tits bonhommes
10.50 Mini nouvelles
11.00 Ya du soleil
11.10 Pour vous mesdames
11.20 Indiscret: une caméra
11.30 Pas de diamants pour Ursula (drame policier - Italien 1968)
11.40 Les nouveaux tannants
11.50 Parle, parle, parle, parle
12.00 Le 10 vous informe
12.10 Patrick et Hénée
12.20 Les Berger
12.30 Fort basile: une caméra
12.40 Marvel Gigue
12.50 Faut le faire
1.00 Cine-Choc
1.10 Fort basile: ne répond plus (western - American 1966)
1.20 Les nouvelles TVA
1.30 Sports au 10
1.40 Le coureur du temps

12 CFCF

6.00 University of the Air
6.10 Morning Exercises
6.20 Canada A.M.
6.30 Homper Homper
6.40 Huntley street
6.50 Ed Allan
7.00 Montreal summer
7.10 The Flintstones
7.20 The Art of cooking
7.30 Definition
7.40 The Joyce Davidson Show
7.50 The Alan Hamlet Show
8.00 Another World
8.10 Match game 78
8.20 It's your move
8.30 The Price is Right
8.40 The Dick Cavett Show
8.50 Bobby Vinton
9.00 Headline hunters
9.10 Six million dollar man
9.20 The longest yard
9.30 The national news
9.40 Pulse
9.50 The Twelve Movie
10.00 Gordon's war (aventures - 1973)

SURSCÈNE

BATEAU THEATRE L'ESCALE, Saint-Marc-sur-Richelieu (514-844-2226) Les Deux Vagues de Brice et Lausanne. Du 17 au 21 septembre. Du mardi au vendredi à 21 h 00. Samedi à 19 h 00 et 22 h 00. CENTAUR, 453 St-François Xavier (288-1229) Relache.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENT, 1237 Saint-Jean (244-5522) Relache.
LA BOTTE A REFRAINS DE ST-SAUVEUR, St-Sauveur, autoroute des Laurentides, sortie 66 (523-1131) ou (514-3747) Relache.
LA POLYURIE, 116 Ste-Hélène (526-0821) Le petit monde de l'île Ste-Hélène (marionnettes) de M. Fréchet, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 13 h 00, en français et à 15 h 00 en anglais et "L'homme du destin" de G.B. Shaw, du mardi au vendredi, 19 h 00 et 21 h 00. Samedi, 18 h 30, 21 h 30.
PATRIOTE, DES STE-AGATHE, Ste-Agathe, autoroute des Laurentides, sortie 83 (523-1131) ou (418-326-3555) Relache.
LA RELEVÉE A MICHAUD, Calixa Laval, autoroute 30, sortie 93 (514-583-3776) "Ti-Mine Goulet" de L. Levesque, jusqu'au 3 septembre. Tous les soirs à 21 h 00. Samedi à 21 h 00 et 23 h 00. Relache dimanche et lundi.
NALLE, WILFRID PELLETIER, Place des Arts 175 (514-363-2112) Relache.
STUDIO THEATRE DA SILVA, Sainte-Sophie de Lacorne, sortie Saint-Jérôme (866-8034) ou (514-436-1304) "Love de Murray Schisgal" jeudi, vendredi et samedi 20 h 45.
THEATRE DE L'ATELIER, Sherbrooke (563-1778) La bonne planche de M. André.

CINÉMA

ATWATER I, Place Alexis Nihon (935-4246) National lampion. 13 h 00, 14 h 45, 16 h 45, 19 h 00, 21 h 00.
ATWATER II, Place Alexis Nihon (935-3313) Star Wars. 12 h 45, 14 h 50, 16 h 50, 19 h 10, 21 h 20.
AVERUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (935-2474) Heaven can wait. 19 h 00, 21 h 00.
BEAVER, 3117 Avenue du Parc (844-3021) Barbara Broadcast. 12 h 00, 15 h 00, 17 h 50, 20 h 40 et Teenage Sexmads. 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
BERIL, 1280 St-Denis (288-2115) Hayon Laser. 13 h 30, 15 h 25, 21 h 40 et Soldat du choc. 13 h 30, 16 h 45, 19 h 30, 22 h 15 et "Le sévère la barre". 12 h 15, 15 h 00, 17 h 45, 20 h 30.
BIJOU, 5009 Papeau (527-9131) "Fais-moi tout". 14 h 00, 16 h 45, 19 h 30, 22 h 15 et "Le sévère la barre". 12 h 15, 15 h 00, 17 h 45, 20 h 30.
BOAVENTURE I, Place Boaventure (861-2255) Eyes of Laura Mars. 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
BOAVENTURE II, Thank God it's Friday. 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONSAIR, 1 Mail Champlain (668-6600) L'acheteur (465-5906) "Battle star galactica". 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 20.
BONSAIR II, "Les aventures de Bernard et Bianca". 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 20.
BONSAIR III, "Le retour". 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 20.
BONSAIR IV, "Les héros des cieux". 12 h 30, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 20.
CHAMPLAIN I, 1815 est Ste-Catherine (524-1660) Le retour. 13 h 40, 17 h 35, 21 h 30 et "Le sévère entre les dents". 15 h 30, 19 h 45.
CHAMPLAIN II, "Adieu je réste". 13 h 30, 17 h 25, 21 h 25 et "Un silence au bout du canon". 15 h 24, 19 h 25.
CARBONELLE, 318 Ste-Catherine E. (866-8057) Battle star galactica. 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
CINEMA 76 ART, 3180 est Belanger (722-0302) Attirez, saisissez et tuez. 21 h 30 et "Nous sommes tous des anges". 19 h 30.
CLAREMONT, 5038 route, Sherbrooke (486-7385) Foul play. 19 h 00, 21 h 15.
COMPLEXE DES ANCIETRES I, Complexe Lesparadis (288-3141) Rencontre du troisième type. 12 h 30, 15 h 05, 17 h 45, 20 h 25.
COMPLEXE DES ANCIETRES II, "Les aventures de Fifi Brindacier". 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 30, 19 h 45, 21 h 30.
COMPLEXE DES ANCIETRES III, "Emmanuelle". 12 h 10, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 45, 21 h 40.
COMPLEXE DES ANCIETRES IV, "Vers un destin infini". 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 45, 20 h 55.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Massonville ouest (879-4349) "Terra en transe" (de G. Rocha - Brésil 1965) 20 h 00.
COTE-DES-NEIGES I, 6800 Cote-Des-Neiges (735-5528) Eyes of Laura Mars. 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15.
COTE-DES-NEIGES II, "Battle star galactica". 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
CORMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) "C'est arrivé entre midi et trois heures". 19 h 30. "Le retour". 21 h 30.
DAUPHIN, 2396 Beaudouin est. (721-6060) "Les aventures de Bernard et Bianca". 15 h 00, 18 h 40, 22 h 00 et "Les Robinsons des mers du sud". 13 h 00, 15 h 30, 20 h 00.
DAUPHIN, "Anne-Hall". 19 h 20, 21 h 30.
EYSEL, 15 Milton (842-6043) "La première fois". 21 h 30. "L'ordinateur des pompes funéraires". 19 h 30.
EYSEL II, "Le vieux pays" ou Rimbaud est mort. 21 h 30. "Les maudits sauvages". 19 h 30, 21 h 30.
JEAN-TALON, 4225 est Jean-Talton 725-7000 "Deluge sur la ville". 18 h 40, 22 h 00. "Un homme". 20 h 30.
KEVI, 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Grosse". 19 h 00, 21 h 30.
LOEWS I, 954 ouest Ste-Catherine (861-7437) "Isoper". 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
LOEWS II, "The Driver". 12 h 10, 14 h 00, 15 h 40, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
LOEWS III, "Grosse". 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 40, 21 h 00.
LOEWS IV, "The End". 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEWS V, "Saturday Night Fever". 12 h 40, 14 h 40, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05, 23 h 05.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (967-7503) Hayon Laser. 19 h 00, 21 h 00, 23 h 00.
MAJESTIC, 3186 est, Henri-Bourassa 381-6116 "Le poète". 19 h 30 et "La vie devant soi". 21 h 30.
MERCIER, 4250 est Ste-Catherine 255-6224 "Coconade à Monte-Carlo". 14 h 25, 18 h 05, 21 h 40. "Mes amis les ours". 12 h 50, 14 h 20, 20 h 00.
MONTREAL, 5504 Montclair, 484-3579 "The driver". 19 h 30, 21 h 25.
MONTREAL, 1204 Ste-Catherine E. 525-9900 "Le pays bleu". 14 h 14. "Tachella". France 1976. 19 h 30, 21 h 30.
OUMTEOMER, "Charles mort ou vivant". 19 h 30, 21 h 30.
OUMTEOMER II, "L'homme du destin". 19 h 15, 21 h 00.
OUMTEOMER III, "L'homme du destin". 12 h 00, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30.
OUMTEOMER IV, "L'homme du destin". 12 h 00, 14 h 30, 16 h 30, 18 h 30, 20 h 30.
PALACE, 688 Ste-Catherine O. 866-6961 "Le sévère la barre". 12 h 15, 14 h 50, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 30, 21 h 30.
PARALLELE, 3682 St-Laurent 843-4725 "Relache".
PARADISE, 480 Ste-Catherine 866-3556 "Retour de justice sauvage". 15 h 00, 18 h 20, 21 h 40. "Empire de fous géants". 13 h 20, 16 h 40, 20 h 00.
PARADISE II, "Melodie pour un tueur". 14 h 30, 18 h 15, 21 h 45. "L'appât". 13 h 15, 16 h 35, 20 h 05.
PARADISE III, "Violette Nozire". 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
PARADISE IV, "Crazy Horse de Paris". 13 h 40, 15 h 35, 17 h 35, 19 h 30, 21 h 30.
PARADISE V, "Quo". 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 00.
PLACE DU CANADA, Place du Canada 861-4955 "Sergeant Pepper". 19 h 15, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I, Place Ville-Marie, 866-2444 International Veit. 13 h 00, 15 h 00, 18 h 05, 20 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II, "What". 12 h 15, 14 h 25, 16 h 35, 18 h 45, 20 h 55.
PUNYAT, 4015 St-Laurent 845-5215 "The vampire of Mary Beethoven". 12 h 00, 14 h 30, 17 h 40, 20 h

L'univers fragile de l'archipel de Mingan

HAVRE-SAINT-PIERRE

L'arrondissement naturel des îles de Mingan demeurera l'une des merveilles du pays québécois pour peu que les gens de la côte, les visiteurs du sud et les responsables de son aménagement respectent ce milieu unique et fragile.

"C'est une nature très fragile", nous dit M. André Dumont, géomorphologue, "et en pleine évolution". M. Dumont est l'auteur d'importantes études sur les îles. Ses travaux ont contribué à faire connaître, aussi bien sur la Côte-Nord que dans le sud, l'exceptionnelle richesse de l'archipel et les menaces qui pesaient sur elle.

Dans ce pays de mer, de vents et de glaces, la nature poursuit sa lente évolution. Le relèvement isostatique du continent fait gagner du terrain aux îles comme en témoignent les traces des anciens niveaux marins. Une im-

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel

Montagnais les fréquentaient en certaines saisons.

Le classement en arrondissement naturel a pour but "d'éviter la dégradation du milieu et assurer sa mise en valeur harmonieuse" selon les mots employés par le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois.

Dès lors que l'on songe à la protection des îles, on identifie immédiatement la compagnie Sieben's Oil and Gas, de Calgary, comme la principale menace. Cette compagnie a obtenu de l'un de ses actionnaires, la Compagnie de la

menace que l'éventuelle exploitation minière. Une exploitation touristique et récréative incontrôlée des îles comporte autant de danger.

La Société historique du havre Saint-Pierre a relevé une vingtaine de camps de chasse ou petits chalets sur les îles. Des campeurs, de plus en plus nombreux, y plantent leur tente. Les falaises et les sculptures en calcaire sont tellement friables qu'il faudra prendre mille et une précautions avant de les rendre accessibles aux visiteurs. Les gens de la côte comme les visi-

hivers, les glaces entraînent au loin plus de fossiles que nous n'en pourrions jamais cueillir sur la rive", écrit le directeur général de la commission, M.D.J. McLaren.

"La population de Havre-Saint-Pierre, il y a à peine trois ans, était pratiquement indifférente au sort de l'archipel de Mingan. Depuis, après bien des campagnes de sensibilisation les choses ont bien changé", affirme la Société historique dans un mémoire adressé au ministre des Affaires culturelles.

La Société historique ne croit sans doute pas si bien dire. Parmi les choses qui ont changé, il faut souligner l'attitude du ministère des Affaires culturelles et du gouvernement québécois.

Depuis l'adoption en 1972 de la Loi des biens culturels, le ministère des Affaires culturelles avait négligé sa juridiction dans le domaine des arrondissements naturels en ne classant qu'un seul arrondissement, celui de Percé.

Dans son dernier rapport annuel, la Commission des biens culturels rappelle qu'elle avait identifié une cinquantaine de sites naturels menacés dans son premier rapport annuel, en 1972-73.

"Consciente d'une pénurie de personnel au niveau de la technique et de l'énorme travail que comporte l'établissement d'une zone classée, la Commission rappelle qu'un site naturel classé est sans commune mesure avec les dépenses que le classement occasionne, ces dernières étant minimales par rapport à la richesse sauvegardée. De toute évidence, il faudrait réserver un secteur de l'administration qui se consacrerait uniquement à la sélection des arrondissements naturels non seulement en fonction de leur beauté mais aussi de l'écologie."

Le ministère des Affaires culturelles, avec le concours du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, du ministère des Terres et Forêts, du ministère des Richesses naturelles et de l'OPDQ, a mis sur pied un comité interministériel. Cette formule administrative lui permet donc d'assumer une responsabilité pour laquelle il n'avait constitué aucun service particulier.

Avant que le Conseil des ministres n'approuve cette démarche, le dossier des îles de Mingan avait fait le tour de plusieurs ministères. Un temps, le ministère des Affaires culturelles a songé à remettre son dossier et sa juridiction au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dont l'intervention se serait appuyée sur la nouvelle loi des parcs.

Le classement en arrondissement naturel évite en principe au gouvernement québécois une procédure d'expropriation sur laquelle repose l'intervention en vertu de la loi des parcs. Le minis-

tere des Affaires culturelles pourrait y recourir si nul autre moyen ne peut assurer la sauvegarde des lieux.

Dans la loi des biens culturels, arrondissements historiques et arrondissements naturels se confondent. Dans un cas comme dans l'autre, nul ne peut modifier les lieux, diviser ou subdiviser sans l'autorisation du ministre lequel prendra avis de la Commission des biens culturels.

C'est précisément par la Commission des biens culturels que la population de la côte pourra faire valoir son point de vue sur l'aménagement des îles, au moment du classement de l'archipel comme au moment où un important développement exigera l'examen de la Commission des biens culturels.

Un festival en Minganie — Pour la première fois, la Minganie aura son festival. Trois jours de manifestations (18, 19 et 20 août) comportant entre autres un rallye nautique autour des îles de Mingan, réuniront la population de la moyenne Côte-Nord.

Le festival a pour but de faire connaître la beauté de la Minganie, d'encourager les artistes et artisans locaux et de recueillir des fonds pour les loisirs.

FORMATION PROFESSIONNELLE EN INFORMATIQUE

PAR CONTROL DATA

(Fabricant des plus puissants ordinateurs au monde)
Choix de cours intensifs

- Programmation — Cours niveau collégial — Informatique — Programme, 420.31 — Durée: 9 mois.
- Technicien d'ordinateur — Cours niveau collégial — Electronique — Durée: 9 mois
- Opérateur d'ordinateur — Cours professionnel niveau secondaire, durée 3 mois
- Langage de programmation — Cobol, R.P.G. II, Fortran, Basic, assembleur.

SÉANCE D'INFORMATION SANS FRAIS NI OBLIGATION

LUNDI 14 AOÛT, 19h30
FILMS - DÉMONSTRATION
TEST D'APTITUDE



Ministère de l'Éducation permis #749747
PRÊTS ÉTUDIANTS DISPONIBLES

INSTITUT CONTROL DATA

Service de formation de
control data canada ltée.
2020 rue Université
suite 1600
Montréal, Québec H3A 2A5
284-8484

CONTROL
DATA

Carrières et Professions

Les postes sont ouverts également aux hommes et aux femmes

LA FÉDÉRATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC

recherche un

CONSEILLER(E) SYNDICAL(E)

pour une période de 8 mois.

Exigences:

Connaissance du milieu avec expérience syndicale ou diplôme en relation de travail ou en droit.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 août à:

F.I.I.Q.
1067 St-Denis
Montréal.

AVOCAT(E) DEMANDÉ(E)

- On recherche un avocat ou une avocate pour contrôler la valeur juridique de traduction.
- Le candidat doit avoir une excellente maîtrise des langues française et anglaise.
- Traitement à discuter selon l'expérience et les qualifications du candidat.
- Les candidats peuvent soumettre leur demande et leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

D. Goyer
1, Place Ville Marie
Suite 700,
Montréal, Québec,
H3B 1Z7

PRATICIEN EN SERVICE SOCIAL HÔPITAL DE L'UNGAVA

Lieu de travail:
Poste de la Baleine, Baie d'Hudson.

Fonctions:
En collaboration étroite avec le milieu autochtone, mettre sur pied le bureau de service social.

Sous l'autorité immédiate de la directrice des services sociaux, procéder à des interventions psycho-sociales auprès d'individus et/ou groupes présentant des problèmes de comportement et/ou d'adaptation.

Exigences:
Diplôme de 1er ou 2ème cycle en sciences humaines.
Minimum de deux ans d'expérience dans les secteurs de la famille, de la jeunesse et de l'organisation communautaire.
Connaissance excellente de l'anglais.
Qualités de leadership, d'adaptabilité et de souplesse de caractère indispensables.
Expérience de travail en milieu isolé serait un atout.

Salaire et conditions de travail:
Selon la convention, plus prime nordique.
Soumettre votre curriculum vitae à:

Mlle Cécile Bertrand, M.A.
Directrice des services sociaux
Hôpital de l'Ungava
C.P. 149
Fort Chimo, Qué.
J0M 1C0

Concours se terminant le 18 août 1978.

Le journal Esprit Vivant recherche

REPORTER

FONCTIONS:

Couvrir divers événements à l'échelle du Québec pour un journal hebdomadaire catholique.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Posséder un français impeccable, une grande sérénité, une largeur de vue, un solide et profond esprit de foi. Salaire convenable à discuter.

Toute personne intéressée à ce poste est priée de faire parvenir un curriculum vitae à:

Esprit Vivant
a/s Monique Jones
1915 boul. Gouin est
Montréal, H2B 1W7

fscsq

la fédération des commissions scolaires catholiques du québec

CONSEILLER EN RELATIONS DU TRAVAIL (DEUX POSTES)

ORGANISME

La Fédération représente les commissions scolaires pour catholiques au Québec, assume en leur nom l'importante mission de promouvoir le système public d'enseignement et intervient de manière concrète dans des secteurs stratégiques pour l'évolution de l'éducation.

FONCTIONS

Concours F.C.S.C.Q. (E.C.) 1-78-79

(Négociation de conventions collectives)

Sous l'autorité du directeur de la direction des relations du travail, il devra:

- Participer à la négociation des conventions collectives au niveau provincial.
- Maintenir les relations avec les représentants syndicaux.
- Participer aux comités de conventions collectives.
- Conseiller l'organisme et les commissions scolaires en matière de négociation.

Concours F.C.S.C.Q. (E.C.) 2-78-79

(Application de conventions collectives)

Sous l'autorité du directeur de la direction des relations du travail, il devra:

- Aider les commissions scolaires dans l'interprétation et l'application des conventions collectives, des contrats de travail et des lois du travail.
- Assurer l'information aux commissions scolaires sur l'évolution des relations du travail.
- Soutenir les commissions scolaires dans leurs actions de prise en charge de la gestion de leur personnel.
- Défendre les intérêts des commissions scolaires en tant qu'employeurs.
- Assister les commissions scolaires dans le règlement des griefs et particulièrement auprès des conseils d'arbitrage.

CHAMP D'ACTIVITÉ
Soutien scolaire

EXIGENCES

- Diplôme universitaire de 1er cycle en relations industrielles, en droit ou tout autre profil de formation ou d'expérience compatible avec les exigences de la fonction.
- Expérience dans la négociation, l'interprétation et l'application des conventions, contrats et lois du travail.
- Connaissance du milieu scolaire serait un atout.
- Aptitudes au travail d'équipes.

LIEU DE TRAVAIL

Sainte-Foy — Nombreux déplacements

TRAITEMENT

Selon les échelles présentement en vigueur, soit entre \$15.000, et \$32.000.

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION
le 30 août 1978

ADRESSER CURRICULUM VITAE

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec
Directeur de l'Administration interne
1001, avenue Bégon,
C.P. 490, Sainte-Foy, (Qué.)
G1V 4C7



Formées de calcaire, les îles de Mingan se laissent facilement gruger par la mer. On retrouve aussi des falaises à l'intérieur même des îles, témoignant des déplacements de la mer avec les âges.

portante faune ailée a trouvé en plusieurs endroits des lieux de nidification. La flore a un caractère unique que nous a révélé le frère Marie-Victorin avec la découverte du Cirsiun, Minganense.

En plus d'une nature à la fois rude et fragile, l'archipel de Mingan présente aussi un intérêt historique et archéologique. Des fouilles menées par l'archéologue René Lévesque avaient permis de retracer des sépultures amérindiennes, des fours basques et des emplacements de maisons ayant vraisemblablement appartenu à Louis Jolliet, premier seigneur des îles en 1679.

Jusqu'à ce jour, l'isolement des îles les protégeait. Tout au plus, des pêcheurs et des

baie d'Hudson, la propriété d'environ 82 pour cent du territoire. Elle effectue depuis quelques années des travaux de sondage dans les dépôts calcaires. L'exploitation sur une échelle industrielle du calcaire des îles signifierait "l'arasement des principales îles à l'ouest de Havre-Saint-Pierre" peut-on lire dans un rapport de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ).

Les intentions de cette compagnie ne sont pas encore connues. L'exploitation minière, cependant, paraît soulever l'opposition quasi unanime des principaux organismes de la région.

Ce serait une grave erreur de n'identifier comme seule

teurs devront apprendre à respecter les aires de nidification des oiseaux.

Recommandé, la Société historique du havre Saint-Pierre s'est plainte auprès de la Commission géologique du Canada du passage sur les îles d'une équipe de scientifiques. Ces chercheurs ont apporté, selon la Société historique, "plusieurs centaines de livres de fossiles", ce qui constitue à ses yeux un acte de pillage.

La Commission géologique affirme que ses travaux revêtent un caractère purement scientifique. "Les îles sont formées de roches qui renferment d'innombrables exemplaires de fossiles que nous avons collectionnés et il est probable qu'au cours d'un

en bref

L'achat chez nous — L'Association québécoise des transporteurs aériens qui regroupe la plupart des petits transporteurs aériens du Québec critique publiquement le ministère québécois des Richesses naturelles pour des contrats octroyés à des transporteurs de l'Ontario alors

que les transporteurs québécois sont disponibles. Selon l'AQTA le ministre Yves Berube a fait la sourde oreille aux récriminations des transporteurs québécois et ces derniers viennent d'adresser une lettre au premier ministre pour qu'il corrige cette situation.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, Bélair & associés

comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

La Citière



Maisons de ville, avec vue sur le lac ou au bord du lac. Trois et quatre chambres à coucher, foyer, garage.

à partir de \$42,500

Direction: Pont Champlain, sortie Taschereau ouest, jusqu'à Balmoral (Projet "La Citière")



La Compagnie de Construction
GOLDOR INC.
105 PLACE BELLEVUE, LA CITIÈRE
TÉL: (514) 659-9905/672-2857
LA PRAIRIE



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CONSOMMATION ET FAMILLE

Un programme multidisciplinaire axé sur la quotidienneté et offert selon deux chemins différents:

- un certificat (30 crédits)
- un majeur (60 crédits) constitué de deux certificats de 30 crédits

s'adressant aux coopérateurs enseignants, journalistes, éducateurs d'adultes, travailleurs sociaux, parents, etc.;

Date limite d'admission: 25 août

Renseignements:
343-6090

Les musiciens veulent améliorer leur présence à la télé

par Gilles Potvin

LONDON — Cette ville de quelque 300.000 habitants située dans la péninsule ouest-ontarienne prend ces jours-ci une importance singulière dans le monde musical de par la tenue successive dans ses murs de deux conférences majeures, la première, nationale, celle du Conseil canadien de la musique du 9 au 12 août et la seconde, mondiale, celle de la Société internationale pour l'éducation musicale, mieux connue sous son sigle anglais ISME, du 12 au 20 août.

Plusieurs milliers de délégués et musiciens participants, venus d'un peu partout au Canada et de nombreux pays, profitent de l'accueil

sympathique de cette ville à la fois orgueilleuse et coquette qui, à l'instar de sa grande sœur britannique, est traversée par une rivière qui s'appelle Tamise et possède aussi son Oxford Street et un marché qui a pour nom Covent Garden.

Cette hospitalité toute londonienne est surtout manifeste sur l'immense campus de l'université de Western Ontario, dont les nombreux bâtiments rappellent souvent Oxford et Cambridge, par le style et par la propreté des pelouses magnifiques qui les entourent. C'est là que se déroulent des cérémonies officielles, colloques, ateliers et concerts ainsi que des expositions.

Le Conseil canadien de la musique, qui regroupe socié-

tés et musiciens professionnels du Canada, avait choisi comme thème de son colloque "Musique et télévision". De nombreux compositeurs, réalisateurs et exécutants dont les Québécois François Morel, Richard Grogan, Jacqueline Léveillé, Guy Rajeotte et M. Beauregard, ont participé à des panels où l'on discutait de l'importance décroissante de la musique au petit écran, ses problèmes sur le plan technique et son esthétique générale. De nombreuses émissions venant de divers pays furent projetées et vendues, à l'issue du colloque, une résolution fut votée visant à établir un institut voué à l'étude et à la recherche dans le but d'améliorer et d'intensifier la présence de la musique

à la télévision tant publique que privée.

Vendredi soir, au banquet de clôture présidé par Maryvonne Kendergi, présidente du CCM, les médailles du Conseil furent attribuées ainsi que les mentions annuelles pour diverses réalisations au Canada dans les domaines du disque, de la radio et de la télévision. Ces médailles et mentions furent présentées à leurs titulaires par un invité exceptionnel, le célèbre pianiste de jazz Oscar Peterson qui, du même coup, voyait son nom s'ajouter à la liste des membres d'honneur du CCM.

Les médailles furent accordées à Keith Bissell, compositeur et pédagogue; Mario Duschene, flûtiste et chef d'orchestre; Keith MacMillan, ex-secrétaire général du Centre de musique canadienne et actuellement directeur du département de musique de l'université d'Ottawa et John Weinzwieg, compositeur. Une cinquième médaille, la deuxième attribuée à un non-Canadien, sera remise en octobre au compositeur français Olivier Messiaen lors de son séjour à Montréal alors qu'un hommage particulier lui sera rendu par la SMQ et l'OSM à l'occasion de ses 70 ans. Le premier non-Canadien

à la recevoir fut Yehudi Menuhin en 1975.

Plusieurs Québécois furent honorés par le CCM. Le compositeur Gilles Tremblay a été choisi "compositeur de l'année" en raison des nombreuses exécutions prestigieuses de ses œuvres en 1977, au Canada et à l'étranger. Kenneth Gilbert, claviciniste qui habite aujourd'hui Paris, fut choisi "interprète de l'année" pour ses travaux d'édition d'œuvres de Couperin et Scarlatti ainsi que ses réalisations phonographiques. L'Orchestre symphonique de Québec, représenté par son directeur artistique James de Prie, fut proclamé "ensemble de l'année" à l'occasion de ses 75 années d'existence célébrées en 1977, qui font de lui le plus ancien des orchestres canadiens. Quant au prix spécial du CCM attribué à un particulier ou société pour un apport exceptionnel au développement de la musique en 1977, il a été décerné à M. Horst Schmid, ministre de la Culture de l'Alberta.

Dans le domaine de la radio-télévision et du disque, se sont signalés l'Orchestre de Toronto, le Quatuor Orford, la violoniste Chantal Juillet (meilleur soliste canadien sur disque), l'Orchestre du Centre

national des Arts, (meilleur disque d'un compositeur canadien pour l'enregistrement d'œuvres de R. Murray Schafer), l'Opéra d'Edmonton (pour sa production de Salomé de Strauss, direction Pierre Hétu), etc. etc.

La XIIIe conférence internationale biennale de l'ISME se tient cette année pour la première fois au Canada après s'être tenue à Montreux (1976), à Perth, Australie (1974) et Tunis/Carthage (1972). L'ISME, fondée à Bruxelles en 1953, célèbre cette année ses 25 ans d'existence et son but est "de stimuler l'éducation musicale à travers le monde, à tous les niveaux, en tant qu'une partie intégrante de l'éducation en général et de la vie communautaire et en tant que profession au sein du domaine général de la musique." L'ISME-Canada regroupe de nombreuses associations de musiciens éducateurs ainsi que l'Association des écoles de musique universitaires.

Samedi 14 heures, l'ouverture officielle de la conférence fut présidée par le Japonais, Naohiro Fukui, président de l'ISME, ainsi que les Canadiens, Lucien Brochu et Donald McKellar, co-présidents de la conférence, en présence du président honoraire, le cé-

lèbre compositeur soviétique Dmitri Kabalevsky. Ce dernier devait dans la soirée, diriger l'Orchestre national des jeunes du Canada dans une suite de Fanfares qu'il écrivit pour l'ISME en 1974. Au même concert, l'ONJ devait exécuter des œuvres des Canadiens John Wyre, Robert Aitken et R. Murray Schafer ainsi que le Concerto pour orchestre de Bartok, sous la direction de Kazuyoshi Akiyama, directeur artistique de l'Orchestre symphonique de Vancouver.

A en juger par le programme, les participants à cette conférence de huit jours ne chômeront pas. D'innombrables séances et ateliers pédagogiques vont se dérouler successivement, parfois simultanément, sous la direction de pédagogues reconnus comme Louise André, John Beckwith, Jack Brymer de Londres, le Canadien Brass, Yvonne Enoch de Paris, les musiciens indiens John B. Higgins et Trichy Sankaran, Gary Karr, Phil Nimmons, Amalia Shankar et Rosalyn Turek.

Des invités de marque sont le célèbre pédagogue japonais Shinichi Suzuki, âgé de 80 ans, auteur de la méthode de violon qui porte son nom et qui compte de nombreux adeptes au Canada, ainsi que sir David

Willcocks, le réputé chef de chœur britannique dont les enregistrements avec le Bach Choir de Londres et le King's College Chapel Choir de Cambridge sont universellement connus. A la fin de la conférence, sir David dirigera tous les participants dans une exécution de la Messe "Lord Nelson" de Haydn, sous les auspices de CAMMAC.

Outre les délégués, de nombreux chœurs, ensembles vocaux et instrumentaux et orchestres de jeunes de plusieurs pays se produisent en concert. Le Québec, pour sa part, a délégué l'Ensemble de flûtes à bec du Centre culturel Vanier de Châteauguay, l'Ensemble des Trois Violons de Montréal, les Petits Chanteurs de Trois-Rivières, l'Ensemble vocal du collège Vanier de Montréal et le Quatuor de saxophones du Cégep de Saint-Laurent.

Des ensembles viennent de pays aussi éloignés que l'Argentine, l'Islande, Hong-Kong, le Japon, Israël, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. La France est représentée par une cinquantaine de délégués et plusieurs exécutants, dont un ensemble de trombones du conservatoire Marcel-Dupré de Meudon.



L'un des folk festivals les plus réputés en Amérique.

Le 7e Ciel au Rimbaud

par Ginette Stanton

QUEBEC — A partir du 15 août, le Théâtre du Nouveau Monde présente en reprise 7ième Ciel de l'auteur québécois François Beaulieu.

Présenté pour la première fois au Théâtre du Nouveau Monde dans le cadre d'un théâtre midi et repris avec bonheur par le Rimbaud, l'auteur dernier, 7ième Ciel met en scène les amants d'un

soir. Elle (Diane Jules), c'est le reflet de beaucoup de jeunes femmes d'aujourd'hui qui recherchent l'amour de bras en bras mais n'arrivent pas à jouer à ce jeu sans se blesser car sous des allures "cool" et des airs libérés, elles sont les "women's lib" les plus mêlées dans leurs théories... pour reprendre le mot de Marie-Louise, une autre des héroïnes de François Beaulieu et sœur jumelle de celle de 7ième Ciel. L'amant, Jean-Pierre

Matte, lui, écoute la fille sans vraiment trop l'écouter et surtout en lui montrant bien qu'il ne veut surtout pas s'impliquer dans ses émotions.

Après avoir vu la pièce, en novembre dernier, je me demandais qui pouvait bien être celui qui arrivait à cerner si justement les subtilités du comportement féminin et à si bien les exprimer. Etait-ce une femme cachée sous le nom d'un homme? "Non, mais c'est peut-être ma façon à moi de me cacher, de reconnaître François Beaulieu, rencontré quelques mois plus tard. On a tous un côté masculin et un côté féminin, en nous, et moi j'exprime le mien en écrivant pour les femmes... et puis, tout au long de ma vie, j'ai eu des amies merveilleuses et transparentes, des femmes que j'ai connues quelquefois douces, quelquefois en colère mais toujours belles! Alors, j'écris pour elles, ces femmes bien précises."

Colonisateur, revendicateur, dépeignant avec finesse, sensibilité et humour la situation des femmes et ayant aussi le goût d'écrire avec elles, François Beaulieu n'est pourtant pas un tendre jeune barbu, fleur au cœur et fleur aux cheveux, vivant le trip de la commune et de l'élevage des moutons! Pres de la quarantaine, cheveux poivre et sel, un "baby face" avec des yeux bleus d'enfant heureux et un beau sourire, il dit: "Je suis professeur et j'exerce aussi le métier d'enseignant. Je n'ai jamais été marié mais j'ai connu deux divorces. Je sais le quotidien."

Et il sait aussi les femmes et le chemin difficile et souvent douloureux, angoissant de l'autonomie, les comportements établis dont il faut sortir, les situations paradoxales qu'il faut parfois vivre. Autant que En attendant le prince charmant — pièce du même auteur qui a remporté le 2ième prix du concours des œuvres dramatiques radiophoniques de Radio-Canada, l'an dernier, et une mention à Paris — 7ième Ciel est une pièce qui s'inscrit dans le vœu actuel des femmes. Mathieu Gaumond signe la mise en scène du spectacle en tablant sur la quotidienneté des mots et le thème jeunesse.

Anthony Dowell: premier danseur

NEW YORK (AFP) — Anthony Dowell, premier danseur du Ballet royal britannique, fera désormais partie de l'American Ballet Theatre et sera le premier danseur de la troupe, dès septembre prochain à New York.

Le plus jeune danseur jamais annobli comme Chevalier et l'Empire britannique, Anthony Dowell aura désormais pour partenaire Natalia Makarova et sera l'étoile masculine du ballet new-yorkais qui a récemment perdu Mikhail Baryshnikov.

par Marie-Lyne Éthier

Le soleil se couche dans la plaine. Une foule est assise sur l'herbe mouillée. Le regard de milliers de spectateurs se brasse sur une scène Les parois de capuchons d'imperméables vert kaki ou jaune clair encadrent leur vision: malgré la pluie, tous écoutent religieusement Odette, Utah Phillips, David Amram, Valdy, Dave Van Ronk, Tom Paxton, etc.

Dans le parc de Bird's Hill, à une quinzaine de milles de la capitale du Manitoba, se déroule le 5th Annual Winnipeg Folk Festival, l'un des plus réputés folk festivals en Amérique du Nord.

Plus de 140 musiciens et chanteurs. Des milliers de spectateurs de tout âge, mais principalement, des jeunes. Ils sont Manitobains, ou ils viennent de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta ou du Midwest américain, Dakota-Nord, Minnesota, Wisconsin.

Si les Québécois ont donné une place de choix à leur folklore traditionnel et contemporain, les Canadiens anglais s'engouent du folk music nord-américain comme en témoignent une trentaine de festivals tenus cet été dans la plupart des provinces anglophones.

Le jeune Québécois voyageant, sac au dos, à travers le Canada, pourrait aller en pèlerinage, de festival en festival: Mariposa, à Toronto, à la fin juin, Winnipeg, au début juillet et Vancouver, à la mi-août, pour ne nommer que les plus importants. Ce jeune Québécois découvrirait alors des groupes et des folk singers à peu près inconnus au Québec, et une variété de genres qui ne traversent à peu près pas les frontières québécoises.

Le folklore nord-américain est extrêmement riche: du blues au ragtime, du string band au bluegrass, cajan, indien, western... aux chicanos, traditionnel au contemporain, du tapement du pied au banjo, guitare, dulcimer etc.

Le folk music se définit comme la musique du peuple, de ses expériences et de ses aspirations. Il a une définition si large qu'il est difficile d'é-

tablir les limites exactes de son étendue comme il est ardu de faire l'inventaire de ses musiciens et chanteurs.

Le folk music prend ses racines dans la vie des gens ordinaires. C'est le chant simple et spontané du fermier qui coupe son foin, de l'ouvrier sur une ligne de piquetage, du pêcheur dans sa barque, de la femme à la maison.

Un appel universel au cœur humain. L'expression de grandes vérités. Le folk singer n'est pas un expert. Il chante et joue un instrument par oreille. Souvent, il n'a même pas accès aux instruments raffinés. Ils choisissent alors des instruments simples, faciles à transporter: l'harmonica, la guitare, le violon.

Leur musique raconte leur histoire. Tel le blues, cette complainte d'un peuple réduit à l'esclavage qui refait la conquête de sa liberté.

Les chansons de Woody Guthrie relatent les années difficiles de la crise économique de 1929, les déplacements de milliers d'Américains vers la Californie à la recherche du travail, de la syndicalisation pénible des travailleurs des plantations.

Le folk music contemporain fait revivre tout ce folklore passé et continue de créer sa propre histoire.

Le Winnipeg Folk Festival est reconnu pour la diversité de ses participants, allant de la musique folk traditionnelle à contemporaine. Les 7.8.9 juillet dernier, 50 groupes ou solistes, connus ou non ont animé plus d'une centaine d'ateliers ou mini-concerts.

Chaque atelier réunissait sur une même scène des chanteurs ou musiciens qui partageaient un même thème, un même sujet ou jouaient un même instrument.

Par exemple, Utah Phillips, Pop Wagner, Louis Killen et Tom Paxton animèrent un atelier sur les chansons issues des travailleurs d'usine; le folklore indien s'est exprimé dans les voix d'Alanis Obomsawin, de Billy Britton et Wilmer Baptiste, Floyd Westerman, Paul Ortega... les groupes du Country Gazette et Cathy Fink et Duck Donald jouèrent du bluegrass; David Amram, Toby Kinsella, Edmond et Quentin Badoux,

Cathal McConnel ont mis en commun différentes techniques de la flûte, Lucille Edmond, une franco-manitobaine, Robert Paquette, Breton et Cyr, Alain Lamontagne chantèrent la musique traditionnelle du Canada-français. Art Thieme, Bill Garrett, Utah Phillips, Dakota Dave Hull et Sean Blackburn chanteront le folklore né lors de la construction des chemins de fer: Rosalie Sorrels, Dave Van Ronk, Art Thieme, Bill Price et Owen McBride ont fait revivre l'époque de la Prohibition; Ed Trickett, Walter Lysack, Claudia Schmidt, Dennis Waring jouèrent tous un même instrument, le dulcimer; Barde et un groupe des îles de Shetland, au large de l'Écosse ont mis en commun dif-

férents styles et influences, etc.

Il y avait tant d'activités simultanées sur chacune des six petites scènes, placées ici et là, dans le parc boisé du Bird's Hill qu'il était impossible de tout voir, de tout entendre. C'était une grande fête célébrée à la santé du folk music!

Les journées se terminaient par des concerts, mettant en vedette une douzaine de groupes ou solistes. Chacun d'eux chanta successivement un des aspects du folk music: Tantôt, la foule retenait son souffle en attendant un blues interprété par Odette. Tantôt, elle éclatait de rire en écoutant Tom Paxton faire une satire sur Anita Bryant. Tantôt, elle ne put s'empêcher de se lever et de danser au son du

banjo. Tantôt, elle fut émue à la voix d'Alanis Obomsawin, dénonçant le sort de la femme indienne mariée à un Blanc. Enfin, elle attendit avec patience Utah Phillips, une figure légendaire du folk music qui clôtura le festival.

Encore cette année, le Winnipeg Folk Festival aura agrandi sa renommée déjà excellente.

Né à l'occasion du centenaire de Winnipeg en 1974, alors que deux Winnipegois présentaient à la ville l'idée d'un festival, ce dernier est devenu une organisation très efficace qui vise l'autofinancement. Constituée en société sans but lucratif, l'organisation s'est dotée d'un conseil d'administration, de trois permanents et plus de 150 bénévoles.

Le folk music au Canada anglais

Directrice-fondatrice: Ludmilla Chiriaeff
Directeur conseil: Fernand Nault

L'Académie et l'Ecole Supérieure des Grands Ballets Canadiens

Saison 1978 1979
Ballet classique, danse moderne et jazz.
Cours à tous les niveaux pour filles et garçons et classes pour adultes.
Auditions et inscriptions:
7 et 8 septembre de 15h00 à 20h00
9 septembre de 9h00 à 13h00
5022, rue Coolbrooke, Montréal
(près Décarie, autobus 17, 51, 62, 65)
Renseignements: 489 4959

Les cours commencent le 11 septembre.
Permis nos 749887 et 749977 du Ministère de l'Éducation du Québec.

ballet jazz-jazz moderne AUTOMNE 1978

DEBUT DES COURS
11 SEPTEMBRE
INSCRIPTION DU 21 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE

MT. ROYAL PAPINEAU

CHOIX DE COURS
Jazz ou Soir
Tous les niveaux
• ENFANTS
• ADOLESCENTS
• ADULTES

ÉCOLE DE DANSE
Louise Lapierre INC.
1460 EST. RUE MONT-ROYAL
6e ANNÉE D'EXISTENCE
PERMIS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION 749 752

POUR INFORMATION ET RECEVOIR GRATUITEMENT NOTRE BROCHURE
521-3456

Aucune n'est plus faible.

Médailon Ultra Douce

25 Cigarettes King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage — éviter d'inhaler
Moyenne par cigarette: goudron 1 mg, nicotine 0.1 mg

UN FILM DE ROMAN POLANSKI

QUOI?

12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10

Le PARISIEN 5
486 STE CATHERINE Q 856 3856

35 MILTON 842-6053

LES GRANDS FILMS DE L'ANNÉE

Jean-Louis Trintignant

un film de GERARD PIRES Mireille Darc

L'ordinateur des pompes funèbres

2e FILM

Occupe la plus grande et charmante de BERRI

un film de Claude Berri

La PREMIERE FOIS

CHARLES DENNER ALAIN COHEN

À L'AFFICHE!

un film de ETTORE SCOLA aussi film de ETTORE SCOLA

Nous nous sommes tant aimés!

NINO MANFREDI

AIMES 7.30 — MECHANTS 9.30

UN CHEF D'ŒUVRE NOMME "FEMME" ET SIGNE AGNES VANDA

On ne naît pas femme... On le devient.

Simone de Beauvoir

L'une chante l'autre pas

Couleur

Thérèse Liotard • Valérie Mairesse

LE GROUPE ORCHIDÉE ROBERT DADIES JEAN PIERRE PELLERIN

st-denis 3 12:15 - 2:25 - 4:35 6:45 - 8:55

1590 RUE ST-DENIS 845 3222

La Guerre des Sexes éclate dans un film Féroce et Amusant!

Vers un destin insolite

sur les flots bleus de l'été

desjardins

1590 RUE ST-DENIS 845 3222

Avec les Smith, Sawchuk, Jones, Ferragne, Delesalle, Schlegel et Lovell

Le Canada a dominé huit des onze disciplines des Jeux

EDMONTON (CP) — Les Jeux du Commonwealth 1978, qui ont inspiré une "poussée de confiance au Canada", ont pris fin samedi alors que l'Angleterre a rejoint et dépassé l'Australie au deuxième rang du classement des nations, derrière l'équipe Canadienne, auteur d'une victoire pour la première fois dans l'histoire de cette compétition sportive.

Au tableau des médailles, le Canada vient en tête avec 45 médailles d'or, 31 d'argent et 33 de bronze, devant l'Angleterre (27-28-33) et l'Australie (24-33-27), alors qu'au classement par points, on retrouve le même ordre: Canada, 888 points, l'Angleterre, 677 points, et l'Australie, 580 points.

Derrière ces trois grands, qui ont traditionnellement gagné les Jeux du Commonwealth, on retrouve très loin derrière le Kenya, la Nouvelle-Zélande, l'Ecosse, l'Inde et les autres.

Non seulement le Canada a-t-il gagné près de deux fois plus d'épreuves que son plus proche adversaire, mais encore a-t-il terminé premier, ou près de la première position, dans huit des 11 disciplines

des Jeux, soit en: natation, plongeon, gymnastique, boxe, cyclisme, tir, athlétisme et lutte.

Cette brillante prestation canadienne est le résultat d'un programme annuel d'aide de \$32 millions, le "Plan des Jeux". La question à savoir si cette performance aura été une percée, comme l'a qualifiée le ministre des Sports du

monde a été établie au cours de ces Jeux, soit par l'ondine australienne Tracey Wickham, qui a abaisé sa propre marque mondiale sur 800 mètres, ce qui, selon plusieurs observateurs, soulève des doutes quant au calibre des compétitions.

Mais, le Canada n'ayant jamais terminé plus haut qu'au troisième rang auparavant, sa victoire n'en demeure pas moins une raison de profonde satisfaction.

De plus, quoique les Jeux de cette année n'aient pas été le théâtre d'événements aussi mémorables que le Mille Miracle de 1954 à Vancouver ou que le duel Bayi-Walker en 1974, ils ont eu leurs moments de gloire.

Ainsi, le nageur Graham Smith, d'Edmonton, est devenu le premier athlète de tous les temps à gagner six médailles d'or, un exploit qui le placerait au cinquième rang du classement des nations s'il était un pays plutôt qu'un individu.

Six ans après Mark Spitz, l'homme aux sept médailles d'or, Smith aura donc établi un record sans précédent dans l'histoire des Jeux, surpassant l'athlète australien Decima Norman, qui avait gagné cinq médailles d'or en athlétisme en 1934 à Sydney.

Sa sixième médaille d'or était la 18e remportée depuis 1970 par sa famille aux Jeux du Commonwealth. Sa sœur Becky en a gagné deux à Edmonton.

Chef de file de la natation canadienne, Smith a largement contribué au succès du Canada, qui a glané en natation 31 médailles, 15 d'or, sept d'argent et neuf de bronze, contre respectivement 10, neuf et 11 pour l'Australie.

Un des instructeurs de l'équipe canadienne, Dan Talbot, a dit de Smith qu'il était "probablement le plus grand nageur que le Canada n'ait jamais produit". "Je crois", a poursuivi Talbot, "qu'il est en voie d'être classé comme un des plus grands nageurs de l'histoire".

Quoi qu'il en soit, Smith, un spécialiste de la brasse, part favori pour les Championnats du monde qui commencent la semaine prochaine à Berlin-Ouest.

Pour sa part, Bill Sawchuk, un nageur de Thunder Bay, a aussi attiré l'attention en remportant sept médailles, deux d'or, trois d'argent et deux de bronze, une prestation qui a aidé le Canada à détrôner l'Australie du titre de champion athlétique des Jeux.

En athlétisme, on a d'autre part assisté aux brillantes performances de la Canadienne



Après sa brillante performance au pentathlon lors des Jeux du Commonwealth, la Canadienne Diane Jones-Konihowski espère maintenant devenir la meilleure athlète au monde dans sa discipline, lors des Jeux de (Laserphoto CP)

Diane Jones-Konihowski, au pentathlon, a celle de l'Anglais Daley Thompson, au décathlon.

Thompson, qui est âgé de 20 ans, a réalisé 8.467 points, le second meilleur total de points jamais obtenu dans l'histoire du décathlon. L'Américain Bruce Jenner avait réalisé une meilleure performance à Montréal, en 1976, alors qu'il avait conquis le titre olympique en établissant un record du monde avec 8.618 points.

Le vent qui soufflait à une vitesse supérieure à celle autorisée a privé Thompson d'un record d'Europe, ce qui ne l'empêche pas de faire figure de grand favori pour les Jeux olympiques de Moscou en 1980.

Quant à Jones-Konihowski, elle a réalisé une prestation à ce point intéressante qu'elle a abandonné l'idée de se retirer. Elle vise maintenant à devenir

la première pentathlonienne au monde et à terminer en tête dans sa discipline aux Jeux de Moscou. Quoiqu'il en soit, sont total de 4.688 points, eut-il été obtenu à Montréal en 1976, lui aurait valu une médaille d'or olympique.

De son côté, le Montréalais Claude Ferragne, même s'il a devancé le médaillé olympique Greg Joy, de Vancouver, au saut en hauteur, a participé à sa dernière compétition à Edmonton, et ceci après avoir consacré 12 ans à cette discipline.

Par ailleurs, une des plus grandes surprises de ces onzièmes Jeux du Commonwealth aura certes été causée par la défaite, samedi, du Tanzanien Filbert Bayi, sur 1.500 mètres, aux mains de l'Anglais David Moorcroft. Le recordman mondial a annoncé après sa défaite qu'il était dorénavant plus intéressé par l'épreuve de 5.000 mètres et qu'il voulait

affronter sur cette distance le Kenyan Henry Rono, dans deux ans, à Moscou.

Rono sera sûrement prêt, lui qui a gagné avec une grande facilité les épreuves du 3.000 mètres-steeple et du 5.000 mètres à Edmonton. Mais, à vaincre sans péril on triomphe sans gloire, et Rono n'a pu abaisser ses records du monde, faute de concurrents sérieux.

Une déception a d'autre part été enregistrée en athlétisme, lorsque le Jamaïcain Don Quarrie, victime d'une crampe en course de demi-finale, n'a pu se qualifier pour la finale du 200 mètres, ce qui l'a privé d'inscrire un troisième doublé consécutif du sprint aux Jeux du Commonwealth.

L'équipe anglaise a impressionné en athlétisme, enlevant 16 des 36 épreuves de cette discipline. L'Australie et le Canada ont de leur côté enlevé six médailles d'or chacun, une de plus que le Kenya.

Le cyclisme a par ailleurs consacré une nouvelle vedette canadienne, le Torontois Jocelyn Lovell, qui a gagné trois médailles d'or. Lovell est ainsi devenu le premier cycliste à gagner autant de médailles aux Jeux du Commonwealth.

Sur deux roues, le Canada aura donc gagné autant de médailles d'or que l'Australie, soit trois, mais ce dernier pays a gagné le titre non officiel de champion du cyclisme, grâce à ses trois médailles d'argent et à ses deux de bronze, pour un total de huit médailles. Le Canada a pour sa part totalisé cinq médailles (3-1-2), celle d'argent ayant été gagnée par le Québécois Pierre Harvey, samedi, lors de l'épreuve sur route.

En boxe, par ailleurs, le Canada a gagné ses premières médailles d'or depuis 1962, alors que Kelly Perlette, de Spruce Grove (Alberta), et Roger Fortin, de Montréal, ont conquis le titre de leur catégorie respective.

Elfi Schlegel, de Toronto, et Philip Delesalle, de Victoria, ont pour leur part conduit leur pays à la victoire en gymnastique, un sport qui était présenté aux Jeux du Commonwealth pour la première fois à Edmonton, mais qui sera remplacé par le tir à l'arc en 1982, à Brisbane, Australie.

En plongeon, le meilleur athlète a été l'Anglais Christopher Snodgrass qui a enlevé les honneurs des deux épreuves disputées chez les hommes, tandis que chez les femmes, la Torontoise Janet Nutter a

bien fait en gagnant une médaille d'or et une autre de bronze.

L'halterophilie aura par ailleurs vu le phénomène Precious McKenzie, 42 ans, remporter une quatrième médaille d'or consécutive dans sa catégorie, alors que Russ Prior, d'Edmonton, a terminé premier chez les poids lourds pour la deuxième fois.

Après la cérémonie de clôture de ces Jeux d'Edmonton, le ministre Campagnolo a émis l'opinion que les Jeux du Commonwealth "survivent les Jeux olympiques".

"J'ai le pressentiment que les pressions mondiales futures qui s'abattront sur nous, avec Baader-Meinhof et les Brigades rouges ainsi que les autres terroristes contre la société, feront des Olympiques un théâtre mondial pour les psychodrames", a-t-elle dit.

Quant à la fantastique progression canadienne au cours des Jeux, progression qui a vu le Canada remporter 20 médailles d'or de plus qu'en 1974, Mme Campagnolo a déclaré qu'elle était due au fait que le "Plan des Jeux", mis sur pied, il y a quatre ans, avait commencé à rapporter.

"Il a commencé à porter fruits et notre résultat est le produit d'une coopération pluri-unique entre les secteurs privé et public.

"Je crois que ce qui a été le plus impressionnant c'est le sentiment qu'à cette équipe canadienne envers le pays et vice versa. Je crois que cela inspire une poussée de confiance au Canada", a ajouté le ministre.

Après sa brillante performance au pentathlon lors des Jeux du Commonwealth, la Canadienne Diane Jones-Konihowski espère maintenant devenir la meilleure athlète au monde dans sa discipline, lors des Jeux de (Laserphoto CP)

Après sa brillante performance au pentathlon lors des Jeux du Commonwealth, la Canadienne Diane Jones-Konihowski espère maintenant devenir la meilleure athlète au monde dans sa discipline, lors des Jeux de (Laserphoto CP)

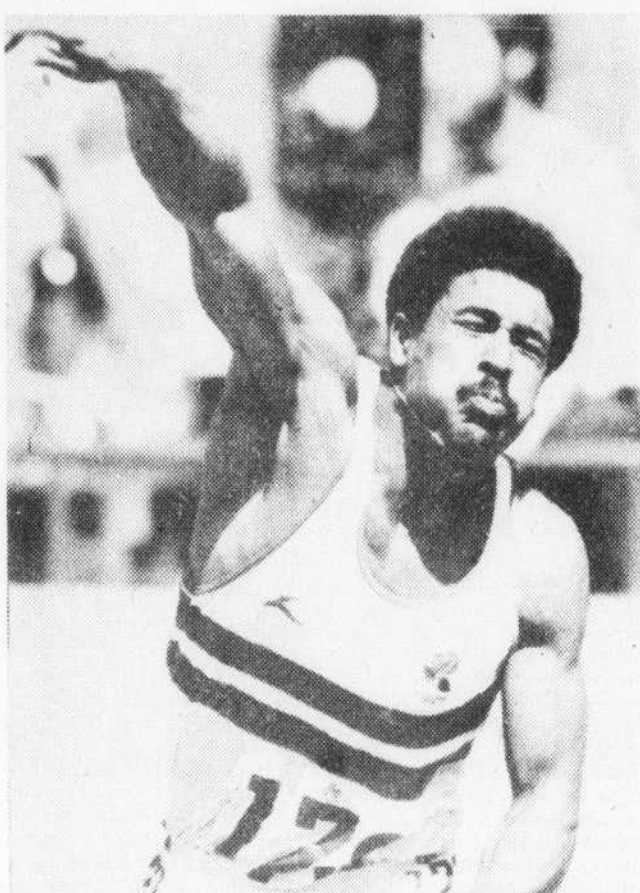
Après la cérémonie de clôture de ces Jeux d'Edmonton, le ministre Campagnolo a émis l'opinion que les Jeux du Commonwealth "survivent les Jeux olympiques".

"J'ai le pressentiment que les pressions mondiales futures qui s'abattront sur nous, avec Baader-Meinhof et les Brigades rouges ainsi que les autres terroristes contre la société, feront des Olympiques un théâtre mondial pour les psychodrames", a-t-elle dit.

Quant à la fantastique progression canadienne au cours des Jeux, progression qui a vu le Canada remporter 20 médailles d'or de plus qu'en 1974, Mme Campagnolo a déclaré qu'elle était due au fait que le "Plan des Jeux", mis sur pied, il y a quatre ans, avait commencé à rapporter.

"Il a commencé à porter fruits et notre résultat est le produit d'une coopération pluri-unique entre les secteurs privé et public.

"Je crois que ce qui a été le plus impressionnant c'est le sentiment qu'à cette équipe canadienne envers le pays et vice versa. Je crois que cela inspire une poussée de confiance au Canada", a ajouté le ministre.



Après sa brillante performance au pentathlon lors des Jeux du Commonwealth, la Canadienne Diane Jones-Konihowski espère maintenant devenir la meilleure athlète au monde dans sa discipline, lors des Jeux de (Laserphoto CP)

Le Canada récolte l'or au javelot et l'argent en cyclisme samedi

L'Angleterre termine en force et gagne le titre en athlétisme

EDMONTON (AFP) — L'Angleterre a fini en beauté les onzièmes Jeux du Commonwealth samedi à Edmonton en remportant six des huit dernières médailles d'or attribuées en athlétisme et provoquant la grande surprise de la journée avec la victoire de David Moorcroft sur le Tanzanien Filbert Bayi, recordman du monde, dans le 1.500 mètres, en 3:35.48, meilleure performance mondiale de l'année.

Si la journée de vendredi fut africaine avec la victoire du Tanzanien Sahanga au marathon, celle de samedi fut britannique. Les sprinters écossais ont en effet remporté une superbe victoire sur les Trinitéens et les Jamaïcains en 39.24 au relais 4X100

mètres et si l'Anglais Glendon Cohen n'avait pas changé de couloir dans le relais 4X400 mètres, le triomphe britannique aurait été total. Mais à la suite de cette infraction, les Anglais qui avaient terminé premiers en 3:03.53 furent disqualifiés, devant céder la médaille d'or aux Kenyans qu'ils avaient battus d'un petit centime de seconde.

A deux semaines des Championnats d'Europe à Prague, la Grande-Bretagne, qui a glané dans les épreuves d'athlétisme d'Edmonton 19 des 38 médailles d'or dont 10 sur 23 chez les hommes, a manifesté sa puissance sur le plan mondial. Les deux médailles d'or du sprinter écossais Allan Wells au 200 m et au 4X100 m, sa médaille d'argent au 100

m, sont significatives, d'autant plus qu'elles ont été acquises face à une opposition comprenant le Trinitéen Hasely Crawford et le Jamaïcain Donald Quarrie, champions olympiques à Montréal.

Un autre britannique, Daley Thompson, un magnifique athlète de couleur de 20 ans, s'est révélé aux Jeux du Commonwealth en établissant la meilleure performance mondiale de la saison du décathlon avec 8.467 points, à 151 points du record du monde de l'Américain Bruce Jenner, champion olympique à Montréal.

Le marathonnien tanzanien Gidemasa Shahanga et le Kenyan Henry Rono, quadruple recordman mondial, vainqueur du 3.000m steeple et du 5.000m ont confirmé la supé-

riorité des coureurs africains. Cette dernière aurait été totale dans les épreuves de demi-fond et de fond si Bayi, le grand triomphateur des précédents Jeux du Commonwealth à Christchurch, où il avait battu le record du monde en 3:32.20, n'avait pas eu une défaillance dans les derniers dix mètres pour s'incliner de 11 centièmes.

La victoire de Moorcroft, un professeur d'éducation physique de 25 ans, septième du 1500m olympique à Montréal, ne souffre pourtant aucune discussion. La course fut superbe. Bayi partant en tête comme à son habitude pour couvrir les premiers 400m en 57.67 et les 800 en 1:55.22 devant les Kenyans Tuwei et Koskei, Moorcroft se cantonnait en cinquième position. Waigwa curieusement se maintenait en avant-dernière place à dix mètres du peloton. Aux 1000m, Bayi accélère le rythme et les Britanniques Robson et Moorcroft s'accrochèrent au Tanzanien. Les trois hommes se détachèrent aux 1200m (2:53.91). Waigwa tentant en vain de remonter. A l'entrée de la ligne droite, Moorcroft se portait en deuxième position attaquant Bayi. Le Tanzanien résista mais à dix mètres de l'arrivée, il sembla craquer, laissant passer Moorcroft.

Voyant Robson Sprinter, Bayi faisait un suprême effort et se jetait sur le fil pour arracher la médaille d'argent d'un centième de seconde, l'Écossais Frank Clement, cinquième à Montréal, terminait quatrième dans la foulée de son compatriote. La course avait été très rapide, les quatre premiers réalisant les meilleurs temps de l'année. Alors que tous les favoris s'étaient imposés. Quarrie au 100m (dans le 200 il fut victime d'une crampe en demi-finale), Boit au 800, Rono au 3000m steeple et au 5.000m, Foster au 10.000, Bayi était vaincu. Disons à son crédit que la course s'est déroulée par un temps pluvieux et frais (15 degrés) que le Tanzanien

n'apprécie guère. "Je préférerais la chaleur humide d'Alger", dit-il après la course, ajoutant: "Le temps a joué un rôle important". Le recordman du monde a encore expliqué qu'il a appliqué sa tactique habituelle, se portant d'emblée en tête et imprimant un rythme rapide à la course pour décourager tous ses adversaires.

Mais Moorcroft s'est accroché jusqu'à la fin et j'ai failli dans les derniers dix mètres, alors que je pensais déjà avoir gagné. J'ai fait une meilleure course à Alger", a-t-il avoué.

Le 1500m a néanmoins été l'épreuve reine des Jeux d'Edmonton. Les sprints et les courses de fond ont également été d'un excellent niveau mondial, mais les concours ont tous déçu.

C'est d'ailleurs dans un concours que le Canada a remporté sa dernière médaille d'or des onzièmes Jeux du Commonwealth, samedi.

Cette 45e médaille d'or canadienne a été remportée au lancer du javelot par un athlète de la Colombie-Britannique, Phil Olsen, de Nanaimo, dont le jet de 84 mètres lui confère un record personnel.

Grâce à un tir de 83.18 mètres, le Neo-Zélandais Mike O'Rourke a pour sa part gagné l'argent, tandis que l'Anglais Peter Yates, auteur d'une prestation de 78.58 mètres, récoltait le bronze. De son côté, Luc Lapierre, de Saint-Leonard, a terminé sixième en vertu d'un lancer de 73.44 mètres.

Etant donné cette victoire

de Olsen, la sixième pour le Canada en athlétisme, le Canada aura donc remporté deux médailles d'or de plus qu'en 1974 dans cette discipline.

Outre l'or gagné par Olsen, le Canada a gagné cinq autres médailles en athlétisme, samedi, dernière journée des Jeux. Au relais féminin quatre fois cent mètres, l'équipe canadienne composée de Angela Bailey, de Mississauga (Ontario), et de trois autres athlètes de Vancouver, Patty Lovelock, Margaret Howe et Marjorie Bailey, a remporté la médaille d'argent en vertu d'un temps de 44.26 secondes, à cinq dixièmes de seconde des gagnantes, les Anglaises.

D'autre part, Penny Werthner, d'Ottawa, grâce à une performance de 4:08.14, a

gagné une médaille de bronze au 1.500 mètres féminin, derrière Mary Stewart et Christine Benning, d'Angleterre. De son côté, la Lavalloise Francine Gendron s'est contentée de la septième position.

Au relais féminin quatre fois 400 mètres par ailleurs, les Canadiennes ont mérité le bronze grâce à la poussée irrésistible de Rachelle Campbell, de Guelph, qui a devancé l'Écossaise Karen Williams sur les derniers 100 mètres. La formation canadienne, qui était également composée de Marg Stride, de Walkerton (Ontario), Debbie Campbell, de Victoria, et Anne Mackie-Morelli, de Vancouver également, a réalisé un temps de 3:53.38, derrière les équipes anglaise et australienne.

Du troisième au premier rang

EDMONTON (CP) — Pour la première fois en onze tentatives, le Canada a gagné samedi les Jeux du Commonwealth, devançant aux points et au chapitre des médailles l'Angleterre et l'Australie.

Fait significatif, le Canada, qui avait dû se contenter du troisième rang derrière l'Australie et l'Angleterre, il y a quatre ans à Christchurch, Nouvelle-Zélande, a remporté dans les onze disciplines à l'affiche plus de médailles cette année qu'au cours des derniers Jeux du Commonwealth.

En 1974, les Canadiens enlevèrent 25 médailles d'or, 19 autres en argent et 18 en bronze, pour un total de 62 médailles, tandis qu'à Edmonton, nos représentants ont gagné 45 des 128 épreuves au programme, en plus d'enlever l'argent 31 fois et le bronze en 33 occasions.

L'amélioration canadienne à Edmonton a été extraordinaire en boxe, en cyclisme, en athlétisme et en haltérophilie, quatre disciplines qui ont vu les Canadiens au moins doubler leur récolte de médailles. Ainsi, en boxe les pugilistes à la feuille d'érable ont-ils gagné huit médailles cette année, contre une seule en 1974, alors qu'en cyclisme le Canada a récolté cinq médailles, lui qui n'en avait pas gagné une seule à Christchurch. En athlétisme, les Canadiens, qui avaient glané 12 médailles il y a quatre ans, ont doublé ce total à Edmonton, tandis qu'en haltérophilie, les hommes forts du pays ont fait passer de deux à sept leur somme de médailles.

C'est cette spectaculaire progression qui a valu au Canada de devancer, pour la première fois, l'Angleterre et l'Australie au classement des nations, dont voici d'ailleurs les résultats détaillés:

	Or	Argent	Bronze	Points
Canada	45	31	33	888
Angleterre	27	28	33	677
Australie	24	33	27	580
Nouvelle-Zélande	5	7	9	173
Kenya	7	6	5	133
Ecosse	3	5	5	130
Inde	5	4	6	97
Pays-de-Galles	2	1	5	74
Jamaïque	2	2	3	52
Irlande-du-Nord	2	1	1	31
Malaisie	1	2	1	29
Ghana	1	1	1	28
Guyane	1	1	1	26
Trinité	0	2	2	24
Hong Kong	2	0	0	21
Tanzanie	1	1	0	19
Zambie	0	2	2	18
Samoa Occidental	0	0	3	17
Ile-de-Man	0	0	1	7
Bahamas	0	0	0	7
Nouvelle-Guinée	0	0	0	5
Jersey	0	0	0	3
Chypre	0	0	0	1
Ile Maurice	0	0	0	1
Turks-Caicos	0	0	0	1



Une des plus grandes surprises des Jeux du Commonwealth a été enregistrée samedi lorsque l'Anglais David Moorcroft (161) a coiffé au fil d'arrivée le Tanzanien Filbert Bayi, le détenteur du record du monde, au terme d'une spectaculaire course de 1.500 mètres. (Laserphoto CP)

Deux erreurs du lanceur recrue Scott Sanderson

L'inexpérience a raison des Expos 2-1

par Richard Milo

Il y a eu deux matches, l'un sérieux, l'autre pas, hier après-midi, et les Expos ont perdu deux fois...

Dans le premier, aucune surprise alors que les papas des Expos ont joué en véritables adultes pour subir un revers de 49 à 0 contre leurs fils dans un match au cours duquel l'excellent Steve Rogers a dû accorder une bonne vingtaine de points avant d'être remplacé par Jerry Rittle...

Dans le second, une amère défaite alors que Scott Sanderson a commis une erreur enfantine contre Dave Kingman pour terminer une brillante performance de quatre coups sûrs en sept manches, et les Expos ont dû accepter, en deuxième, une amère défaite de 2 à 1 contre les Cubs de Chicago.

C'est en effet un circuit du redoutable Kingman, en sixième, qui a brisé l'égalité et valu une première victoire aux Cubs dans la série de trois matches qui les ont opposés aux Expos.

"J'ai misé et gagné mon pari, Sanderson m'avait lancé des tirs hauts et à l'intérieur à mes apparitions précédentes, et j'ai pensé qu'il recéderait, a expliqué Kingman.

"Une erreur bête du jeune Sanderson, qui n'aurait jamais dû effectuer ce lancer, et aussi

de Gary Carter, qui a commandé un tel tir malgré son expérience. C'était une balle rapide haute, le lanceur que Kingman préfère... a dit Dick Williams.

Kingman a canonné son 18e circuit, dans la gauche sur le premier tir de Sanderson après que Dave Johnson eut obligé André Dawson à capter un long coup près de la clôture du centre. Kingman avait obtenu des buts sur balles à ses deux apparitions précédentes.

Il s'agit du seul moment de faiblesse véritable de Sanderson qui n'avait alors accordé que trois coups sûrs aux Cubs à sa seconde partie dans les Lignes Majeures. Seul Tim Lincecum, avec un double et un simple, et Larry Bitner, un simple, avaient réussi à frapper en lieu sûr.

Sanderson était toutefois directement responsable du premier point des Cubs, en troisième, lorsque son mauvais tir au troisième but sur un coup retenu avait permis à Blackwell de briser la glace.

"Une erreur imputable à son manque d'expérience, a commenté Williams. Parrish était en bonne position pour retirer le lanceur, Carter lui a crié de lancer à Parrish, mais Sanderson a tout simplement, dans sa hâte, mal visé.

Blackwell avait claqué un double avant que son instructeur, Herman Franks, de-

mande au frappeur suivant, le lanceur Rick Reuschell, de déposer l'amorti pour faire avancer le coureur.

Les Expos n'ont pas tardé à répliquer, marquant en fin de cinquième lorsqu'un simple de André Dawson a permis à Chris Speier d'égaliser le score. Speier avait aussi obtenu un simple avant de se rendre au deuxième but sur un amorti sacrifié parfaitement exécuté par Sanderson.

Le débutant et gagnant, Rick Reuschell, a lancé tout le match, n'accordant qu'un seul point et huit coups sûrs aux Expos qui ont laits sept coureurs sur les bases contre un seul pour l'adversaire.

"Sans rien enlever à Reuschell, qui a lancé un bon match, il faut dire qu'une fois de plus le manque d'opportunisme de nos frappeurs nous a coûté la victoire, a dit Williams, faisant entre autres référence à l'incapacité de Larry Parrish de frapper un ballon sacrifié avec un seul retrait et Valentine au troisième but, en quatrième.

Samedi, les Expos et les Cubs s'étaient livrés un intéressant bataille avant que le frappeur suppléant Tommy Hutton ne pousse au marbre le point victorieux contre le releveur Donnie Moore, en 14e manche.

Les Expos avaient précédemment remonté la pente en

comblant un déficit de deux points, en 12e, après que Bobby Murcer eut frappé un double de deux points contre Darold Knowles, appelé en relève à Steve Rogers.

Rogers a offert une autre brillante performance, n'accordant que cinq coups sûrs en onze manches et un tiers avant que Manny Trillo n'obtienne un but sur balles en 12e, et que l'ex-Expo Jerry White ne cogne un simple. Murcer a alors suivi avec son double contre Knowles.

Peut-être un peu trop confiant, les Cubs ont ensuite concédé deux points à leurs adversaires en fin de 12e, alors que les Expos ont nivelé le score contre l'excellent Bruce Sutter. D'abord un simple de Carter, un double d'un point par Chris Speier et un roulant d'un point par Dave Cash poussant le coureur suppléant Sam Mejias au marbre.

Les Expos ont ensuite marqué le point gagnant, après un retrait, en 14e. Warren Cromartie a réussi un simple, s'est rendu au deuxième coussin sur un coup sûr à l'avant, champ par Carter avant de croiser le marbre sur le simple de Hutton.

Gary Carter, avait donné une avance de 1 à 0 aux Expos, à la suite de son 12e circuit en deuxième manche. Au total, il a réussi trois coups sûrs en six apparitions au bâton.

Stan Hanshen, en relève à Hal Dues, en début de 14e manche, a remporté son premier gain dans l'uniforme des Expos.

La Fédération de baseball amateur du Québec a reçu un précieux coup de main des Expos dans ses efforts pour éponger un déficit accumulé de \$96,000 lorsque le président de la fédération, M. John McHale, a remis hier aux dirigeants de la fédération une somme de \$20,000 dérivant des profits réalisés lors du match hors-concours Expos-Blue Jays du 29 juin dernier.

Ce montant représente 35 pour cent des profits résultant de la vente des billets du match annuel pour l'obtention de la Coupe Pearson. Un autre 35 pour cent sera versé par les Blue Jays à la Fédération de baseball amateur de l'Ontario tandis que 30 pour cent des recettes iront à la Fédération canadienne. Au total, il s'agit d'un montant de \$57,000.

Scott Sanderson, 22 ans, a bien lancé son premier match au baseball majeur, dimanche dernier, à Chicago, n'accordant que six coups sûrs et un point aux Cubs en cinq manches et un tiers. Une belle performance par Sanderson qui n'avait commencé que 28 matches dans les Lignes Mineures depuis que les Expos l'ont repêché, en 1977.

Steve Rogers est venu à un tiers de manche près d'établir une nouvelle marque d'équipe pour le plus grand nombre de manches lancées au cours d'un match, samedi, alors qu'il a oeuvré pendant onze manches et un tiers. Le record est détenu par Bill Stoneman, depuis 1972. Les Expos ont conge, aujourd'hui, avant d'entreprendre une série de trois matches contre les Giants de San Francisco. Mardi, Jim Barr (6-9) sera opposé à Dan Schatzeder (5-3)...

Cubs (2)	Expos (1)
DeJesus, ac. 5 0 0 0	Cash, 2b. 4 0 1 0
White, cc. 3 0 0 0	Dawson, cc. 4 0 1 1
Buttner, 1b. 4 0 2 0	Knowles, 1. 0 0 0 0
Murcer, cd. 4 0 0 0	Hurdle, 1. 0 0 0 0
Dillon, 3b. 4 0 0 0	Eveland, cd. 4 0 1 0
Gross, cg. 0 0 0 0	Perez, 1b. 4 0 2 0
Kingman, cg. 1 1 1 1	Parrish, 3b. 3 0 0 0
Kelleher, 3b. 0 0 0 0	Cromart, cg. 3 0 1 0
Trillo, 2b. 4 0 0 0	Carter, r. 4 0 0 0
Blackwell, r. 4 1 2 0	Speier, ac. 4 1 2 0
Rieschli, 1. 3 0 0 0	Sanderson, 1. 1 0 0 0
	Unser, cc. 1 0 0 0
Total 32 25 1	Total 32 18 1

Cubs	Expos
Chicago 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100	Montreal 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

Rischi	mi	ca	p	pm	bb	rb
RischiG 11-10	9	6	1	1	1	6
Sanderson P, 0-1	7	4	2	2	2	6
Knowles	1/2	1	0	0	1	0
Hurdle	1/2	3	0	0	0	1
T-223						
A-24.394						

BASEBALL

Ligue Nationale

Vendredi

Montréal 1, Chicago 0
St. Louis 4, New York 1
Philadelphie 15, Pittsburgh 4
Atlanta 1, Houston 0
Cincinnati 2, San Diego 0
Los Angeles 4, San Francisco 3

Samedi

Montréal 4, Chicago 3
St. Louis 5, New York 1
Philadelphie 10, Pittsburgh 1
Houston 5, Atlanta 2
San Francisco 3, Los Angeles 2
San Diego 4, Cincinnati 2

Hier

Chicago 2, Montréal 1
St. Louis 6, New York 1
Pittsburgh 7, Philadelphie 3
Houston 3, Atlanta 0
San Diego 3, Cincinnati 2
San Francisco 7, Los Angeles 6

Aujourd'hui
Atlanta, Majors (4-5) à Chicago, Roberts (5-7) 14 h 30
Cincinnati, Moskau (3-2) à Pittsburgh, Rooker (6-8) 19 h 35
Houston, Dixon (5-9) à Saint-Louis, Forsch (9-13) 20 h 35

Ligue Américaine

Vendredi

Oakland 2-2, Minnesota 0-3

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	63	51	.553	—
CHICAGO	59	56	.513	4 1/2
MONTREAL	56	62	.475	9
PITTSBURGH	52	61	.460	10 1/2
NEW YORK	48	69	.410	16 1/2
ST. LOUIS	48	69	.410	16 1/2

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
SAN FRANCISCO	69	49	.585	—
LOS ANGELES	68	50	.578	1
CINCINNATI	67	50	.573	1 1/2
SAN DIEGO	60	58	.508	9
HOUSTON	54	61	.470	13 1/2
ATLANTA	54	62	.466	14

LIGUE AMERICAINE

Section Est

BOSTON	74	42	.638	—
NEW YORK	65	51	.560	9
DETROIT	63	51	.553	10
MILWAUKEE	62	52	.544	11
BALTIMORE	62	54	.534	12
CLEVELAND	52	63	.452	21 1/2
TORONTO	46	70	.397	28

Section Ouest

g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	51	.553	—
CALIFORNIE	65	.542	1
OAKLAND	61	.507	5 1/2
TEXAS	57	.500	6
MINNESOTA	47	.440	13
CHICAGO	67	.409	16 1/2
SEATTLE	44	.370	21 1/2

Des victoires de Mahaffey au golf et de Connors au tennis

Lucille Lemay conserve son titre

Elle devance par deux coups plus proches rivaux, Gil Morgan et Ray Floyd, à 272.

Mahaffey a empoché la somme de \$45,000 pour porter ses gains à \$95,000 depuis le début de l'année. Il avait mis fin à une longue léthargie, la semaine dernière, en remportant le Championnat de l'Association de golf des États-Unis. Mahaffey a battu hier le record du parcours de 271, établi par Ray Floyd, l'an dernier.

Chez les femmes, Judy Rankin, 33 ans, a roulé neuf coups sous la normale pour présenter une carte finale de 283 au tournoi du North Hills Country Club. Mike Rankin a joué 73, hier. Elle n'avait pas gagné depuis l'an dernier.

Aux échecs, la douzième partie pour le Championnat mondial qui devait être jouée samedi soir a été remise à plus tard.

C'est le tenant du titre, Anatoli Karpov, qui a demandé à l'arbitre de remettre la partie, ainsi que le règlement l'y autorise. La prochaine rencontre entre lui et le challenger Victor Korchnoi devrait avoir lieu demain.

En haltérophilie, le soviétique David Rigert a amélioré, samedi à Las Vegas, les records du monde de l'arrache

CARE

un don du coeur



Un don à CARE, c'est l'eau potable pour une famille rurale et la fin de bien des difficultés, une pompe dans le village, moins de temps perdu pour aller chercher l'eau à des milles.

C'est une meilleure hygiène et la réduction des maladies épidémiques. C'est un plus grand nombre d'enfants qui vont à l'école, des mamans qui ont plus de temps pour les soins ménagers, pour le jardin familial ou pour apprendre les règles de nutrition, d'hygiène et de santé. Un don à CARE? Cela permet de mieux irriguer les cultures et de montrer aux fermiers comment construire des silos, comment conserver leurs produits.

Envoyez vos dons à
CARE Canada
Bureau no. 4, 1312 rue Bank,
Ottawa K1S 5H7

Grand prix d'Autriche

Peterson victorieux et Villeneuve troisième

ZELTWEG (AFP) — Le Suédois Ronnie Peterson (Lotus) a remporté hier sur le circuit de Zeltweg le Grand prix d'Autriche de formule un, douzième épreuve de la saison comptant pour le championnat du monde des conducteurs.

Le Français Patrick Depailler (Tyrell) est deuxième devant le Canadien Gilles Villeneuve (Ferrari), le Brésilien Emerson Fittipaldi (Copersucar), l'Italien Vittorio Brambilla (Surtees) et le Français Jacques Laffite (Ligier).

En triomphant le Suédois Ronnie Peterson a remporté son second grand prix de formule un de l'année et le 10ème de sa carrière.

Mais ce Grand prix d'Autriche, le 12ème de la saison comptant pour le championnat du monde des conducteurs, disputé devant près de 150,000 personnes, a été, c'est le moins que l'on puisse dire, fêré en rebondissements et incidents, la pluie en étant en grande partie responsable.

Trois cents mètres après le départ, c'était le premier coup de théâtre. L'Américain Mario Andretti, le pilote numéro un de Lotus, grandissime favori et qui a le titre mondial 1978 à portée de la main, en voulant doubler l'Argentin Carlos Reutemann, sortait de la piste. La première victime était de choix.

Bientôt, d'autres allaient suivre, tels le Sud-Africain Jody Scheckter (Wolf) et le

Français Patrick Tambay (McLaren). Pendant ce temps, Peterson s'envolait littéralement.

Au 4ème tour, il possédait déjà 5 secondes d'avance sur Patrick Depailler (Tyrell) suivi de l'Irlandais Watson (Brabham-Alfa Romeo) et de Jean-Pierre Jabouille (Renault Turbo).

Puis, peu après le 7ème tour, une onnée s'abattait sur Zeltweg noyant littéralement la piste. Les voitures partaient dans tous les sens et sagement, les organisateurs arrêtaient la course. Sept tours pour rien.

Un second départ était donné une heure plus tard, selon une grille correspondant aux positions acquises au 7ème tour. Peterson et Depailler se retrouvaient en première ligne.

Mais la pluie cessant et la piste sechant, les choses allaient se compliquer et causer une profonde confusion, les arrêts pour changements de pneumatiques se succédant.

Hunt, Laffite, Lauda, Regazzoni, Reutemann et Depailler s'arrêtaient les premiers. Peterson poursuivait la course en tête.

Au 19ème tour, il stoppait lui aussi et Reutemann prenait le commandement pour le céder au 24ème à son équipier canadien Gilles Villeneuve.

Mais Peterson revenait comme un obus ainsi que Depailler, si bien qu'au 29ème tour, le Suédois se retrouvait à nouveau en tête devant le Français.

Aucune n'est plus faible.

Médailion Ultra Douce
25 Cigarettes King Size

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette: goudron: 1 mg, nicotine 0.1 mg

TECCART VOUS CONDUIT

AU MARCHÉ DU TRAVAIL

EN ÉLECTRONIQUE

SERVICE D'ÉDUCATION AUX ADULTES

COURS du SOIR et du SAMEDI

ENSEIGNEMENT DE NIVEAU COLLÉGIAL

ÉLECTRONIQUE No 243.03

DURÉE DE 6 ANS; 430 PÉRIODES PAR ANNÉE

- Ce programme est le même que celui dispensé le jour. Il comprend 22 cours d'électronique et 19 cours de formation générale.
- L'étudiant inscrit à ce programme a droit aux subventions du ministère de l'Éducation selon le coût moyen des adultes.
- L'étudiant qui réussit tous les cours de ce programme reçoit le DEC (Diplôme d'Études Collégiales) et le diplôme TECCART.

ÉLECTRONIQUE No 243.53

DURÉE DE 5 ANS... 405 PÉRIODES PAR ANNÉE

- Ce programme englobe les 22 cours d'électronique du programme régulier plus 7 cours de formation générale. (Maths, physique et sciences graphiques).
- L'étudiant inscrit à ce programme ne peut bénéficier des subventions du ministère et doit payer la totalité des frais de scolarité.
- L'étudiant qui réussit tous les cours de ce programme reçoit le certificat d'Études Collégiales et le certificat TECCART.

ÉLECTRONIQUE No 243.03

PARTIE ÉLECTRONIQUE SEULEMENT

DURÉE DE 5 ANS... 300 PÉRIODES PAR ANNÉE

- Ce programme englobe les 22 cours d'électronique du programme régulier "243.03".
- L'étudiant inscrit à ce programme n'a pas droit aux subventions du ministère de l'Éducation; il doit payer la totalité des frais de scolarité.
- L'étudiant qui réussit tous les cours de ce programme reçoit le certificat d'Études de l'Institut TECCART.

526-0493 RECONNAISSANCES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
• "Déclaré d'intérêt public pour le programme 243.03
• Permis no 749667 pour les autres cours.

POSTEZ IMMÉDIATEMENT.

PROSPECTUS No 2S (soir et samedi)

Nom.....
Adresse.....
Ville.....
Code Postal..... Tél.:.....

INSTITUT TECCART INC.

3155, rue Hochelaga, Montréal, H1W - 1G4

ON S'INSCRIT MAINTENANT POUR SEPTEMBRE 1978

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE

DES PHOTOCOPIEURS

"MITA"

Le choix des graphistes!
La copie est plus claire
que l'original et coûte .04c
Une des plus pratiques!

VENTE - LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 ave. du Parc, Mtl
7035-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9h à 12h

ANNONCEZ

DANS LE DEVOIR.

QUELQU'UN VOUS LIRA

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic

ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

721-9630

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

JEAN K. MALOUF INC.

entretien

industriel - commercial

résidentiel

Plus de 30 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal



PSST... JE CONNAIS VOTRE SECRET

Appelez comme vous voulez un toupet cela n'en demeure pas moins un camouflage. Il est sans importance qu'il demeure en place par fusion, implantation, injection, qu'il soit collé ou même attaché. Cela demeure un camouflage artificiel, vous êtes chauve et cela paraît.

Indépendamment de la méthode de camouflage que vous choisissez ces cheveux artificiels tomberont éventuellement et il vous faudra continuellement retourner en faire rajouter. Ceci est dispendieux et demande du temps.

La seule façon de mettre un terme en permanence à votre calvitie, c'est en ayant vos propres cheveux. Et la seule manière d'y arriver, c'est avec une greffe de cheveux vivants. Les cliniques Thomas en perfectionnant la greffe l'ont ramené à une simple mais efficace procédure de bureau qui peut se faire en un temps relativement court et à un coût raisonnable mais le plus important... c'est permanent. Consultez votre Docteur, ensuite venez chez Thomas pour avoir une chevelure permanente que vous serez fier d'appeler la vôtre.

HEURES D'ÉTÉ: Lun-Mar: 11 A.M. - 9 P.M.
Mer-Jeu-Ven: 10 A.M. - 7 P.M.

1010 ouest, rue Sainte-Catherine
Suite 637

TH: 866-3041

DEPUIS 1917 40 CLINQUES

Thomas

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

VIEUX MONTRÉAL

2 appartements, grand standing, plus local commercial, 1200 p.c., \$375 par mois + chauffage. Maison ouverte aux visiteurs de 17 à 21 heures, du lundi au vendredi, toute la journée, samedi et dimanche. Renseignements: 849-2841. 21-7-78

VOUS APPRÉCIEREZ LA DIFFÉRENCE À PLACE DU FORT

— Du Fort, coin Ste-Catherine ouest.
— air climatisé
— studio 1 et 2 chambres
932-4895 1-9-78

PLAMONDON, 4645, 3 1/2, 4 1/2, appartements spacieux, décorés récemment, loyer raisonnable, immédiat. 342-4982, 845-3151. 1-9-78

MCGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, \$225, 1 chambre à coucher. \$250, avec électricité. Immédiatement 932-4919, 932-0933, 845-3151. 1-9-78

VILLERAY, 1250, 2 1/2, 4 1/2, chauffé, cuisinière, réfrigérateur 273-3007. 28-7-78

METRO CADILLAC, 6255-95 Faribault, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, 256-9553 ou 255-9695. 28-7-78

ILE-DES-SŒURS, 3 1/2 à sous-louer du 15 sept. 78 au 1er juin 79. Vue sur ville et fleuve. Piscine, sauna, balcon. Tél.: après 18 h: 761-5071. 21-8-78

C.D.N., Decelles coin Ellendale, 5 1/2, 2e plancher, \$320, libre immédiatement, 1 1/2, 1er plancher, Van Horne coin Hudson, \$250, 00, libre 1er septembre, grands, chauffés, équipés, balcon. 739-2913. 21-8-78

CHEVRIER, près métro Sherbrooke, 3 1/2, chauffé, poêle et frigidaire, \$185, par mois 845-5050. 19-8-78

LONGUEUIL, grand 3 1/2 éclairé, taxes payées, chauffage, stationnement, balcon, \$170, libre 1er septembre, appelez le jour 651-5048. 16-8-78

OUTREMONT, appartement coquet de 4 1/2, \$185, 00 270-5642. 28-8-78

AIDES DOMESTIQUES

AIDE familiale, entretien de maison, soins à un enfant de 10 mois, 10 heures à 18 heures, 4 jours par semaine, références, à compter de septembre, situation permanente. Ecrire à: Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1, Dossier C-197. 24-8-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

LITS jumeaux, commode 4 tiroirs en érable, couleur "Candlelight" de marque Vilas, comprenant 2 matelas et sommiers, 2 couvre-lits bourgogne tissés-main, 1 lampe coloniale, \$375. Appelez entre 10 h 00 a.m. et 4 h 00 p.m. 684-4346. 15-8-78

MEUBLES NON PEINTS: Vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, meubles de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 est, Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10-192 St-Michel, 387-2841. J.N.O.

LE BRIDGE

La précision des bons défenseurs

par Charles-A. Durand

Donneur: Nord
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♥ 74
♥ A V 8 2
♦ A
♦ D V 10 8 7 2

OUEST EST
♦ A 9 5 2 ♦ V 10 6 3
♦ 7 4 ♦ ♥ D
♦ R V 7 4 2 ♦ D 10 8 6 3
♦ 3 ♦ A 5 4

SUD
♥ R 8
♥ R 10 9 6 5 3
♦ 9 5
♦ R 9 6

Les enchères:
NORD EST SUD OUEST
1 ♦ passe 1 ♥ 1 ♦
2 ♥ 2 ♦ 4 ♥ fin

Entame: le 3 de trèfle par Ouest.

Beaucoup de jeux de défense ont du succès à cause de l'initiative que prend le deuxième défenseur dès le jeu des premières cartes. Dans plusieurs contrats en atouts où il est de toute évidence que le partenaire a entamé d'un singleton, le deuxième défenseur prenant cette première levée avec son As est toujours fort tenté de retourner la même couleur afin de faire couper son partenaire. Cette règle ne doit pas être suivie aveuglément. Il existe plusieurs situations où le raisonnement et l'observation opteront pour un autre retour plus efficace.

En effet, dans le jeu présent, quelle sera l'action sub-

ANTIQUITÉS À VENDRE

Meubles en pin: armoire, buffet 2/4, Panneaux soulevés, table pour 6, coffre avec "V". Coffres bleus, commodes, petites tables, huches, chaises. Divers. 659-2651. 20/8/78

AUTOS À VENDRE

BMW 320i 1977, 35,000 km, version sport, 6 places, 4 roues motrices, avec port-avant débrayable, 8 cylindres, 304 p. cubes, état impeccable, le véhicule n'ayant pas servi l'hiver. Unique, vente rapide. \$3,300. Jean-Pierre Bégin: 844-1472. 19-8-78

FERRARI, 1978, 308 GTS, rouge, intérieur en cuir noir, complètement équipé, seulement 3,000 km. Aussi, beaucoup d'autres choix. Appelez maintenant 416-889-5000, THORN HILL ONTARIO. 16-8-78

THUNDERBIRD 76, gold tout le luxe de la 1976, plus système quadraphonique et plusieurs autres extras. Seulement 38,500 milles, vrai millage. \$6,100. Particulier. Soir: 653-1428. 16-8-78

CAMIONNETTE Jeep Commando, 1972, 6 places, 4 roues motrices, avec port-avant débrayable, 8 cylindres, 304 p. cubes, état impeccable, le véhicule n'ayant pas servi l'hiver. Unique, vente rapide. \$3,300. Jean-Pierre Bégin: 844-1472. 19-8-78

BUICK CENTURION 72, décapotable, repeinte, moteur et freins neufs, etc., parfaite condition, incluant air climatisé, autres extras \$3,000. 487-5490. 15-8-78

GRANDE station-wagon Buick 72, beaucoup d'extras, nouvelle batterie et moteur neuf, etc., \$2,500. 487-5490. 15-8-78

PONTIAC station wagon 68, parfaite condition, beaucoup d'extras. \$1,700. 487-5490. 15-8-78

AVIS

REMERCIONS le Révérend Père Clovis et son groupe pour le bénévolat apporté à notre cause de midi. Henri-Bourassa. 19-8-78

BATEAUX À VENDRE

LASERS à vendre, modèle 1978, \$960. Appelez 697-3267. 15-8-78

BUREAUX À LOUER

LAURENCE, 1000 à 30,000 p.c. bureaux luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4.50 le p.c. Tél.: 873-1363, 871-8291. J.N.O.

CHALET À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bava-rois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureaux luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4.50 le p.c. Tél.: 873-1363, 871-8291. J.N.O.

CHALET À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bava-rois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureaux luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4.50 le p.c. Tél.: 873-1363, 871-8291. J.N.O.

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bava-rois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureaux luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4.50 le p.c. Tél.: 873-1363, 871-8291. J.N.O.

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bava-rois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureaux luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4.50 le p.c. Tél.: 873-1363, 871-8291. J.N.O.

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bava-rois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureaux luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4.50 le p.c. Tél.: 873-1363, 871-8291. J.N.O.

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bava-rois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureaux luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4.50 le p.c. Tél.: 873-1363, 871-8291. J.N.O.

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bava-rois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureaux luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4.50 le p.c. Tél.: 873-1363, 871-8291. J.N.O.

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-repos. Luxueux chalets bava-rois. Meubles Thibault. Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

COMMERCES À VENDRE

A VENDRE, imprimerie en opération, Bleury et Ste-Catherine, 849-2660. 17-8-78

DEMANDES D'EMPLOI

Personne sérieuse avec références, expérience et certificat d'études, désire travail en comptabilité.

Tél.: 521-5076 et 523-3542 16-8-78

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appelez Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 761-3431. J.N.O.

DIVERS

ACHETERAIS cours d'anglais et d'espagnol de Berlitz, sur cassettes. Appelez entre 6 et 8 heures au 737-2818. 15-8-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

FERRAIS peinture à bon marché. 256-8909, 253-1330. 19-8-78

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

FERMES À VENDRE

MASSUEVILLE, 2 milles de Sorel, grande maison de ferme, étable et 8 arpents. Prix: \$22,000. Appelez après 5 h: Anita Jacob, Les Immeubles Alfa 514-789-2464. 17-8-78

GARDIENNE

GARDIENNE d'enfants avec expérience, 5 jours par semaine, de 8:30 h à 5:30 h N.D.G. 733-6171. 16-8-78

IRAIS garder un enfant de 6 mois à 4 ans tous les jours dans Notre-Dame-des-Victoires. Appelez Louise à 256-8220. 16-8-78

CHECHONS gardienne d'expérience pour bébé de 3 mois, 3 jours par semaine à N.D.G. 484-8289. 16-8-78

LOGEMENTS À LOUER

FULLUM, 4 1/2, récemment rénové, \$140, par mois. 525-9425. 2-9-78

C.D.N. Libre 1er septembre, grand 6 1/2, chauffé, bas de duplex, foyer, garage, après 5 heures: 738-6298. 15-8-78

CARTIERVILLE, 6 1/2, haut duplex (1 an), 12063 Longtin, chauffage électrique, Novalac 325. Libre. 337-4969. 4-9-78

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2 studio à louer, piscine intérieure, bain, sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078. 1-9-78

NOUVEAU ROSEMONT, Rodrigue Construction. Rez-de-chaussée de 7 pièces, d'un luxueux triplex, 3 salles de bains; foyer, salle de jeux, garage double, chauffage électrique. "radian", maison modèle. Beau-bien-Pierre Gadois, \$550, 00 par mois. 254-2504, 255-5324. 21-8-78

6 RENOVE, 3 chambres fermées, non-chauffé, sortie laveuse-sécheuse, chauffage électrique, stationnement, métro, sur rendez-vous 469-3324. Bail: \$190, 00 par mois. 19-8-78

VILLE ST-LAURENT, 4 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

ST-LAURENT: 4 1/2, bien éclairé, chauffé, balcon, garage, tranquille, ménage refait, disponible 1er septembre, M. Gratton: 353-5151. 19-8-78

5066 Drollet, 5 1/2, chauffé, près métro Laurier, \$250, 00. 288-4254. 3607 ST-DENIS, 4 1/2 et 5 1/2, plus 2 locaux commerciaux, de 700 p.c. 288-4254 de 14 heures à 17 heures. 16-8-78

BAS 5 1/2, garage, grande cour, moderne, \$200 par mois. 351-8499. 15-8-78

CENTRE-VILLE, près métro, Radio-Canada, Université du Québec, 3 pièces, poêle, frigidaire fournis, non-chauffé, \$100. Libre 1er septembre. 523-3305 p.m. 4-9-78

ASSISTANTE-DENTAIRE bilingue, secteur Cartierville, avec expérience si possible. 843-4877. 15-8-78

Studio d'orgues Hammond de Montréal Inc. demande un technicien pour orgues. Bénéfices marginaux. S'adresser au 10461 Pigeon, Montréal-Nord. 18-7-78

SECRÉTAIRE pouvant assumer administration bureau consultation, disposant local, zone commerciale, région Montréal, Institut d'Hypnologie. Enr. C.P. 82, Pointe Gatineau, P.Q. 15-8-78

OFFRES D'EMPLOIS

La Compagnie Générale Électrique du Canada Limitée

STÉNO-DACTYLO DEMANDÉE

— Excellente connaissance du français écrit et parlé

— Bonne connaissance de l'anglais

— Intérêt pour le domaine linguistique et les communications

— Expérience du dictaphone

Conditions de travail très intéressantes.

Faire parvenir curriculum vitae au: Directeur, service de linguistique, Compagnie Générale Électrique du Canada Limitée, 3, Place du Commerce, Suite 200, Ile des Soeurs, Verdun, Montréal, Québec. H3E 1J2. 15-8-78

Une maison de traduction spécialisée dans les domaines scientifique, médical et pharmaceutique offre un poste de

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS

MAISON D'ÉDITION RECHERCHE SECRÉTAIRE

Sténo-dactylo 2 ans d'expérience dynamique et sens des responsabilités. Travail intéressant. Salaire de départ selon compétence et expérience. Bon avenir. Pour entrevue, communiquez avec Francine Caron, Éditions du Renouveau pédagogique, 8955, boul. St-Laurent (près Métropolitain) Montréal.

384-2690 local 141 17-8-78

OFFRES D'EMPLOIS

PERSONNEL

ÊTRE DEUX... Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit. Tel.: 282-0058 ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE 1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal. J.N.O.

FACE À FACE Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.

1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 220, Montréal, Québec. Appelez 488-5253 ou 659-2248.

Autres succursales: Toronto, Hamilton et New York. J.N.O.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES A-1 absolument confidentiel \$1,200,00 à \$600,000. 1ère 10% 2ème. Mlle Léona Laberge, Courtier 466-1106 jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10 1/4 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél: 729-4333. J.N.O.

BOUCHERVILLE, Parc de la Seigneurie, résidence d'âge d'or, tout confort, médecin attitré, service religieux. 729-3226. 1-9-78

TRAVAIL immédiat pour gens sérieux (hommes-femmes). Envoyer numéro de téléphone à: M. Duval, C.P. 89 Succ. N. Mtl. H2X 3M2. 19-8-78

ENTREPRISE Liberté Soleil Enrg., professionnels ou cadres, vous êtes attirés par les défis, vous voulez donner un sens à votre vie, quelques heures par semaine vous feront participer à un projet d'envergure mondiale. Sur rendez-vous: de 9 h à 6 h. le soir 376-1568. 15-8-78

DELEGUES informateurs auprès de la femme avec ou sans expérience du public de 18 à 30 ans. Travail de jour de 9 h à 4 h. Pour informations: 387-6441. J.N.O.

TRAVAIL d'animation de groupe, avec expérience du public féminin. Conditions requises, voiture ou permis de conduire, âge de 24 à 40 ans, position d'avenir assurée, revenu à discuter. Demandez Directeur du personnel au 387-6441. J.N.O.

HYGIENISTE dentaire, bilingue, pour centre-ville Montréal. Faire parvenir curriculum vitae à Dossier C-196, Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1. 1-9-78

MAISONS À LOUER

QUEBEC, maison 12 pièces meublée ou non, immense terrain boisé, garage, piscine, tout près de 2 golf. (418) 623-4721. 16-8-78

ST-LAMBERT: Cottage offrant 7 pièces avec piscine creusée, terrain boisé, garage double, près du golf, transport, etc. Toute offre raisonnable sera considérée. Pour détails Hugette L. G. 672-6450 ou soir et week end 672-1839. MONTREAL TRUST Courtiers 15-8-78

PIERREFONDS, maison de ville, 9 pièces, 3 chambres, 1 1/2 salle de bains, équipement électroéquipé inclus; jardin-terrasse aménagé avec B.B.Q. Intégré; décoration et rénovation effectuées par architecte-proprétaire; aubaine à vendre \$33,800 ou à louer \$325,00 par mois. 683-7445. 15-8-78

1970 de la Régence ST-BRUNO: \$75,900, 00. Prix d'architecture de France. Magnifique cottage pierre et bois, 7 pièces, très privé. Françoise Falardeau 653-5807, Camille Lacoursière 653-9970. Montréal Trust Courtiers 653-2496. 15-8-78

DECÈS

GAUTHIER, Joseph Zéphirin. — A Montréal, le 13 août 1978 à l'âge de 78 ans, est décédé M. Joseph Zéphirin Gauthier, époux de Marie Lemire et en deuxième nocce de Rachel L

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

PERRO BUILDER LTD.
Conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, PERRO BUILDER LTD. donne par les présentes avis de son intention de demander au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte. L'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.
DATE: ce 9ème jour d'août 1978
La secrétaire-adjointe,
Dayle Brands

AVIS
Avis est par les présentes, donné que Joseph, Rolland, Wilfrid, Rosaire Gobeil, domicilié et résidant à 7615 Henri-Julien, Montréal, district de Montréal, s'est adressé au Ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Roland Langlois. La requête affecte également Maud Gobeil et Vincent Gobeil, enfants mineurs du requérant, de la même adresse.
Montréal, ce 9 août 1978
DENIS DESJARDINS, procureur du requérant

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-07976
CHRISTIANE BRAVETTI ARIOLI, Requérante, -VS- ANDRÉ ARIOLI, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ANDRÉ ARIOLI, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de cette publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera acceptée et le divorce prononcé par défaut, un jugement de divorce accessoire qui sollicite contre vous.
Montréal, ce 9 août 1978
Me Marc Chénard
5174, ch. de la Côte-des-Neiges
Bureau 108
Montréal H3T 1X8
Tel. 733-3669

DÉCÈS
Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

NECROLOGIE

Le P. Pierre (Welle) TREMBLAY, o.p.
1909 - 1978.
Le Père Pierre (Welle) TREMBLAY, dominicain, est décédé le vendredi 11 août 1978 à Roberval des suites d'une maladie qui le minait depuis quelque temps déjà.
Né le 29 novembre 1909 le P. Tremblay est entré au noviciat des Frères Prêcheurs à Saint-Hyacinthe en juillet 1929 et faisait profession solennelle en août 1933. Ses études théologiques terminées, il était ordonné prêtre en mai 1934 et quittait immédiatement le pays pour répondre à une assignation qui le conduisait à Rome où il travailla à l'édition critique des oeuvres de Saint Thomas d'Aquin à titre de membre de la Commission Léonine.
Avec le début de la guerre, en 1940, il revient au Canada et se voit assigné au Studium dominicain d'Ottawa où il est professeur d'histoire de l'Eglise et chargé d'introduire à la spiritualité de l'ordre dominicain ses jeunes frères du couvent de la capitale. Par la suite il prendra en charge la section canadienne de la Commission Léonine à titre de président. Le P. Tremblay est aussi l'auteur de différents ouvrages spirituels et scientifiques.
En 1960, il quitte Ottawa pour se rendre à Montréal, au couvent Saint-Albert-le-Grand pour travailler à la Fondation Saint-Thomas d'Aquin, fondation chargée de subventionner la Commission Léonine.
Le P. Tremblay aura été connu des montréalais plus particulièrement en raison des services pastoraux qu'il a dispensés aux religieux de l'Ecole de musique Vincent d'Indy et aux membres de l'association du taxi alors qu'il prenait la relève de l'aumônier du taxi mieux connu sous le nom du "Bon Dieu en Taxi".
Venue de Roberval, la dépouille mortelle du P. Tremblay sera exposée à Montréal au couvent Saint-Albert-le-Grand à partir de lundi, le 14 août, à 13 h 30. Ses funérailles seront célébrées en l'église conventuelle Saint-Albert-le-Grand le mardi 15 août, à 14 h 30. On conduira ensuite les restes du P. Tremblay au lieu de son dernier repos au cimetière des Frères Prêcheurs, au couvent de Saint-Hyacinthe.
Direction Urgel Bourgie Ltée.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-07963-783
JUDITH MERCIER, domiciliée et résidant à Verdun, district de Montréal, Requérante, -VS- WINDOM MORAÉ, de lieux inconnus, Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé WINDOM MORAÉ, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera acceptée et le divorce prononcé par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 9 août 1978
(S) A. BEAULIEU
REGISTREUR

Mes. TRUDEL, BIBEAU & FAUTEUX
4255 rue Wellington #101
Verdun, Qué. H4G 1V9
Tel. 761-4838

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-07968-788
TIMOTHY WALSH, Requérant, -VS- HELA MANSOUR, Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée HELA MANSOUR, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requête sera acceptée et le divorce prononcé par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 9 août 1978
(S) A. BEAULIEU
Registraire-adjoint

Mes. TRUDEL, BIBEAU & FAUTEUX
4255 RUE WELLINGTON #101
VERDUN, QUE. H4G 1V9
TEL. 761-4838
AVOCATS DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-12-07967-789
RAYMOND GUILLEMETTE, vendeur, domicilié et résidant au 7750, rue Lecourt, en les cités et district de Montréal, Requérant, -VS- DAME MARIE-BERTHA CHRETIEN, présentement de lieux inconnus, Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MARIE-BERTHA CHRETIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, 2 août 1978
ADOLPHE BOUVIER
Registraire-adjoint

Me RICHARD BARBEAU
210, rue Ste-Catherine est.
Suite 300, Montréal, P.Q.
(Avocat du Requêteur)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-017479-781
L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

-VS-
DAME SHIRLEY HIVES BODINGTON, Créancière, -VS- DAME SHIRLEY HIVES BODINGTON, Débitrice.

ORDONNANCE
Avis est donné à la débitrice, Dame Shirley Hives Bodington, que l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1040a et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au bureau du notaire à son intention.
Ledit avis de soixante jours concerne un immeuble portant le numéro civique 4875, Louis-Frédéric, Pierrefonds, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-deux cent vingt-trois (123-192) au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Genevieve, division d'enregistrement de Montréal.
Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de soixante jours de la date de la présente insertion, la créancière deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.
Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au Greffe de la Cour de Montréal à votre intention.
Montréal, ce 28 juillet 1978
A. BOUVIER
Protonotaire-adjoint

BEAUVAIS BOUCHARD TRUCHON & AUBUT
Suite 736
2 Place Québec
QUÉBEC, P.Q. G1R 4N8
Procureurs de la créancière

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-01824-786
LA COMPAGNIE TRUST ROYAL, demanderesse, -VS- LA SUCCESSION DE FEU DAVID MARSHMAN, -et- DAME FRANCE BARD MARSHMAN, défendeurs.

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
mis-en-cause
es-qualité

ORDONNANCE
A: La Succession de feu David Marshman, 49 Calais Circle, Kirkland, Qué.
ET: Dame France Bard Marshman, 49 Calais Circle, Kirkland, Qué.
défendeurs.

Messieurs,
PRENEZ AVIS qu'une copie d'un Avis de contravention selon l'article 1040a du Code Civil de la Province de Québec a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre attention selon à votre défaut de payer les versements mensuels dus en vertu de l'acte de prêt enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2605469.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE
Raymond Chaspe, Protonotaire-adjoint.
CAHON LEMELIN ROURE, Procureurs de la demanderesse

MARIO MACIOCIA & FILS LTD. 25267-V-D-1 introduit devant la Commission des Transports du Québec, une requête pour permis spécial d'avis d'avis de quatre-vingt-dix (90) jours recherchant la permission de transporter des animaux vivants à compter du 1er septembre 1978, de Gaspé aux abattoirs de Québec à St-Romuald.
Toute personne peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours suivant la troisième publication de cet avis.
1ère publication: 14 août 1978
2e publication: 15 août 1978
3e publication: 16 août 1978

AVIS
Prenez avis que M. Pierre Beaudry, détenteur du permis no. M-502409-D-001, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer à M. Serge Desnoyers tous les droits, titres et intérêts qu'il détient dans ledit permis de camionnage en vase.
Tout intéressé peut contester cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième publication du présent avis.
1ère publication: 14 août 1978
2ème publication: 15 août 1978
3ème publication: 16 août 1978
Corbeil & Dufresne, Procureurs

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-018138-782
DAME CLAIRE LABBÉ, Requérante, -VS- LES HERITIERS DE MONSIEUR ALFRED E. MORRIS, Intimés.

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Les intimés sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription a été déposée au greffe de cette Honorable Cour à votre intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la requête sera acceptée et le divorce prononcé par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 8 août 1978
SERGE CHAMPAGNE
Procureur de la requérante
Par M. le Juge Claude Bisson

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-061795-765
DAME ESTHER PARENT, requérante, -VS- ANDRÉ PLANTE, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
Avis est donné par la présente à Monsieur André Plante qu'une copie du jugement conditionnel de divorce rendu par l'Honorable juge Yves Forest en date du 15 mai 1978 a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal et PRENEZ AVIS que la requête pour jugement irrévocable de divorce sera intentée après que le délai d'appel prescrite par la Loi sera écoulé.
Montréal, le 10 août 1978
Cousineau, Beauchemin & Beauvais
Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-018370-781
YVON FAVREAU, requérant, -VS- MIGNONNE GIROUX MARCHAND GEORGES MARCHAND, Intimés.

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-07967-789
RAYMOND GUILLEMETTE, vendeur, domicilié et résidant au 7750, rue Lecourt, en les cités et district de Montréal, Requérant, -VS- DAME MARIE-BERTHA CHRETIEN, présentement de lieux inconnus, Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MARIE-BERTHA CHRETIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, 2 août 1978
ADOLPHE BOUVIER
Registraire-adjoint

Me RICHARD BARBEAU
210, rue Ste-Catherine est.
Suite 300, Montréal, P.Q.
(Avocat du Requêteur)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-017479-781
L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

-VS-
DAME SHIRLEY HIVES BODINGTON, Créancière, -VS- DAME SHIRLEY HIVES BODINGTON, Débitrice.

ORDONNANCE
Avis est donné à la débitrice, Dame Shirley Hives Bodington, que l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1040a et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au bureau du notaire à son intention.
Ledit avis de soixante jours concerne un immeuble portant le numéro civique 4875, Louis-Frédéric, Pierrefonds, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-deux cent vingt-trois (123-192) au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Genevieve, division d'enregistrement de Montréal.
Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de soixante jours de la date de la présente insertion, la créancière deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.
Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au Greffe de la Cour de Montréal à votre intention.
Montréal, ce 28 juillet 1978
A. BOUVIER
Protonotaire-adjoint

BEAUVAIS BOUCHARD TRUCHON & AUBUT
Suite 736
2 Place Québec
QUÉBEC, P.Q. G1R 4N8
Procureurs de la créancière

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-01824-786
LA COMPAGNIE TRUST ROYAL, demanderesse, -VS- LA SUCCESSION DE FEU DAVID MARSHMAN, -et- DAME FRANCE BARD MARSHMAN, défendeurs.

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
mis-en-cause
es-qualité

ORDONNANCE
A: La Succession de feu David Marshman, 49 Calais Circle, Kirkland, Qué.
ET: Dame France Bard Marshman, 49 Calais Circle, Kirkland, Qué.
défendeurs.

Messieurs,
PRENEZ AVIS qu'une copie d'un Avis de contravention selon l'article 1040a du Code Civil de la Province de Québec a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre attention selon à votre défaut de payer les versements mensuels dus en vertu de l'acte de prêt enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2605469.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE
Raymond Chaspe, Protonotaire-adjoint.
CAHON LEMELIN ROURE, Procureurs de la demanderesse

AVIS
Avis est donné que D. Turcotte & Fils demandera à la Commission des Transports du Québec le transfert de son permis 0-501-645 (région 02) à Rosaire Bouchard & Fils.
Toutes personnes voulant intervenir ou faire opposition devra le faire au plus tard cinq jours après la troisième publication dans le journal.
1ère publication: 14 août 1978
2e publication: 15 août 1978
3e publication: 16 août 1978

AVIS
Avis est donné que M. André Lalancette demandera à la Commission des Transports du Québec le transfert de son permis 0-501-645 (région 02) à Rosaire Bouchard & Fils.
Toutes personnes voulant intervenir ou faire opposition devra le faire au plus tard cinq jours après la troisième publication dans le journal.
1ère publication: 14 août 1978
2e publication: 15 août 1978
3e publication: 16 août 1978

AVIS
Avis est donné que Pierre Gagné 395 Lafortune Bois-des-Filiers, détenteur du permis M502108, pour la région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis aux Entreprises Dupont et Frères Inc. 2950 Masson suite 201, Montréal, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième publication de cet avis.
1ère parution: 14 août 1978
2ème parution: 15 août 1978
3ème parution: 16 août 1978

AVIS
Avis est donné que Yvan Pion 1010 Sherbrooke Est Montréal détenteur du permis M507758, pour la région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis aux Entreprises Dupont et Frères Inc. 2950 Masson suite 201, Montréal, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième publication de cet avis.
1ère parution: 14 août 1978
2ème parution: 15 août 1978
3ème parution: 16 août 1978

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
NO: 500-12-061795-765
DAME ESTHER PARENT, requérante, -VS- ANDRÉ PLANTE, intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR
Avis est donné par la présente à Monsieur André Plante qu'une copie du jugement conditionnel de divorce rendu par l'Honorable juge Yves Forest en date du 15 mai 1978 a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal et PRENEZ AVIS que la requête pour jugement irrévocable de divorce sera intentée après que le délai d'appel prescrite par la Loi sera écoulé.
Montréal, le 10 août 1978
Cousineau, Beauchemin & Beauvais
Procureurs de la requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-018370-781
YVON FAVREAU, requérant, -VS- MIGNONNE GIROUX MARCHAND GEORGES MARCHAND, Intimés.

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-07967-789
RAYMOND GUILLEMETTE, vendeur, domicilié et résidant au 7750, rue Lecourt, en les cités et district de Montréal, Requérant, -VS- DAME MARIE-BERTHA CHRETIEN, présentement de lieux inconnus, Intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MARIE-BERTHA CHRETIEN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, 2 août 1978
ADOLPHE BOUVIER
Registraire-adjoint

Me RICHARD BARBEAU
210, rue Ste-Catherine est.
Suite 300, Montréal, P.Q.
(Avocat du Requêteur)

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-017479-781
L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

-VS-
DAME SHIRLEY HIVES BODINGTON, Créancière, -VS- DAME SHIRLEY HIVES BODINGTON, Débitrice.

ORDONNANCE
Avis est donné à la débitrice, Dame Shirley Hives Bodington, que l'avis de soixante jours tel que requis par les articles 1040a et suivants du Code civil de la province de Québec a été déposé au bureau du notaire à son intention.
Ledit avis de soixante jours concerne un immeuble portant le numéro civique 4875, Louis-Frédéric, Pierrefonds, connu et désigné comme étant le lot numéro cent quatre-vingt-deux cent vingt-trois (123-192) au plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Genevieve, division d'enregistrement de Montréal.
Selon cet avis, si vous ne remédiez pas en dedans de soixante jours de la date de la présente insertion, la créancière deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.
Une copie de l'avis de soixante jours a été déposée au Greffe de la Cour de Montréal à votre intention.
Montréal, ce 28 juillet 1978
A. BOUVIER
Protonotaire-adjoint

BEAUVAIS BOUCHARD TRUCHON & AUBUT
Suite 736
2 Place Québec
QUÉBEC, P.Q. G1R 4N8
Procureurs de la créancière

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-01824-786
LA COMPAGNIE TRUST ROYAL, demanderesse, -VS- LA SUCCESSION DE FEU DAVID MARSHMAN, -et- DAME FRANCE BARD MARSHMAN, défendeurs.

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL
mis-en-cause
es-qualité

ORDONNANCE
A: La Succession de feu David Marshman, 49 Calais Circle, Kirkland, Qué.
ET: Dame France Bard Marshman, 49 Calais Circle, Kirkland, Qué.
défendeurs.

Messieurs,
PRENEZ AVIS qu'une copie d'un Avis de contravention selon l'article 1040a du Code Civil de la Province de Québec a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre attention selon à votre défaut de payer les versements mensuels dus en vertu de l'acte de prêt enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2605469.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE
Raymond Chaspe, Protonotaire-adjoint.
CAHON LEMELIN ROURE, Procureurs de la demanderesse

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 6 août, 1976 par lequel Kore Imports Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 9 août 1978 sous le numéro 2714373.
Banque de Montréal, 7 août 1978.

AVIS
Avis est donné que Les Entreprises Dupont et Frères Inc. 393 Galigne, St-Bruno, détenteur du permis M-506724, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de Yvan Pion Inc. 145 Monseigneur De-Sève St-Damase région 6 tel que le vendeur, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.
1ère parution: 14 août 1978
2ème parution: 15 août 1978
3ème parution: 16 août 1978

AVIS
Avis est donné que ENTREPRISE G. CHARBONNEAU LTEE., 95, Côte Terrence, St-Louis de Terrence, Cte. Terrence, P.Q. détenteur du permis no. M503242-003, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE LTEE., 213, rue Hector, Rosemère, Cte. Terrence, P.Q. région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 20.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 14 août 1978
2ème parution: le 15 août 1978
3ème parution: le 16 août 1978

AVIS
Avis est donné que Yvan Pion 1010 Sherbrooke Est Montréal détenteur du permis M507758, pour la région 10, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis aux Entreprises Dupont et Frères Inc. 2950 Masson suite 201, Montréal, région 10, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la troisième publication de cet avis.
1ère parution: 14 août 1978
2ème parution: 15 août 1978
3ème parution: 16 août 1978

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (En Faillite)
NO: 101-007702-782
015428

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
DAVE UMANSKY, Pharmacien, demeurant dans la Ville de St-Luc, dans la Province de Québec, au 5220 Blossom, HAW 273, et faisant affaires dans la Ville de Montréal, Québec, au 5855 Ave. Park.
AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Avis est par les présentes donné que DAVE UMANSKY a fait cession de ses biens le 31e jour de juillet, 1978, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21e jour d'août, 1978, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
Date de Montréal, ce 9e jour d'août, 1978.
LOUIS GOLDBERG, C.A. SYNDIC

Bureau de:
GOLDBERG, WOLKOVE & GOLFMAN
1255 Square Phillips, Suite 904
Montréal, Québec H3B 3G6
Tel. 849-6274

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (En Faillite)
NO: 101-007703-780
015429

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
BARTRAP MARKETING LTD., un corps politique dument incorporé en vertu de la Loi et ayant sa principale place d'affaires dans la Ville de Chomedey, Laval, Québec, au 5250 Du Souvenir, App. 306, C.P. 193, Station Chomedey, Chomedey-Laval, Québec H7W 4K3
AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Avis est par les présentes donné que BARTRAP MARKETING LTD. a fait cession de ses biens le 31e jour de juillet, 1978, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21e jour d'août, 1978, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
Date de Montréal, ce 9e jour d'août, 1978.
LOUIS GOLDBERG, C.A. SYNDIC

Bureau de:
GOLDBERG, WOLKOVE & GOLFMAN
1255 Square Phillips, Suite 904
Montréal, Québec H3B 3G6
Tel. 849-6274

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE (En Faillite)
NO: 101-007703-780
015429

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
BARTRAP MARKETING LTD., un corps politique dument incorporé en vertu de la Loi et ayant sa principale place d'affaires dans la Ville de Chomedey, Laval, Québec, au 5250 Du Souvenir, App. 306, C.P. 193, Station Chomedey, Chomedey-Laval, Québec H7W 4K3
AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE
Avis est par les présentes donné que BARTRAP MARKETING LTD. a fait cession de ses biens le 31e jour de juillet, 1978, que la première assemblée des créanciers sera tenue le 21e jour d'août, 1978, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau de Séquestre Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
Date de Montréal, ce 9e jour d'août, 1978.
LOUIS GOLDBERG, C.A. SYNDIC

Bureau de:
GOLDBERG, WOLKOVE & GOLFMAN
1255 Square Phillips, Suite 904
Montréal, Québec H3B 3G6
Tel. 849-6274

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 30 juin 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à NORMAC PETROCHEMICAL DIVISION DE NORMAC WIRE & CABLE LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 8e jour de août 1978, sous le numéro 2901623.
Ce 10e jour de août 1978
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est donné que VOYAGEUR INC. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses horaires en vue du service d'autisme qui deviendra en vigueur le 7 septembre 1978, selon les détails déposés à la Commission.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les quatre (4) jours de la première publication du présent avis.
1ère publication: 14 août 1978
2ème publication: 15 août 1978
3ème publication: 16 août 1978
Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante.

AVIS DE QUALITE
Succession de SAVARD, Marguerite (Mme)
En son vivant de 3450, rue Drummond, Montréal décédée le 16 avril 1977



Le Mur a 17 ans

BERLIN (d'après Reuter, AFP et AP) — Un photographe de l'agence américaine Associated Press a été sérieusement blessé, hier, au cours d'affrontements entre manifestants de droite et de gauche faisant suite à deux marches séparées dans le centre de Francfort pour commémorer le 17^e anniversaire du Mur de Berlin.

A Berlin-Ouest, entre-temps, les représentants des trois groupes parlementaires et de diverses organisations ont commémoré la construction du mur par un dépôt de gerbes devant plusieurs monuments de la ville.

M. Horst Kober, maire de Berlin-Ouest, a qualifié le mur de construction "anti-humaine". De son côté, la presse est-allemande a salué dans la construction du mur, une étape qui a sauvé la paix en Europe et pose les fondations de la détente est-ouest.

Depuis 1961, environ 70 Allemands de l'Est ont trouvé la mort en tentant de passer à Berlin-Ouest.

Par ailleurs, 1.578 ressortissants est-allemands se sont enfuis à l'Ouest pendant le premier semestre de 1978 et 3.764 ont émigré légalement vers la RFA durant le même laps de temps, a annoncé à Berlin-Ouest le "Comité du 13 août", dont le nom rappelle l'érection du Mur par la RDA en 1961.

Les chiffres correspondants du premier semestre 1977 avaient été respectivement de 1.572 et de 3.823.

Pour ce qui est des fuites, le Comité a indiqué que la majorité d'entre eux passaient par d'autres États socialistes ou par des pays neutres.

10,5 km de béton et de pierre, d'une hauteur moyenne de 35 mètres, séparent aujourd'hui les deux parties de Berlin. Mais la barrière qui ceinture l'enclave capitaliste du monde communiste est longue de 165,7 km, surveillée en permanence par 14.000 gardes-frontières.

Alors qu'il est de plus en plus facile pour un habitant de l'Ouest de franchir le mur pour rendre visite à des parents ou amis demeurés de l'autre côté du "rideau de fer", l'inverse est de moins en moins vrai, les autorités est-allemandes se montrant de plus en plus vigilantes.

Ci-dessus, des gardes est-allemands patrouillent une rue à proximité du mur (Photolaser AP).

La controverse des colonies divise le cabinet israélien

JERUSALEM (Reuter) — Le problème controversé des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie menace de provoquer une crise au sein du conseil israélien, où MM. Ygal Yadin, vice-président du conseil et Ariel Sharon, ministre de l'Agriculture, s'affrontent au sujet d'un projet d'établissement de cinq nouvelles colonies dans la vallée du Jourdain.

A l'issue d'une journée fertile en rumeurs, accusations et contre-accusations, un communiqué officiel a indiqué hier que la commission du gouvernement à la défense avait voté le 28 juin dernier en faveur de l'établissement de cinq villages paramilitaires du Nahal. Le professeur Yadin s'y est opposé.

Le professeur, président du conseil par intérim durant les vacances de M. Menachem Begin, a indiqué hier soir qu'il soulèverait le problème à la prochaine réunion du conseil, dimanche prochain. Dirigeant du Mouvement démocratique pour le changement, il a déclaré que si le conseil des ministres faisait autre à ses objections, il aurait recours à ses prérogatives.

Celles-ci lui permettent, dans le cadre de l'accord de coalition entre son parti et le Likoud de M. Begin de porter un problème devant la commission aux affaires étrangères et à la sécurité à la Knesset.

Les observateurs notent qu'une défaite de M. Yadin renforcerait la position de ceux qui, au sein de son parti, le pressent de quitter la coalition de gouvernement.

Les membres travaillistes de la commission aux affaires étrangères de la Knesset se plaignent depuis 5 jours qu'on les empêche, en invoquant la censure militaire, d'obtenir des informations sur le projet de création de colonies.

De leur côté, les mouvements en faveur des colonies agricoles indiquent que M. Sharon, qui préside la commission du gouvernement chargée des colonies, leur a demandé il y a 5 jours de recruter des agriculteurs pour les nouvelles colonies. Ils croyaient que M. Sharon par-

lait au nom du conseil des ministres tout entier, alors que seule la commission du gouvernement à la défense avait fait la proposition.

Ces mouvements estiment que le projet ne devrait pas être appliqué alors que se prépare le sommet de Camp David qui doit réunir le 5 septembre les dirigeants israélien, égyptien et américain. La question des colonies de peuplement en territoire occupé a été à l'origine de la rupture du dialogue égypto-israélien il y a quelques mois.

Pour les observateurs, la décision de la commission du gouvernement de créer cinq nouvelles colonies a été prise sur la base de la planification

établie il y a plusieurs mois, bien avant que MM. Begin et Anouar Sadate aient été invités à Camp David. Mais il n'est pas certain maintenant que l'application de cette décision soit reportée en raison du sommet.

Les partisans de M. Sharon affirment que M. Yadin n'a pas fait appel de la décision de la commission dans le délai normal de 15 jours, et ne peut plus le faire maintenant.

Les partisans de M. Yadin rétorquent qu'il avait annoncé sa décision de faire appel lors de la réunion de la commission et qu'il compte maintenant soulever la question à la prochaine réunion du cabinet. Certains objectent que la

question des nouvelles colonies n'a pas été portée devant la commission ministérielle aux colonies. Mais les partisans de M. Yadin répondent qu'il s'agit de colonies du Nahal, donc paramilitaires, qui n'ont pas à être discutées par cette commission.

Entre-temps, de source occidentale bien informée à Amman, on affirme que le communiqué de la Maison-Blanche diffusé le 8 février dernier à la suite de la visite à Washington du président Sadate servirait de base au cadre de paix que proposerait le président Carter, le 5 septembre prochain, au sommet tripartite de Camp David.

Les mesures de sécurité sont renforcées en Iran

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — "L'alerte aux émeutes" a été déclenchée dans les principales villes d'Iran, où l'armée entrera en action si de nouveaux troubles éclatent, ont déclaré des officiels iraniens cités hier par la presse de Téhéran.

Par ailleurs, la loi martiale, en vigueur à Ispahan depuis vendredi, a été étendue à trois plus petites villes de la même province, indique-t-on de source iranienne.

Les raisons pour lesquelles un couvre-feu a été instauré à Nadjafabad, Chahreza et Hoymouchahr ne sont pas encore connues, un porte-parole officiel ayant seulement confirmé que Nadjafabad était sous contrôle militaire.

Aux dernières nouvelles, hier, la situation tendait à se normaliser dans le pays, où aucun foyer nouveau de grande ampleur n'avait été signalé depuis 24 heures. La loi martiale et le couvre-feu paraissent avoir rétabli l'ordre à Ispahan, dévastée jeudi et vendredi par des émeutes qui ont fait cinq morts, selon les chiffres officiels, et "quelques dizaines", selon une appréciation de témoins occidentaux.

Des troubles auraient cependant éclaté à nouveau samedi, selon des informations non confirmées.

La situation à Chiraz est mal connue. Une émeute vendredi a fait trois morts, selon la presse. Le gouverneur de la province, M. Manoutchehr Azmoun, a démenti que de nouvelles émeutes aient éclaté samedi dans la ville.

Des informations reçues hier font état de troubles vendredi à Qazvin, à 150 km à l'ouest de Téhéran. L'université de Tabriz hier était toujours en effervescence. Les étudiants y ont organisé samedi des manifestations de solidarité avec les victimes d'Ispahan.

Des rumeurs, affirmant que de nombreuses arrestations ont été opérées circulent à Ispahan. Le général Geheran Reza Naji, gouverneur général de la loi martiale, a précisé que deux catégories de personnes étaient détenues. Les unes ont enfreint le couvre-feu, les autres ont pris part aux émeutes de vendredi pendant lesquelles l'hôtel Chah Abbas, deux restaurants, une station-service, un cinéma et

plusieurs banques ont été endommagées.

Ces violences ont suivi l'arrestation d'un chef religieux local mais sont considérées par les observateurs comme plus largement et directement dirigées contre le chah. Elles paraissent les plus sérieuses de toutes celles survenues au cours des derniers mois.

Le chah et les autorités iraniennes rendent les communistes responsables des troubles pourtant apparemment suscités par les chefs religieux chiites opposés au "modernisme occidental" introduit par le chah.

Le général Naji a accusé les "marxistes islamiques" d'être à l'origine des incidents d'Ispahan et déclare que les communistes se dissimulent souvent sous des activités religieuses pour agir.

L'ayatollah Khomeini, l'une des figures religieuses marquantes d'Ispahan, a déclaré, pour sa part, que le gouvernement devait respecter la constitution, libérer quelque 150 dignitaires musulmans emprisonnés et présenter ses excuses pour les récentes fusillades.

L'évêque rhodésien Muzorewa mène une révolte au sein de son parti

SALISBURY (d'après AFP) — L'évêque Abel Muzorewa, un des dirigeants du gouvernement de transition en Rhodésie, a réussi hier à réprimer une tentative de révolte au sein de son parti, le Conseil national africain unifié (UANC), indiquent des sources de ce parti.

Un appel lancé par les dissidents du parti pour la tenue d'un congrès extraordinaire de l'UANC a été rejeté par 196 voix contre 12, indique une déclaration rendue publique à l'issue de la réunion des représentants des onze provinces du pays et du comité central du parti, samedi et dimanche à Salisbury.

L'évêque Muzorewa a également bénéficié d'un vote de confiance de 200 délégués, ajoute cette déclaration. Dans son discours hier devant les délégués, l'évêque Muzorewa

a demandé l'expulsion immédiate des éléments dissidents.

Parmi ces derniers figure notamment l'ancien ministre noir de la Justice, M. Byron Hove, renvoyé du gouvernement de transition en avril dernier à la suite de ses déclarations en faveur de réformes majeures dans la justice et la fonction publique.

M. Muzorewa est vivement contesté actuellement par une fraction de son mouvement, opposée à la participation de l'évêque au gouvernement de M. Ian Smith, premier ministre.

Les opposants critiquent la lenteur avec laquelle est appliqué l'accord de Salisbury, en particulier les faibles progrès réalisés dans la lutte contre la discrimination raciale en Rhodésie.

Le gouvernement transitoire a fait connaître, la se-

maine dernière, un plan visant à réduire certaines formes de ségrégation. Mais ce plan ne fait absolument pas état de la ségrégation la plus ressentie par les Noirs, dans les quartiers résidentiels, dans les soins médicaux et dans les écoles.

La réunion du conseil a également rejeté hier les propositions anglo-américaines appelant à une conférence réunissant toutes les parties impliquées dans le conflit. Une telle conférence saperait sérieusement les chances d'élections libres et retarderait la date de l'indépendance, prévue pour le 31 décembre de cette année, précise la déclaration.

Samedi, par ailleurs, l'évêque Muzorewa avait assisté à une réunion dans la zone tribale de Musana (au nord-est de Salisbury) en présence

d'environ 200 guerilleros nationalistes qui auraient abandonné les rangs de la ZANU (Union nationale africaine du Zimbabwe, composante du "Front patriotique") et fait allégeance au gouvernement de transition.

Le haut commandement militaire rhodésien et l'évêque Muzorewa affirment être parvenus à un cessez-le feu avec les forces de guérilla dans la zone de Musana.

Mais des circonstances mystérieuses entourent ces informations, qui ont fait hier la "une" du "Sunday Mail" de Salisbury, qui a publié trois photos de l'évêque Muzorewa brandissant une mitrailleuse de fabrication soviétique, et entouré d'hommes et de femmes armés, présentés comme des guerilleros ralliés au gouvernement.

Purge au Nicaragua

MANAGUA (AFP) — Trente des 35 chefs militaires de l'armée nicaraguayenne ont été démis de leurs fonctions par le président Anastasio Somoza, a-t-on annoncé officiellement à Managua.

Cette décision surprise du chef d'Etat est considérée dans les milieux politiques de Managua comme un effort pour éviter de nouveaux affrontements sanglants entre militaires et civils. Parmi les officiers limogés figurent en effet les colonels Alesio Gutierrez et Rafael Lau, respectivement chefs de la police de Managua et du département de Carazo, tous deux accusés d'avoir "utilisé la force de façon excessive" contre les manifestations de civils qui s'étaient multipliées depuis le début de l'année.

Cette "purge" suit la confirmation, critiquée par l'opposition, du fils du président Somoza, Anastasio, comme chef de l'école d'infanterie du Nicaragua et du frère du chef de l'Etat, le brigadier Jose Somoza, comme chef de bataillon blindé dans la capitale.

Le parti de Mme Gandhi retire sa motion contre Kanti Desai

NEW DELHI (d'après Reuter) — Les soupçons de corruption qui pèsent sur M. Kanti Desai, fils du premier ministre indien, M. Morarji Desai, ont provoqué des remous samedi au Parlement de New Delhi.

Un député de l'opposition, membre du parti de Mme Indira Gandhi, le "Congrès-Indira", a décidé en extrême de retirer une résolution qu'il entendait présenter, laquelle demandait l'ouverture d'une enquête sur les activités financières de M. Kanti Desai, âgé de 52 ans.

Selon certaines rumeurs, M. Desai aurait accepté des pots-de-vin de l'ordre de 1,1 million de dollars de la part du constructeur aéronautique américain Boeing, soucieux de voir se concrétiser la vente d'une série d'appareils à l'aviation civile indienne. On accuse également le fils du premier ministre d'avoir volé des

formulaires d'impôt sur le revenu dans les bureaux du gouvernement.

Il semble que le parti de Madame Gandhi comptait sur le soutien de parlementaires du parti Janata, dirigé par M. Morarji Desai, opposés aux instances dirigeantes du parti sur la suite à donner à cette affaire, et désireux de voir la chose exposée devant le Parlement.

Toutefois, le groupe parlementaire du Janata, majoritaire à l'Assemblée, décidait vendredi soir de rejeter la demande de ses dissidents et de faire bloc contre la résolution annoncée par le "Congrès-Indira".

Lors de la séance samedi, M. Morarji Desai est intervenu personnellement et a demandé à l'opposition, soit de retirer sa résolution, soit de la mettre aux voix.

M. Vasant Sathe, qui en était l'auteur, a répondu: "Je

retire la résolution que j'avais proposée. Je ne la mettrai pas aux voix." Il n'a pas expliqué les motifs de son revirement.

Cette réponse a soulevé une clameur dans la Chambre. Des membres du gouvernement ont demandé le vote d'une motion de blâme contre M. Sathe.

Il semble que le "Congrès-Indira" ait préféré éviter le débat dans une situation minoritaire à l'Assemblée, préférant exploiter le succès que lui a procuré auprès de l'opinion publique indienne la décision prise jeudi par la Chambre haute de demander l'ouverture d'une enquête sur les pratiques de corruption imputées à M. Kanti Desai ainsi qu'à des membres de la famille de l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Charan Singh, destitué de son poste par le premier ministre il y a six semaines.

D'autre part, dix mille fermiers indiens opposés à la redistribution de terre à des "intouchables" (Harijans) se sont affrontés aux forces de l'ordre hier à proximité de la demeure du premier ministre.

Des douzaines de policiers et de manifestants ont été blessés lors d'un accrochage à coups de bâton et de jets de pierres, qui a duré une demi-heure. La police a utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les fermiers.

Ces derniers, tous propriétaires fonciers, avaient organisé une marche de protestation sur le Parlement puis vers la demeure du premier ministre afin de lui remettre une pétition exigeant que les 120 familles d'intouchables du village de Khanhawala, près de la capitale, ne reçoivent pas 0,4 hectare de terre chacune, ainsi que le prévoit une loi fédérale. Ces familles ne possèdent actuellement aucune terre.

Contreras devant la justice militaire

SANTIAGO-DU-CHILI (AFP) — Le général en retraite Manuel Contreras, ancien chef de la police politique chilienne (Dina), déjà inculpé par la justice américaine dans l'affaire Letelier, comparaitra devant la justice militaire de son pays dans le cadre d'une enquête sur la disparition de 69 personnes, apprend-on à Santiago.

A la suite d'une plainte déposée par les familles, l'ancien chef de la Dina a en effet été accusé lundi dernier devant la justice chilienne de contraindre et de séquestrations à l'encontre de 69 personnes. Mais le juge d'instruction chargé de

l'enquête s'est déclaré incompétent en raison de l'appartenance de l'intéressé aux forces armées et a renvoyé les plaignants devant la justice militaire.

Inculpé par un grand jury américain dans l'assassinat en septembre 1976 à Washington d'Orlando Letelier, ancien ministre des Affaires étrangères de Salvador Allende, le général Contreras a été mis aux arrêts à Santiago le 2 août dernier.

La cour suprême chilienne devra se prononcer sur la demande d'extradition que doit présenter prochainement les États-Unis.

MIRABEL vous aime

MIRABEL a été conçu en fonction des voyageurs, offrant des vols sans escale vers 28 destinations internationales. Dorénavant, des vols de correspondance relient MIRABEL à Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg. D'autre part, on peut stationner sa voiture, selon un tarif à long terme raisonnable, dans un vaste parking couvert.

Du débarcadère, il suffit de 135 pas pour se rendre à la porte de départ. Grâce aux 144 postes de réception, les bagages sont vite enregistrés.

Pour aider les voyageurs, on a prévu un bureau de renseignements, un magasin hors taxe, des agences bancaires et de change, une pharmacie, des boutiques, des bars et plusieurs charmants restaurants.

Et désormais, un tout nouvel hôtel du CP, le Château de l'Aéroport, est là pour accueillir les voyageurs.

Enfin, lorsque l'avion est prêt à décoller, un confortable car transbordeur se charge d'y déposer les passagers.

Vous voyagez? A MIRABEL, nous veillons sur vous individuellement, et ce malgré les millions de gens que nous accueillons chaque année. C'est ce qui fait que, plus que jamais, MIRABEL prend vraiment son envol.



L'aéroport de l'avenir, au présent.



ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
206 est. St-Paul, Vieux Montréal